This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

DF

1re Cat 4.

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

SUR

LES CAUSES SECRÈTES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

TOME TREIZIÈME.

BRUXELLES,

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,

ADOLPHE WAHLEN ET Cie.

1841

21
LPH

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Nous croyions avoir terminé cet ouvrage avec le douzième volume, et la chute du gouvernement impérial, où nous étions arrivés, semblait une époque toute naturelle pour y placer notre dernière limite. Cependant, en revenant sur nos pas et en examinant de nouveau l'immense carrière que nous avons parcourue, nous nous sommes aperçus qu'il restait dans nos premiers chapitres des lacunes à remplir ; nous avons reconnu que quelques récits étaient incomplets, qu'il y manquait d'importants détails et d'utiles éclaircissements. Et d'ailleurs, depuis plus de douze ans que nous nous occupons de cette publication, beaucoup de nouveaux renseignements nous ont été communiqués, beaucoup de témoignages sont venus appuyer nos assertions et établir la vérité de nos premiers récits. N'ayant pu en faire usage dès le commencement, nous ne voulons pas que nos lecteurs en soient privés, et nous les avons réunis dans ce dernier volume selon leur ordre chronologique.

Si, quel que soit l'étonnement qu'ont excité nos assertions sur les faits les plus remarquables de l'histoire contemporaine; si, quel que soit l'intérêt des partis à les démentir, personne encore n'a pu le faire avec la moindre apparence de preuves, il sera assez démontré qu'aucun historien avant nous n'avait présenté ces mémorables événements sous un jour plus vrai et plus lumineux.

C'est surtout d'après de nouveaux renseignements et de nouveaux témoignages que nous avons encore étendu et complété notre récit, déjà si curieux et si remarquable dans nos premiers volumes, de cette campagne des prussiens en 1792, qui décida le sort du monde, et dont les causes secrètes étaient pourtant restées si longtemps ignorées.

Nous avons aussi ajouté quelques explications et quelques détails non moins curieux au récit des négociations secrètes qui accompagnèrent les opérations de la guerre en 1793 et 1794, tant avec la Prusse qu'avec l'Autriche. C'est surtout aux négociations qui eurent alors lieu à Bruxelles entre le cabinet de Vienne et le fameux comité de salut public que nous nous sommes attachés. On ne peut plus douter aujourd'hui que ce soit de ce point de départ que sont découlés tous les événements ultérieurs; et il est bien vrai que si l'on n'a pas approfondi les secrets de cette époque, il est impossible de comprendre l'histoire de nos temps. Sans cette nécessaire investigation, rien n'est intelligible, rien ne peut être démontré.

Quelques nouveaux détails ont encore été ajoutés aux

causes secrètes et aux résultats ignorés de ces mémorables guerres d'Italie qui eurent aussi leurs intrigues et leur partie occulte. Et qu'on ne pense pas que pour cela nous prétendions rabaisser la gloire des armées françaises. Dans tous les temps les intrigues et les sourdes menées de la diplomatie ont accompagné les plus belles opérations de la guerre ; et jamais l'éclat des unes n'a pu être effacé par la turpitude des autres. Notre devoir d'historien était de tout dire, de tout expliquer ; nous l'avons fait avec autant de courage que de franchise, et la postérité y aura certainement beaucoup gagné, puisque, sans ces explications, sans ces documents, tout pour elle fût resté inexplicable. Ainsi nous ne craignons pas d'affirmer que c'est seulement à compter de nos publications que cette époque aura été comprise ; et quels que soient les renseignements que plus tard on puisse ajouter aux nôtres, il restera constant que c'est par nous que tant d'intrigues et de trames secrètes ont d'abord été signalées.

Depuis plus de dix ans que nos premières publications sont faites, personne encore n'a pu les démentir, personne n'a opposé contre elles la moindre preuve ni un seul témoignage ; ainsi toutes nos assertions subsistent dans leur entier, et nous sommes plus que jamais convaincus que l'avenir ne peut que les confirmer et les fortifier encore.

Quelques pièces inédites et fort remarquables, qui appartiennent aux dernières années de ce tableau historique, se trouvent encore dans ce treizième volume. Ce sont : 1° le plan tiré des archives de la Russie, et textuellement rapporté, d'après lequel fut dirigée, par le

cabinet de Saint-Pétersbourg, la mémorable campagne de 1812 et 1813.

2° Le texte des opinions et des prétentions de chacune des puissances de la coalition qui renversa une seconde fois Bonaparte en 1815, et qui, après ce nouveau triomphe, voulut démembrer et partager la France comme elle avait fait de la Pologne. On trouvera sans doute qu'aucun document aussi précieux et aussi remarquable ne pouvait mieux terminer une histoire dont ces pièces sont en quelque façon le dénouement ou le dernier chapitre.

AVERTISSEMENT.

La foule de notions erronées, assez généralement répandues sur certaines parties de notre histoire contemporaine, nous a fait sentir l'indispensable nécessité d'ajouter de nouveaux détails à ceux que nous n'avions peut-être pas exposés de manière à ne plus laisser d'obscurité dans le tableau de la politique secrète des cabinets européens. Les *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'État* demeuraient donc incomplets, sans les notes et éclaircissements que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs ; car ce complément d'un long et important travail leur fera connaître non-seulement des faits totalement défigurés par l'esprit de parti, mais d'importantes pièces diplomatiques encore inédites.

NOTES

ET

ECLAIRCISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

NOTE PREMIÈRE.

PRÉTENDU TRAITÉ DE PAVIE.

En parlant, t. I, de nos Mémoires, du voyage de l'empereur Léopold en Italie, nous étions loin de penser que de soi-disant historiens ou publicistes, reproduiraient comme fait positif, l'existence d'un prétendu traité de Pavie, dans lequel aurait été décidé entre l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Espagne, le partage d'une portion considérable des provinces françaises; et cela au moment où les trois premières de ces puissances épuisées, soit par la guerre qui cessait à peine, soit par des armements sans résultat, ne faisaient aucun préparatif pour exécuter un aussi grand dessein; bien

que Joseph II, dans son voyage en France, se fût convaincu de la formidable puissance de cet État. Mais ce prétendu traité a été imprimé dans quelques gazettes étrangères; il était considéré comme réel par le général Bonaparte, qui, à Campo-Formio, s'en fût fait une arme contre l'Autriche, si le directoire ne lui eût pas appris que c'était une pièce apocryphe; il a été publié en Angleterre comme document diplomatique, et reproduit par Cadet-Gassicourt, dans son curieux *Voyage en Autriche* (Paris, 1818) (1), comme une précieuse trouvaille. Ces considérations déterminent à rapporter ici textuellement cet acte, qui porte en lui-même sa réfutation, et qui, par une singularité remarquable, dirigé dans l'intention première contre l'étranger par la révolution, devint, en 1804, la base du traité de concert entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, et, en 1815, le vœu presque général des alliés, comme nous en fournirons plus tard l'irrécusable preuve. Ces prétentions étaient d'une exécution facile alors, et irrévocablement ruineuses pour la France, qui, à cette époque, ne fut soustraite à son annihilation politique que par les nobles sentiments de Louis XVIII et la généreuse conduite de l'empereur Alexandre.

(1) Un volume in-8°, chez l'Huillier, rue Serpente, n° 16; ouvrage d'autant plus précieux, comme document historique, que, nullement suspect de détractation à l'égard des armées françaises, on peut y contempler ce qu'elles étaient sous les plus beaux jours de l'Empire et sous les yeux mêmes du maître.

Voici les principaux articles de ce prétendu traité :

« S. M. l'empereur reprendra toutes les conquêtes » faites par Louis XIV dans les Pays-Bas autri- » chiens; et, réunissant à ceux-ci les provinces » qu'il aura reprises, il donnera le tout à S. A. S. » l'électeur palatin; ces possessions nouvelles, » jointes au Palatinat, porteront désormais le nom » d'Austrasie. — S. M. l'empereur aura et conser- » vera à perpétuité la possession et la propriété de » la Bavière, qui formera à l'avenir un tout indi- » visible avec les domaines et possessions hérédi- » taires de la maison d'Autriche. — S. A. S. l'archi- » duchesse Marie-Christine, conjointement avec » S. A. S. l'archiduc Charles, sera mise en posses- » sion héréditaire du duché de Lorraine. — L'Alsace » sera rendue à l'Empire. L'évêque et le chapitre » de Strasbourg recouvreront leurs anciens privi- » léges. Les souverains ecclésiastiques de l'Alle- » magne les recouvreront aussi. — Si les cantons » suisses consentent à entrer dans la coalition, on » proposera d'annexer à la ligne helvétique, l'évê- » ché de Porentrui, les défilés de la Franche-Comté, » et même ceux du Tyrol, avec les bailliages avoi- » sinants, aussi bien que le territoire de Versoy. » — Si S. M. le roi de Sardaigne accède à la coa- » lition, on lui restituera la Bresse, le Bugey et » le pays de Gex, usurpés par la France sur la » Savoie. Si S. M. sarde opère une diversion im- » portante, on lui permettra de s'emparer du Dau- » phiné pour le posséder à perpétuité, comme le » descendant le plus proche des anciens Dauphins.

» — S. M. le roi d'Espagne aura le Roussillon, le » Béarn et l'île de Corse, et s'emparera de la » partie française de Saint-Domingue. — S. M. l'im- » pératrice de toutes les Russies se chargera de la » conquête de la Pologne, et prendra pour elle » Kaminiek, et la portion de la Podolie qui confine » à la Moldavie. — S. M. l'empereur obligera la » Porte-Ottomane à céder *Choczin* (fausse déno- » mination appliquée à la ville de *Khotine*), aussi » bien que les petits ports qu'elle possède en Servie » et sur la rivière de Lourna. — Au moyen de » la conquête de la Pologne par l'impératrice de » Russie, S. M. le roi de Prusse acquerra Dantzick » et Thorn, et y unira la portion orientale du Pa- » latinat, jusqu'aux confins de la Silésie. S. M. prus- » sienne acquerra en outre la Lusace, et S. A. S. l'é- » lecteur de Saxe recevra en échange le reste de la » Pologne, et occupera le trône de ce pays comme » souverain héréditaire. — S. M. le roi actuel de » Pologne abdiquera la couronne et recevra un » traitement annuel proportionné à sa dignité. — » S. A. S. l'électeur de Saxe donnera sa fille en » mariage à S. A. R. le plus jeune des fils de S. A. R. » le grand-duc de toutes les Russies, qui deviendra » le fondateur de la dynastie des rois héréditaires » de Pologne et de Lithuanie.

« *Signé* LÉOPOLD, prince DE NASSAU, comte FLORIDA-BLANCA; BISCHOFS-WERDER. »

Ainsi ce traité aurait, au mépris des strictes formes consacrées en diplomatie, et surtout par la très-formaliste cour autrichienne, été signé par *Léopold* lui-même, en concurrence avec de simples ministres étrangers; il l'aurait été sans que les signataires sussent que l'héritier du trône russe n'est point titré *altesse royale*, mais *altesse impériale et tzarevitch*. On y aurait partagé la France, si puissante, quand on venait de manquer le projet de partager la faible Turquie; on y eût voulu, sans force suffisante à cet égard, contraindre la Porte-Ottomane à de nouvelles cessions en pleine paix. On disposait d'une partie de la Pologne en faveur du roi de Prusse, qui, à cette époque, était encore en négociation avec ce pays. On y fait participer au partage, cette Espagne, dont les intérêts, à l'égard de la France, étaient conservateurs : dont le roi, d'ailleurs, venait de se refuser au partage bien moins impolitique de la Turquie européenne; comme nous l'avons noté (t. IX, p. 353), en parlant de la conduite politique du comte de Ségur à Saint-Pétersbourg.

Ce prétendu traité, dont l'existence est infirmée par ses formes comme par son contenu et les vues diverses des puissances qu'on y fait intervenir, n'était au fait qu'une rouerie politique imaginée par les chefs de la révolution française, un instrument forgé pour armer d'une haine implacable contre l'étranger, une nation qu'ils s'apprêtaient à précipiter dans une guerre sanglante, pour

achever aussi de flétrir Louis XVI, en le désignant comme l'ami secret des monarques qui avaient conjuré la ruine irremédiable de la France.

NOTE DEUXIÈME.

CIRCULAIRE DE PADOUE.

Nous avons parlé, dans notre Ier volume, de cette circulaire, adressée de Padoue, en date du 6 juillet 1791, par l'empereur Léopold, aux souverains de Russie, de Prusse, d'Angleterre, d'Espagne, de Naples et de Sardaigne; démarche inspirée par l'intérêt que le monarque autrichien portait au sort de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Cette pièce, connue des chefs de la révolution, fut le thème qu'ils amplifièrent pour en faire ressortir le prétendu traité de Pavie, dont nous venons de démontrer la non existence.

A cette circulaire était jointe une pièce moins connue peut-être de ces mêmes hommes, ou qu'ils n'eussent pas voulu produire, car elle devenait un démenti formel de celle qu'ils avaient forgée. C'était l'invitation : 1° à former un plan de concert pour mettre un terme aux excès de la révolution française; 2° à faire présenter à Paris, par chacun des ministres des puissances européennes, séparément, des déclarations dans lesquelles on reconnaîtrait solennellement les droits réunis de la na-

tion et du roi, mais d'un accord commun et libre, de procéder à la formation d'une constitution nouvelle; 3° de soutenir ces déclarations par des préparatifs militaires; 4° de suspendre, en cas de refus, toute communication avec la France; 5° d'assembler un congrès à Aix-la-Chapelle, où le comte de Mercy-d'Argenteau représenterait l'Autriche; 6° de chercher à obtenir l'accession des autres puissances; 7° et principalement celles de la Prusse et de l'Angleterre (preuve subsidiaire de la fausseté de ce traité de Pavie, prétendu signé en son nom, par Bischofs-Werder); 8° l'empereur *conserve l'espoir que toutes les puissances mettront de côté toutes vues d'agrandissement* (que devient alors ce prétendu traité de partage?); 9° l'accession de la Grande-Bretagne étant indispensable, *la cour de Vienne espère que Sa Majesté prussienne voudra bien*, à cet effet, *interposer ses bons offices;* 10° enfin, *l'empereur, après avoir connu les sentiments des rois d'Angleterre et de Prusse* (il ne connaissait donc pas ceux de ce dernier!) *prendre les mesures les plus promptes pour obtenir l'accession du corps de la diète germanique.* La teneur même de cette pièce prouve que si l'esprit du cabinet autrichien était hostile à la France révolutionnaire, ce cabinet n'était pas mû encore par des espérances usurpatrices, et qu'il s'agissait moins alors d'un projet arrêté, que de projets éventuels soumis à des accessions évidemment incertaines.

NOTE TROISIÈME.

ARTICLES SECRETS DE LA DÉCLARATION DE PILNITZ.

Nous avons cité, dans notre t. I, cette déclaration de Pilnitz, signée par Léopold et Frédéric-Guillaume, le 27 août 1791, déclaration si peu hostile encore à la France, quoique les princes exilés y attachassent un grand prix, et que leurs ennemis politiques la regardassent comme une véritable déclaration de guerre. C'était, dans sa teneur, des éventualités vaguement exposées; mais les six articles secrets qui y étaient joints doivent être considérés comme d'une plus haute importance; ils portent : 1° que *les hautes puissances contractantes prendront les mesures les plus efficaces pour le maintien des traités qui subsistent avec la France, par des représentations à faire à cette nation;* qu'on invitera l'Europe à y concourir, dans le cas où *des représentations amicales* seraient *infructueuses;* 2° qu'elles tâcheraient de s'entendre promptement avec la Russie, en faveur de la Saxe, pour la succession au trône de Pologne (cette clause nous forcera plus loin à des dévelop-

pements historiques qui manquent à nos mémoires); 3° se réserver respectivement d'échanger leurs acquisitions *présentes ou futures;* qu'elles s'entendront sur *la diminution* de leurs armées respectives dès que les circonstances le permettront; *4° S. M. prussienne promet à l'archiduc François, sa voix pour son élection comme roi des Romains, et de ne point s'opposer à l'établissement de l'un ou de l'autre des archiducs, pourvu que cela se fasse d'une manière qui s'accorde avec la constitution germanique;* 5° en revanche, l'empereur emploiera ses bons offices près la cour de Saint-Pétersbourg, et la république de Pologne, *pour ce qui est des villes de Dantzick et de Thorn;* et Sa Majesté prussienne en agira de même près de l'Angleterre et des états généraux, *relativement aux modifications désirées dans la convention de La Haye, au sujet des affaires de Belgique.*

La Bavière ayant eu connaissance de ces articles secrets, s'en effraya comme d'un projet d'échange à son préjudice, négocia en conséquence; et pour la rassurer, le ministre de Prusse à Munich déclara officiellement que Sa Majesté prussienne apprenait avec *déplaisir* qu'on répandait *le bruit d'un échange de la Bavière, comme résultat de la convention de Pilnitz; que Sa Majesté regardait comme un devoir de démentir formellement ce bruit inventé par la malignité, étant résolue à ne jamais se départir des engagements pris dans le traité de Teschen.*

Ces articles secrets n'étaient donc encore que

des arrangements particuliers et réciproques entre deux puissances, sans concours établis avec le reste de l'Europe, sans déclarations définitivement précises contre la France. Mais pour se faire une idée complète et positive sur ce qui a trait au plan de concert, uniquement provisoire, que ci-devant nous avons cité, ainsi qu'aux articles patents ou secrets de la convention de Pilnitz, il faut remonter, avec plus de détail que nous ne l'avons fait, dans l'exposé des intérêts politiques de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

NOTE QUATRIÈME.

RETOUR VERS DES FAITS ANTÉRIEURS.

Le cabinet de Berlin, dirigé par le ministre de Hertzberg, avait semblé favorable aux intérêts de la Porte-Ottomane, au moment où la guerre fut déclarée à cette puissance par l'Autriche et la Russie. Ce même cabinet paraissait aussi voir, avec une secrète satisfaction, la haine qui fermentait en Pologne contre la cour de Saint-Pétersbourg, qui la tyrannisait. Mais, dans le fait, le gouvernement prussien ne voulait que profiter des circonstances pour arracher à la faible et anarchique république royale, les deux villes de Dantzick et de Thorn. Il négociait donc avec la diète polonaise pour en obtenir la cession, sous la condition que l'Autriche céderait aux Polonais une partie de la Gallicie, y compris les salines Wiélitzca, et qu'elle en serait dédommagée par une portion de la Valachie et de la Servie. Mais le cabinet de Vienne répondit à cette ouverture : « qu'il avait raisonnablement es-» péré l'acquisition des pays situés entre l'Aluta et » le Danube, comme dédommagement des frais de

» la guerre; mais qu'il lui serait onéreux de les » échanger contre une riche partie de la Gallicie, » et qu'il n'était pas juste que la Prusse tirât des » avantages d'une guerre à laquelle elle n'avait » point pris part. »

L'Autriche, cependant, se trouvait alors fort peu en mesure de s'opposer aux vues ambitieuses de la Prusse, qui venait de rassembler en Silésie une puissante armée, commandée par le duc de Brunswick et le maréchal Mollendorf, tandis qu'une autre armée, sous les ordres du comte Henchel, se portait sur les fontières de la Lithuanie, et qu'une troisième, ayant à sa tête le comte de Kalkreuth, menaçait Thorn.

Dans la situation où les deux cours de Vienne et de Berlin étaient réciproquement placées, des plénipotentiaires s'assemblèrent à Reichenbach, en juillet 1790, et tout allait s'y décider, conformément aux vœux du ministre prussien, quand l'Angleterre et la Hollande, qui, pour l'intérêt de leur commerce, voulaient sauver Thorn et Dantzick, se déclarèrent libres de toute obligation envers la Prusse, dans le cas où cette puissance commencerait la guerre. Et malgré la tortueuse habileté de Lucchésini, ambassadeur de Prusse en Pologne, les Polonais se refusèrent à céder les deux villes convoitées par le cabinet prussien. Cette double opposition, qui plaçait ce cabinet dans une situation fausse et pénible, était l'effet de la politique ambitieuse et peut-être inconsidérée du ministre

Hertzberg, ce dont on lui fit un tort, et sa chute devait naturellement en résulter.

Quant au roi, il renonça au projet aussi malheureusement embrassé, et dès le 27 juillet, il fut convenu : « Que l'Autriche accorderait à la Turquie » un armistice, pour travailler incontinent à une » paix définitive, dont les bases seraient le réta- » blissement de l'Empire ottoman dans ses an- » ciennes possessions. Que si, pour la sûreté de ses » frontières, elle obtenait quelque extension du » territoire, cela n'aurait lieu que du consentement » libre de la Porte, et que la Prusse, dans ce cas, » obtiendrait un dédommagement qui y serait pro- » portionné, promettant en outre de ne plus prendre » part à la guerre existant entre la Turquie et la » Russie. En considérant toute négociation de » paix entre ces deux puissances comme totalement » distincte des siennes, la Prusse de son côté, et » les puissances maritimes, s'engageraient à ne » s'opposer en rien à ce que la Belgique rentrât » sous la domination autrichienne. »

L'armistice eut lieu à l'instant entre le grand-visir Hassan-Pacha et le prince de Cobourg. Ce ne fut néanmoins que vers la fin de l'année que les négociations de la paix s'entamèrent à Szistowa. Lucchésini, qui y représentait la Prusse, ne put cependant y faire mentionner les stipulations de la convention de Reichenbach; car Léopold, frère et successeur de ce Joseph II qui fit tant de mal à son peuple, quoiqu'il ne lui voulût que du bien; qui provoqua les insurrections des Brabançons et des

Valaques; pour qui la guerre faite à la Turquie avait amené tant de désastres; Léopold, déjà élu empereur le 5 septembre 1790, reconnu aussitôt roi de Hongrie, s'était hâté d'envoyer, dès le mois de décembre, dans les provinces belgiques, le général Bender (1), qui les soumit.

Léopold, alors, confiant en sa puissance considérablement accrue, devint plus exigeant et plus ferme; dicta la paix, étendit son territoire, et frustra Frédéric-Guillaume de ses espérances sur Thorn et Dantzick.

Ce prince ne fut pas plus heureux dans ses vues relatives à la Russie, qu'il voulait forcer à restituer aux Turcs les conquêtes qu'elle avait faites sur eux, bien qu'il eût menacé le grand empire du Nord avec une armée de 80,000 hommes, et qu'il eût cru être vivement secondé par la Suède.

En effet, l'ambassadeur russe à Stockholm y avait, par son insolence, forcé, dès 1788, Gustave III à déclarer la guerre à l'impératrice Catherine II. Et le succès de ce prince eût été aussi complet que rapide; car, au début de la campagne, le canon suédois se faisait déjà entendre à Saint-Pétersbourg, si la Russie n'eût été sauvée alors par l'insurrection des officiers de l'armée ennemie contre leur roi, qui fut sur le point d'être enlevé et livré

(1) Le général Bender était un vieux guerrier sans éducation, qui, du rôle de simple soldat, s'éleva par son intrépidité au rang de feld-maréchal; son fils légitime, mais non reconnu, est aujourd'hui serrurier.

par eux; par la guerre que le Danemark déclara à la Suède; par la paix enfin que le ministre d'Espagne Galvès négocia en qualité de médiateur, et qui fut signée le 14 août 1790, à Varéla, par les généraux russe et suédois Igelstrom et Armfelt. Traité patent, suivi d'un autre traité secret, par lequel Gustave III s'engageait à tourner ses armes contre la France; mais surtout par l'Angleterre, qui avait dû envoyer une armée navale dans la mer Noire, une autre dans la Baltique, et qui sacrifia l'effet de ses promesses à ses intérêts commerciaux : aussi les Turcs furent-ils contraints à consentir aux propositions de Catherine II, qui ordonna que leur territoire ne s'étendrait point au delà du Dniester.

Pour en revenir aux négociations de Szistowa, entamées sous la médiation du Dannemark, et ayant pour objet ultérieur de traiter de la paix entre la Prusse, l'Angleterre et la Hollande d'une part, et les puissances belligérantes de l'autre, le siége en fut transporté à Gallacz, puis enfin à Yassi, où la paix fut définitivement conclue, beaucoup plus tard, après une guerre qui avait coûté à la Russie 200,000 hommes et 200,000,000 de roubles, valeur alors de 800,000,000 de francs; aux Turcs 330,000 hommes et 250,000,000 de piastres; à la Suède 70,000,000 de rixdals, neuf vaisseaux de ligne, quatre frégates et nombre de chaloupes canonnières.

Parmi les faveurs que Catherine II dut à la fortune, il ne faut pas omettre ici la mort du prince

Potemkin, qu'elle avait leurré de la couronne ducale de Courlandè, puis de celle royale de Pologne; car il commençait à devenir inquiétant par son ambition et sa puissance: en effet, il était feld-maréchal, généralissime des armées russes, grand amiral, président du collége de guerre, colonel des gardes préobrogenski, chef des gardes à cheval, directeur des arsenaux et fonderies, grand hetman des Cosaques, et mécontent, enfin, autant qu'il était puissant et ambitieux.

NOTE CINQUIÈME.

DE LA POLOGNE.

Il était dans les destinées de la Pologne de se montrer la constante amie de la France, et de se voir perpétuellement sacrifiée par elle. Tel fut son sort sous les deux ministères du cardinal Fleury et du duc d'Aiguillon, sous la convention nationale, l'empire et le gouvernement actuel. Mais portons nos regards sur l'état de cette malheureuse contrée à l'époque où les puissances du Nord et de l'Est spéculèrent sur les troubles auxquels elle était en proie.

Les affaires de Turquie, si infructueusement terminées par rapport aux intérêts de la Prusse, n'étaient pas les seules qui alors occupassent le cabinet prussien; il convoitait, comme nous l'avons dit, les villes de Thorn et de Dantzick, et avait profité de l'état de guerre dans lequel la Russie et l'Autriche s'étaient, en 1788, engagées contre la Porte-Ottomane, pour fomenter en Pologne cet esprit d'indépendance, si vivace dans ce pays, que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait comprimé,

mais ne pouvait étouffer. C'était encore le ministère prussien qui amena les choses dans l'état où elles se trouvaient, en poussant les Turcs à la guerre et en excitant la Suède à se déclarer contre la Russie; c'était Lucchésini, qui, échauffant et dirigeant la diète polonaise, combinait avec elle les dispositions constitutionnelles à adopter pour se soustraire au joug de Catherine II, révolution qui s'effectuerait sous la protection de Frédéric-Guillaume. La demande faite à cette occasion de céder à la Prusse Thorn et Dantzick jeta un peu de froid entre les deux cabinets de Berlin et de Varsovie; mais comme les deux États croyaient avoir besoin l'un de l'autre, le premier pour se faire, par son union avec la Pologne et la Turquie (ce qui était le plan du grand Frédéric), une barrière solide contre ces deux puissances voisines; le second pour s'assurer un utile et désirable appui dans les circonstances critiques où il allait s'engager; l'on chercha réciproquement à concilier les intérêts des deux partis, et, par un traité du 29 mars 1790, il fut stipulé : « Que les deux États se garantiraient mu» tuellement leurs possessions, se réservant de ré» gler plus tard les différends existants entre eux » par rapport à leurs frontières. » Il était également stipulé : « Que dans le cas où l'un des deux » serait menacé, l'autre interviendrait : 1° comme » médiateur; puis, 2°, à défaut de succès dans » cette médiation, par des secours de troupes et » d'argent dans une progression proportionnée » aux besoins. Aucune puissance, y est-il dit, ne

» devra s'immiscer dans les affaires intérieures de » la Pologne ou de ses dépendances, et les deux » puissances considéraient tout acte de ce genre » comme en étant un d'hostilité contre son allié. »

Quoiqu'il ne fût rien dit dans ce traité à l'égard de Thorn et de Dantzick, la Prusse avait néanmoins si peu renoncé à ses projets sur ces deux villes, qu'elle fit intervenir à cet égard, sous le prétexte de leurs intérêts commerciaux, les deux résidents anglais et hollandais, Hailes et Reeder. Mais bientôt eut lieu la promulgation de cette constitution du 3 mai 1791, qui, quoique plus monarchique que celle à laquelle on la substituait, n'en devait pas moins choquer le gouvernement russe, en lui enlevant, dans les formes anarchiques précédentes, les bases du pouvoir oppressif dont il jouissait et abusait en Pologne depuis le règne de Pierre le Grand, qui lui imposa la maison de Saxe; celui d'Anna Alexievna, dont les armées, sous le commandement du maréchal Munich, substituèrent à Stanislas, et pour la seconde fois, un second prince saxon; celui d'Élisabeth-Petrovna, qui, par une déclaration de 1745, se montra l'arbitre absolu des affaires intérieures de la Pologne; celui de Catherine-Alexievna, qui, à la mort d'Auguste III, s'unit à la Prusse : 1° pour placer sur le trône des Jajellons son premier favori, ce comte Poniatowski dont le grand père avait été intendant d'une des terres de Labomirski, et fils de celui qui, après plusieurs années de fidélité à Stanislas, qui le combla de biens, finit par trahir sa confiance et les intérêts de

ce prince; 2° pour profiter de l'anarchie dont elle avait garanti la durée, afin d'opérer ce premier partage de la Pologne, le premier des grands crimes politiques du dix-huitième siècle, qui souilla d'un vernis de honte le cabinet de Versailles, chose que le duc de Choiseul, alors exilé, n'eût pas permise, et qui lia d'un nœud perpétuel les intérêts des trois puissances copartageantes.

Ce nœud avait paru cependant sur le point de se relâcher, mais la politique a des mystères que le public ne pénètre pas toujours avec facilité et promptitude.

Catherine avait bien assuré Stanislas-Auguste, lors de l'entrevue de ces deux grands personnages à Kaniow, qu'elle ne s'opposerait pas aux changements utiles à l'indépendance de la Pologne; Joseph II lui fit les mêmes promesses; Lucchésini lui avait déjà dit, au nom de son maître, qu'il mettait *sa gloire à garantir l'Europe de l'ambition des barbares du Nord.* La Suède s'engageait à soutenir la révolution par ses armes; l'Angleterre promettait de la seconder: mais deux choses s'opposaient au succès de cette œuvre prétendue régénératrice: il eût fallu promulguer cet acte réformateur au moment où la Russie luttait encore contre la Suède et la Turquie; puis avoir à la tête du gouvernement un homme capable de tenir tête à Catherine. Mais une longue répugnance à l'hérédité du trône avait retardé les opérations de la diète, et le caractère du roi, incapable de lutter contre des difficultés que la perspicacité de son esprit lui

faisait prévoir, enlevait à la contralisation qu'on cherchait à rétablir la force dont elle aurait eu besoin pour triompher des dangers qu'on allait avoir à courir.

Nous n'exposerons pas, dans tous ses détails, l'acte éphémère qui y donnait lieu; c'était, comme tous les actes modernes de cette espèce, une organisation gouvernementale fondée sur le principe anarchique de la division des pouvoirs, où l'on semblait procurer plus de stabilité à l'État en déclarant la royauté élective, non par individu, mais par famille. Du reste, l'ordre équestre conservait toute sa puissance, le paysan n'obtenait qu'un plus haut degré de protection; la couronne passait, après le roi régnant, à l'électeur de Saxe et à défaut d'enfants mâles, à sa fille dont l'époux, qui ne pourrait le devenir que du consentement de la diète, deviendrait la tige de la dynastie royale de Pologne.

Fox et Burke prodiguèrent les plus grands éloges à cette constitution; le cabinet prussien y applaudit, et le comte de Golz communiqua à Stanislas-Auguste, le 17 mai, une lettre dans laquelle Frédéric-Guillaume disait : « Qu'ayant appris, et les » changements opérés dans la constitution polo- » naise, et les dispositions qui assuraient la succes- » sion au trône à son ami l'électeur de Saxe et à sa » maison, il *approuvait* et louait hautement *cette* » *démarche* importante de la nation, si essentielle » au bonheur de l'État régénéré; que le choix qui » avait été fait, devait contribuer à *consolider la*

» *bonne intelligence entre la Pologne et la* » *Prusse.* Qu'il chargeait son envoyé de témoigner » les sentiments exprimés dans cette lettre, à tous » ceux qui avaient participé à ce grand pacte, et de » les assurer de ses *vœux sincères.* »

Cette déclaration avait à la fois pour but de s'attacher la Pologne par des liens de reconnaissance, et de détacher ce pays de la Russie, ce qui lui fit ajourner toutes démarches relatives à la cession des deux villes qu'il convoitait.

Dans ces circonstances avait eu lieu la circulaire de Padoue, bientôt suivie de ces conférences de Pilnitz qui manifestaient l'intime union rétablie, si récemment, entre Léopold et Frédéric-Guillaume. Quant à Catherine II, affranchie déjà des dangers que la Suède lui avait fait courir, elle pressait les grandes puissances germaniques à se prononcer contre la France dont elle redoutait les principes révolutionnaires, d'autant que des agents de la propagande française cherchaient, en Pologne, à incendier les esprits (1). Cependant Léopold hésitait, non-seulement à prendre les armes, mais à se préparer même à la guerre, depuis surtout que Louis XVI eut paru accepter librement la constitution, après avoir échoué dans son voyage libérateur.

(1) L'un des plus actifs de ces agents fut un aventurier nommé *Gaspari*, et qui depuis s'est déguisé sous un nom et sous un titre féodaux.

NOTE SIXIÈME.

DE L'ÉMIGRATION.

En parlant ici de l'émigration, nous ne prétendons être ni apologiste, ni détracteur, mais historien.

Fuir la persécution, fût-elle méritée, aller chercher la tranquillité hors d'un pays qui a cessé de vous l'assurer, constitue-t-il un crime qui mérite l'expropriation et même la mort? Qu'un légiste, que tout homme de sens et de cœur décide cette question.

Suivre le drapeau auquel on a juré d'être fidèle, l'aller joindre au dehors en sacrifiant son existence, sa vie, à ce que l'on regarde comme un devoir, doit-il exciter chez un peuple où l'honneur exerça longtemps une domination souveraine, la plus impitoyable de toutes les haines? La solution de cette seconde question est soumise ici à la saine équité de tous les hommes politiques.

Disons maintenant, en écartant l'émigration de la peur, comment eut lieu celle qui prit les armes, quels furent ses motifs, le rôle qu'elle joua, et

les sentiments dont ses chefs furent constamment animés.

Il faut, pour remplir ce cadre, remonter à l'origine même de la révolution.

Un élan, dont il faudrait vanter la générosité si les effets n'en eussent pas été funestes, avait, dans les hautes classes seules de la société, éveillé les esprits sur les abus qui s'étaient introduits dans un gouvernement théoriquement bon et réellement prospère; elles en demandaient la réforme durant le mutisme de la classe moyenne, et celle-ci, qui eût dû les en payer d'une vive et éternelle reconnaissance, s'étant emparée du pouvoir arraché aux faibles mains du monarque, le dirigea contre ceux à qui elle devait réellement son existence politique, et s'étudia à les injurier, à les poursuivre, oubliant qu'ils venaient de lui sacrifier librement leurs priviléges. A défaut du roi qui les repousse, ils voient les princes, qui avaient, dans un mémoire remarquable, annoncé la révolution qu'on vient de faire, relevant le drapeau libérateur de Bouvine et de Denain, et ils volent se ranger sous cette enseigne arborée par ces Condés qui sont l'une des plus brillantes gloires de la France. Il y avait cependant une telle absence d'émigration armée en février 1791, quoiqu'on en parlât beaucoup à Paris, qu'au moment où un assassin fut envoyé à Worms pour attenter aux jours du héros de Friedberg et y avait été dépisté, quarante personnes seulement purent se réunir pour veiller jour et nuit, mais très-secrètement encore, à la sûreté du prince. Tel fut le

faible noyau de cette émigration armée qui grossit successivement, lors de l'arrestation du roi à Varennes, de ses dangers au 20 juin, de la révolution du 10 août et des massacres de septembre. Le projet d'un crime en avait été l'origine, des crimes patents et successifs en accrurent le volume.

Pourquoi, dira-t-on, quittèrent-ils le roi au lieu de le défendre? Par une triple et péremptoire raison. Les royalistes, qui ne sont rien sans un chef qui les dirige, ou du moins les approuve, n'auraient pu : 1° se réunir sans exciter contre eux un mouvement général de la population au sein de laquelle ils étaient disséminés; 2° se rapprocher du monarque; toute voie à cet égard leur était fermée; 3° être accueillis par le prince qui les repoussait, ou les livrait à leurs ennemis et aux siens; témoin la scène du 28 février 1791, où M. de Lafayette et des gardes nationaux les désarmèrent et les maltraitèrent indignement; c'est sur cette inculpation d'avoir abandonné leur maître, qui lui-même s'était abandonné, que Châteaubriant a dit, page 277 de son *Essai sur les révolutions :* « Un bon étran» ger, au coin de son feu, dans un pays bien tran» quille, sûr de se lever le matin comme il s'est » couché le soir, en possession de sa fortune, sa » porte bien fermée, ses amis au dedans et la sé» curité au dehors, prononce que les émigrés ont » tort et qu'on ne doit jamais quitter sa patrie; et » ce bon étranger raisonne conséquemment. »

Les royalistes anglais n'ont pas émigré, ont-ils pourtant arraché Charles Ier au supplice? M. Guizot

a dit de l'émigration, qu'elle était le produit de l'égoïsme : plaisant égoïsme qui fait immoler tout à ce qu'on croit être imposé par l'honneur ; ayant alors tout à perdre dans le présent et rien à espérer dans l'avenir en dédommagement de si grands sacrifices ! Au fait, c'était le dernier des tableaux chevaleresques que les annales humaines devaient avoir à retracer ; c'était l'un de ces actes de dévouement dérobés au moyen âge et jetés dans le sein de l'égoïsme moderne, incapable de les comprendre ; qui, au XIV^e^ siècle, eussent obtenu des couronnes, et conduisaient au supplice à la fin du XVIII^e^. En voilà assez, je crois, pour exposer des motifs que leur date seule doit juger.

Quant à la marche de l'émigration, elle résulte des événements qui la firent naître et des motifs qui l'animèrent. Ceux qui ne pouvaient plus servir un roi esclave, se soumirent au prince qui semblait le représenter ; soldats de la royauté, ils laissèrent agir leurs chefs en faveur de cette royauté déchue, et furent leurrés par eux et comme eux par les puissances monarchiques européennes qui, sans qu'ils s'en doutassent, voulaient profiter des troubles de la France pour satisfaire leur propre ambition. L'Autriche convoitait la Lorraine, la Russie s'apprêtait à envahir la Pologne, et la révolution française devait favoriser ce dernier projet, dans le cas où la guerre eût été déclarée. L'impératrice Catherine cajolait donc l'émigration, à qui elle promettait des secours puissants et prompts ; elle avait envoyé le comte Roumansof, homme plus

imposant par sa tournure que par son esprit, comme ambassadeur près des princes émigrés ; promettait aux royalistes un asile dans ses États, et en recevait une lettre rédigée par Levignac-Mackarti, en date du 30 septembre 1791, où, en exprimant leur reconnaissance, ils lui disaient : « Nous serions fiers » de partager le bonheur des peuples qui vivent » sous votre empire ; mais il ne nous est pas per» mis de songer à une seconde patrie ; si la monar» chie française s'écroule, la noblesse française » (l'honneur le commande) doit s'ensevelir sous ses » débris. » Et la tzarine répliquait, en s'adressant au maréchal de Broglie : « Les plus illustres de » vos rois se glorifient de s'appeler les premiers » gentilshommes de leur royaume ; Henri IV fut » surtout jaloux de porter ce titre ; ce n'était point » un vain honneur qu'il déférait à vos aïeux, il » leur enseignait par là qu'il n'y a point de monar» chie sans noblesse. Ils entendirent cette leçon et » prodiguèrent leur sang. Vous, leurs dignes des» cendants, continuez de marcher sur leurs pas ; » Élisabeth secourut Henri IV, cette reine est digne » de servir de modèle, et je mériterai de lui être » comparée. » Léopold avait, de son côté, annoncé au prince de Condé, dès le 6 juillet 1791, son projet de former entre *les cours d'Espagne, d'Angleterre, de Prusse, de Naples, et de Russie, un concert qui puisse assurer au roi et à sa famille, la sûreté, la liberté, et la constitution française.* Catherine écrivait dans le même sens aux trois princes de la maison de Condé le 25 oc-

tobre de la même année. Quand le chef de cette héroïque branche des Bourbons fut sommé de rentrer en France, il répondit au décret qu'à cet effet on lui avait signifié : « Henri de Condé, com-» battit pour la liberté de conscience; Henri de » Condé, deuxième du nom, attaqua le despotisme » de la régence et l'autorité des ministres sous la » minorité de Louis XIII, il se déclara ouverte-» ment le protecteur du tiers état. Le grand Condé, » avec les Parisiens armés et réunis sous son com-» mandement, attaqua le pouvoir tyrannique du » cardinal Mazarin. Depuis longtemps, moi-même, » je couvais au fond de mon cœur le vœu sincère » du rétablissement et de la régénération du » royaume; mais l'ambition et la licence dévastent » notre patrie sous le masque de la liberté, et l'on » veut que je vienne applaudir à tant de scènes » d'horreurs; amener un prince français parmi » tant de ruines, pour le rendre témoin du dernier » soupir de la monarchie! Non, mon amour pour » mon pays m'éloigne de cette idée; je préférerai » l'exil perpétuel, j'abandonnerai mes possessions; » non, jamais la patrie ne me reverra, tant que la » raison et la justice en seront bannies. Si, ouvrant » un jour les yeux, les Français peuvent recon-» naître que la liberté ne donne pas le pouvoir de » tout ravir, et qu'une nation n'a pas plus le droit » d'être injuste qu'un seul individu, alors j'ac-» courrai avec ardeur, je volerai dans les bras de » mes concitoyens. Ce n'est pas contre ma patrie » que je tournerai mes armes; un décret ne me

» rendra pas rebelle. J'ai reçu ce décret, voilà ma » réponse; je la rends publique pour que la France » et l'Europe puissent lire en même temps au fond » de mon cœur et me juger. »

Tels étaient les sentiments dont les princes étaient animés : qu'ils jugeassent bien ou mal les intérêts de la France et les intentions des puissances étrangères, le salut de la royauté, celui de Louis XVI, la tranquillité et le bonheur de la France étaient leur but. Ils avaient en conséquence établi un conseil, car il faut un centre de direction à tout pouvoir agissant. Ce conseil était présidé par le maréchal de Broglie, que le roi, par une lettre du 16 juillet 1789, qui a passé sous nos yeux, éleva à la dignité de maréchal général, titre dont n'avaient encore été décorés que le second des maréchaux de Biron, les maréchaux de Lesdiguières, de Turenne, de Villars et de Saxe ; nomination dont, vu le désordre de l'époque, nulle trace n'a été conservée aux archives de la guerre, ce qui a empêché le général marquis Oudinot d'en parler, dans son *Aperçu historique sur la dignité de maréchal de France.*

Le maréchal général de Broglie était l'âme de ce conseil, sur les décisions duquel influait puissamment l'ex-ministre Calonne. Il y avait été agité la question de nommer une régence durant la captivité de Louis XVI; et, des pairs de France, conseillers d'État, magistrats de divers parlements du royaume, s'étaient réunis à Manheim, pour en déférer le titre à *Monsieur;* la Russie, la Prusse, la

Suède, accédaient à cette idée, qui eût donné au représentant connu du monarque le droit de traiter en son nom avec les puissances étrangères, et celui d'exiger des cantons suisses les vingt-quatre mille hommes que, par ses traités, la diète helvétique s'était engagée à fournir à la première réquisition, et elle y était sincèrement disposée; mais la cour de Vienne s'y opposa.

Cette cour alors se dirigeait, relativement aux affaires de France, sur les errements du comte de Mercy-d'Argenteau, ministre impérial, à Paris, qui, homme de confiance et principal conseil de la reine, troublait l'esprit de cette princesse, en lui inspirant des craintes sur l'ambition supposée de ses beaux-frères exilés. Mme Élisabeth, qui voyait mieux, mandait à Mme de Raigcourt, dans ses lettres du 12 septembre, des 12 et 21 octobre 1791, les menées de ce ministre, qu'elle désignait sous le nom du *vieux renard;* elle y blâmait sa belle-sœur, en disant : *Ce qu'il y a à craindre, c'est qu'elle n'en soit la victime tout comme un autre.* Ce sont donc les intrigues du comte de Mercy-d'Argenteau qui opposèrent le roi à ses frères, et Breteuil à Calonne; jetèrent le trouble dans une famille qui, pour son salut, devait être unie; empêchèrent Léopold de donner suite à sa circulaire de Padoue, dont nous avons parlé, note deuxième, et dans le tome Ier, de nos Mémoires: intrigues qui trompèrent l'Angleterre sur la situation réelle du roi et de la France; ce que Pitt re-

procha vivement à M. de Mercy, lors du voyage de celui-ci à Londres, en 1794.

Mais, pour en revenir au projet manqué de régence, nous dirons que le refus par la cour de Vienne, d'y accéder, n'eut lieu que sur la demande du baron de Breteuil, chargé particulièrement des pouvoirs du roi, et à qui celui-ci écrivit : « A quelques orages près je jouis de la liberté nécessaire » à un prince; vous voudrez donc bien, dès la réception de la présente, vous transporter à Vienne, » auprès de notre puissant et cher frère l'empereur, » pour lui communiquer mes intentions. Vous » agirez de même près de toutes les têtes couronnées, pour les supplier de ma part et en mon » nom, de n'admettre ni reconnaître la régence. » Les actes de cette autorité contradictoire n'aboutiraient qu'à irriter davantage mon peuple, et le » porteraient infailliblement aux derniers excès » contre moi. »

Rien n'entrait plus dans les vues de Léopold et de son ministre, qui voulait laisser le volcan se consumer lui-même, sans songer aux dévastations qu'il devait préalablement produire; mais il n'était pas réservé à l'empereur d'en contempler les plus terribles explosions; car il mourut presque subitement, le 2 mars 1792, et Gustave III tomba sous les coups d'un assassin, le 16 du même mois; ce qui enlevait aux princes exilés, dans la personne de ce dernier, un allié belliqueux et zélé, prêt à les seconder à la tête d'un corps de trente mille hommes, Russes et Suédois, qui, avec les corps émigrés,

eussent composé une armée de soixante mille hommes. Voilà, dans toute leur vérité, l'origine, l'armement, les motifs, la marche de l'émigration, ainsi que les sentiments et l'espoir des princes qui la dirigeaient, et les premiers obstacles que la politique sema sur sa route. L'immense importance qu'une opinion passionnée lui a donnée exigeait tous ces détails.

NOTE SEPTIÈME.

DÉROUTE DE TOURNAY.

Les intérêts réciproques et la marche politique des deux cabinets de Vienne et de Berlin semblaient avoir changé de nature et de direction depuis que le comte de Hertzberg, objet de l'inimitié personnelle du prince Kaunitz, avait cessé d'influer sur les affaires étrangères de la Prusse, comme il le fit, depuis cette paix d'Husbertsbourg, si habilement négociée par lui, jusqu'aux conventions de Reichenbach, qu'il ne signa qu'à regret. Le rapprochement entre deux cours longtemps ennemies n'eût pas été présumable à l'époque où la Prusse avait acquis du margrave Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre les principautés de Bareuth et Anspach, qui ajoutaient cent soixante milles carrés à son territoire héréditaire, et trois cent quatre-vingt-cinq mille âmes à sa population : réuion qui mit en évidence les talents de ce baron de Hardenberg, à qui l'administration de ces nouvelles provinces fut confiée, et qui devait un jour remplacer utilement pour la Prusse le vieux ministre dont les ta-

lents avaient si puissamment secondé le génie du grand Frédéric ; quand la Prusse avait formé deux alliances de famille avec les deux maisons d'Hanovre et de Nassau. Cependant, malgré les désirs très-prononcés de Frédéric-Guillaume, de porter promptement secours à Louis XVI, malgré la circulaire de Padoue et les conférences de Pilnitz, Léopold renouait à Vienne des relations avec l'ambassadeur français, et annonçait à ses alliés que « la modération paraissait avoir repris son empire » en France, et que le roi ayant recouvré sa liberté, » il se bornait à recommander aux princes alle- » mands d'éviter toute démarche qui pourrait trou- » bler le développement encore équivoque de la » nouvelle constitution. »

Léopold et Louis XVI redoutaient également la guerre; ils craignaient tous deux qu'un rassemblement d'émigrés, dans l'État de Trèves, en devînt la cause ; Léopold invita l'électeur à ne point leur permettre de s'armer : le roi demanda la dissolution de leurs corps par M. de Sainte-Croix, puis par le baron de Vioménil ; l'on n'en vociférait pas moins à Paris contre les deux monarques, ce qui resserra les liens qui unissaient déjà Léopold et Frédéric-Guillaume, et qui fit conclure le traité du 7 février 1792, où les deux parties contractantes se garantissaient leurs États respectifs ; promettant, en cas d'attaque, de se secourir mutuellement avec un corps de cinquante mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, et des forces plus considérables encore, si besoin était ; d'inviter en outre la Russie,

l'Angleterre, la Hollande, la Saxe, à prendre part à cette ligue dont l'objet était purement défensif. Assuré de cet appui, le langage du prince Kaunitz en devint plus fier, et celui de la diplomatie française plus violent, d'autant que la Prusse adopta dans ses notes l'esprit de celles de l'Autriche; mais ce qui contribuait surtout à pousser à la guerre, c'est que le parti révolutionnaire la voulait dans l'espoir d'abattre le trône et de fonder sur ses ruines une république; la modération du ministre de *Lessart* fit donc place à la virulence de Dumouriez, le 15 mars 1792. Depuis treize jours Léopold avait cessé d'être, et quoiqu'on négociât encore avec un prince jeune et sans expérience, Louis XVI, poussé par son ministre Dumouriez, et plus mort que vif, proposa le 20 avril une déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême; c'était implicitement la déclarer au roi de Prusse, lié à l'Autriche par le traité du 7 février.

Dans ces circonstances, il fallait se hâter, avant la jonction des armées prussiennes, de porter un coup décisif sur la Belgique, qu'on savait être portée à la révolte et dénuée de troupes suffisantes à sa défense. L'on dirigea donc trois corps d'armée contre ce pays; l'un, sous les ordres de Lafayette, devait marcher sur Namur, et de là sur Liége ou Bruxelles; un autre, inquiéter les Autrichiens du côté de Mons, afin de diviser leurs forces; Biron en était chargé. Le troisième corps, de quatre à cinq mille hommes, sous le commandement de Théobald Dillon, devait se porter sur Tournay,

pour y tenir en échec la garnison. C'est sur cette dernière expédition que nous allons citer ici un document inédit, et d'autant plus précieux que les cartons de la guerre n'offrent aucun détail à cet égard.

« Lille, dimanche au soir, 29 avril 1792.

» Je suis arrivé hier à deux heures après midi à » Lille, cher frère. Quoique avec la fièvre et étant » d'une grande faiblesse, une heure après, j'ai reçu » l'ordre de monter à cheval à huit heures du soir, » armes et bagages, pour un détachement de » guerre; les chasseurs de Languedoc ont reçu le » même ordre; Colonel-général, Orléans-cavalerie » aussi. Trois régiments d'infanterie et deux cents » volontaires, voilà quelle était notre petite armée, » commandée par M. Théobald Dillon. Il y avait » en tout cinq mille hommes. Nous sommes partis » à dix heures, dans l'ordre suivant :

» Les chasseurs de Languedoc à l'avant-garde, » une moitié du Colonel-général, cavalerie, l'infan- » terie, l'artillerie, et je formais l'arrière garde » avec les cuirassiers et Orléans, commandant les » deux régiments. Il n'y avait que six pièces de » canon de quatre.

» D'abord, on nous avait oubliés au rendez-vous » qu'on avait désigné : mauvais début! étant de- » puis trois heures à cheval, je me suis impatienté, » et j'ai été moi-même chercher des ordres. L'armée » était déjà en avant d'une lieue, et on croyait

» qu'on nous avait prévenus de suivre. J'ai rejoint
» au grand trot en une petite demi-heure, et ai
» pris avec mon régiment la tête de l'arrière-garde.
» La marche était lente, comme cela arrive toujours
» de nuit, et à deux heures du matin on a fait une
» halte jusqu'à quatre; on a fait manger un peu
» d'avoine aux chevaux. La nuit était superbe et
» presque point froide. A cinq heures nous sommes
» entrés sur les terres de l'Empire, et l'avant-garde
» a aperçu un piquet d'une vingtaine de dragons
» impériaux de Latour en bataille sur la chaussée;
» on en a prévenu le général, qui a donné ordre de
» charger cette troupe; cela a été fait, et elle s'est
» repliée sur un village où ils avaient un poste
» bien caché, qui a laissé entrer les chasseurs, et
» leur a lâché à brûle-pourpoint une décharge de
» carabines; les chasseurs ont perdu trois hommes
» et un cheval. Ils ont de leur côté fait trois pri-
» sonniers, mais qui se sont évadés ensuite à pied,
» comme les chasseurs se repliaient sur l'armée.
» Les volontaires, au lieu de tenir bon, se sont
» aussi repliés. Alors on a fortifié de cinquante
» hommes l'avant-garde, et on a commencé le feu
» de trop loin et sans succès. Mon fils était de ce
» détachement. L'armée passait pendant ce temps
» la barrière de France, et à trois quarts de lieue de
» là elle s'est formée en bataille, le Colonel-général
» à la droite et un escadron de cavalerie et les
» chasseurs à gauche. On m'a mis en seconde ligne
» avec les cuirassiers et Orléans. Les compagnies
» de grenadiers, à la gauche de l'armée, qui était

» appuyée à un village dont elles se sont emparées. » L'infanterie s'est mise assez promptement en ba- » taille; alors les chasseurs ont détaché des postes » avancés sur la gauche, et placé des vedettes et » des éclaireurs. J'ai envoyé mon lieutenant colonel » avec un escadron tourner et fouiller le village » qui était à notre droite et en avant de notre po- » sition, et je me suis posé avec un autre escadron » en avant de l'armée, pour protéger les postes des » chasseurs. Je me suis porté aussi près de la po- » sition des impériaux, pour découvrir ce qu'ils » avaient : j'en ai évalué le nombre, tant infanterie » que cavalerie ou dragons, à neuf ou dix mille » hommes. On assure qu'ils en avaient quinze : je » ne le crois point (1).

» Ils ont laissé avancer les chasseurs et ensuite » les ont repoussés. Il y a eu encore un ou deux » hommes de tués. J'ai reçu ordre de me replier et » de venir en colonne derrière l'armée; j'ai quitté » avec chagrin, car j'aurais eu à faire bientôt un » mouvement que j'apercevais.

» Le général, probablement peu instruit de ce » qui se passait devant lui, a donné ordre de dé- » brider et de faire manger les chevaux. Je n'ai pas » trouvé cet ordre prudent, et je me suis porté en » avant pour rendre compte de ce que j'avais vu et

(1) Il y avait à peine quinze mille hommes de troupes autrichiennes dans la totalité des provinces belgiques, et Lafayette, qui ne put y pénétrer, en avait, à lui seul, plus de vingt-cinq mille sous les armes.

» faire mes observations. Tout le monde était déjà » pied à terre, et l'infanterie mangeait. Inquiet de » notre mauvaise position et des manœuvres peu » militaires qu'on nous faisait faire, j'ai poussé en » avant avec un de mes adjudants, et j'ai reconnu » que la cavalerie se disposait à profiter du moment » pour nous attaquer; et je me suis aperçu que » l'on approchait du canon sur le moulin en face de » nous. L'armée était trop près pour que cela ne » sautât pas aux yeux; et presque sans ordre, on » a bridé à la hâte, et l'infanterie s'est formée. On » a fait porter trois escadrons en avant et sur la » droite; je me suis formé en colonne par esca- » dron, avec les cuirassiers et Orléans, et j'atten- » dais ce que le général voudrait faire. J'ai été » bien étonné quand j'ai vu qu'on procédait à la » retraite, mais sans dispositions et même avec » crainte. J'ai reçu l'ordre de faire l'arrière-garde » de la première colonne d'infanterie avec mon ré- » giment, et je me suis mis en marche en bon or- » dre et dans le plus grand silence.

» A peine sur la chaussée, j'ai vu que la terreur » gagnait tout le monde, et que toute la cavalerie » qui devait rester après l'infanterie avait la tête » perdue, que l'infanterie s'en allait sans ordre et » avec frayeur. J'ai cherché à contenir mon régi- » ment, et je l'ai fait longtemps ; mais à la fin, le » reste de la cavalerie étant au galop et criant » fuyons, l'a entraîné, et la déroute a commencé. » L'infanterie s'est débandée, a pris tous les che- » mins qu'elle rencontrait, elle a jeté les havre-

» sacs et le butin; cela avait l'air d'une défaite af-
» freuse.

» J'ai eu beau faire, conjointement avec mes of-
» ficiers; comme nous étions les premiers, les cui-
» rassiers ont été poussés, culbutés et forcés d'aller.
» J'ai été précipité dans les fossés, en voulant calmer
» toutes ces têtes; voyant que tout cela était inévi-
» table, j'ai sauté le chemin et suis entré dans la
» plaine, où j'ai aperçu mon fils qui voulait rallier
» ses chasseurs; mais entraîné par eux, il pleurait
» à chaudes larmes de ce désordre. Il a cherché à
» rester avec moi, cela lui a été impossible, et il lui
» a fallu suivre le torrent. J'ai cherché à émouvoir,
» à ramener les imaginations. J'ai vu M. de Laro-
» chefoucauld et son colonel; je leur ai ordonné
» de se rallier à moi et de m'aider à composer une
» troupe quelconque pour former l'arrière-garde
» et sauver l'armée. Ils s'y sont prêtés de leur
» mieux, ils sont restés avec moi, et nous n'avons
» pu parvenir à rallier à nous qu'une douzaine
» d'hommes à cheval : il y avait trois ou quatre
» chasseurs, trois cuirassiers d'Orléans; cinq ou
» six officiers sont venus aussi. Mon lieutenant-co-
» lonel s'est joint à moi : alors j'ai pris le comman-
» dement de cette petite troupe; je l'ai formée, j'ai
» fait filer l'infanterie, et ai fait l'arrière-garde au
» pas, depuis l'endroit de l'action jusqu'à Lille. J'ai
» trouvé une pièce de canon à nous qu'on voulait
» abandonner, je l'ai fait marcher sous notre es-
» corte; un brave capitaine de grenadiers, et un
» autre du Colonel-général cavalerie, sont montés

» sur les chevaux qui la traînaient, et nous l'avons » ramenée à Lille, saine et sauve. Notre petite escorte n'est rentrée qu'à deux heures, et l'armée y » était déjà avant dix heures du matin. Tous croient » qu'ils ont été trahis, sacrifiés; je suis loin de le » penser; mon opinion est que M. Théobald Dillon » n'y entendait rien et qu'il n'a su que commander. » Ce pauvre général a été la victime de son malheur et de son ignorance; le peuple de Lille l'a » mis en pièces, ainsi que son aide de camp et le » chef du génie (1). On s'est porté à des atrocités » incroyables, et beaucoup de troupes y ont participé.

» Aucun des régiments qui ont marché n'est et ne » sera en état d'entrer en campagne de deux mois; » l'infanterie a perdu tout, armes et bagages; on ne » voyait que cela dans la plaine et sur le chemin. » La cavalerie, dans sa fuite, a fait plus de mal à » l'armée que l'ennemi; car je suis bien sûr qu'il » n'y a pas eu quarante hommes de tués ou blessés » par les impériaux..... Nombre de chevaux ont » été trouvés morts dans cette horrible bagarre.

(1) Les bruits de trahison qui s'étaient répandus depuis l'arrivée des premiers fuyards, et la vue des blessés qui rentraient en désordre, avaient porté à son comble la fureur des soldats et des habitants. Aussi, quand Dillon se présenta à la porte de Flines, on l'arracha de sa chaise et on l'attacha à une lanterne, où il fut à la fois pendu et fusillé. M. Berthois, officier du génie, un prêtre et six chasseurs tyroliens prisonniers furent massacrés comme complices de cette prétendue trahison. L'aide de camp Chaumont guérit de ses blessures.

» Quel bonheur que les impériaux ne nous aient » pas poursuivis ! Tout était taillé en pièces ; nous » n'avons pas été suivis de plus de deux cents pas ; » et ce qui le prouve, c'est la marche au pas de ma » petite escorte jusqu'à Lille sans avoir rien vu ni » entendu. »

Cette lettre du colonel Pully, plus tard général commandant un corps de cavalerie au camp de la Lune, est d'autant plus précieuse comme document de l'histoire de cette époque, que purement confidentielle, il y disait, sans détour, les faits tels qu'ils s'étaient passés, chose que les relations officielles cherchèrent à déguiser.

Cette échauffourée si honteuse donna aux Autrichiens une aveugle confiance en leur supériorité militaire. Ce premier succès fut dû surtout à la brillante valeur de M. de Vincent, officier dans le régiment de la Tour, qui se montra plus tard aussi habile diplomate qu'intrépide militaire. Quant au général Beaulieu : « Si, disait-il, j'avais sous mes » ordres vingt-cinq mille hommes, j'arriverais à » Paris avant quinze jours, mais je n'oserais me » promettre un tel succès avec soixante mille com- » battants, si l'on attend encore trois mois pour at- » taquer la France. » Ces vingt-cinq mille hommes, en effet, étaient bien loin de se trouver dans la totalité des provinces belgiques, tant l'empereur Léopold avait compté sur l'esprit pacifique de Louis XVI pour atteindre, par des négociations, à la continuation de l'état de paix.

NOTE HUITIÈME.

LES MANIFESTES ET DÉCLARATIONS DE 1792.

C'est encore une lacune indispensable à remplir dans nos Mémoires que celle laissée dans cet ouvrage par le silence qu'on y garde sur les manifestes et déclarations publiés lors de l'ouverture de la campagne de 1792. Nous n'aurions à la vérité rien à ajouter à ce qui a été dit dans notre premier volume, relativement à la négociation secrète de Louis XVI avec les alliés, par la voie de cet honnête et zélé Mallet-Dupan, le plus sage des fous systématiques sur la nature et les bases des gouvernements, mais le moins fou des théoriciens politiques sur la conduite à tenir pour atténuer les effets d'un système erroné. Nous ne reviendrons pas davantage sur le manifeste du duc de Brunswick, même volume, et que nous avons prouvé alors par la concordance des dates, n'avoir point été la cause de la catastrophe du 10 août. Mais, après avoir fait ici la remarque que la phrase la plus violemment outrageante de ce manifeste, uniquement comminatoire, adressée, non à la nation, mais aux démolis-

seurs de la monarchie, ayant pour objet le salut de la famille royale, est moins barbare que tel ou tel ordre du jour français, et eût été d'un effet victorieux, si on l'avait fait suivre d'une marche militaire vive et rapide ; nous dirons que, vu les négociations secrètes qui précédemment avaient eu lieu entre l'une et l'autre des deux factions révolutionnaires d'une part, et le généralissime de l'armée alliée, cette phrase pouvait avoir pour objet de rompre les fils de cette intrigue, et que, sans la dévoiler à des gens justement inquiets, le duc, quoique à regret, ne pouvait se refuser à la signer.

Parlons maintenant de trois pièces dont il n'a point été fait mention dans les divers recueils diplomatiques, que le *Moniteur* n'a pas voulu faire connaître, et dont il n'est question que très-vaguement et très-imparfaitement dans le seul journal de Strasbourg. Ce sont : 1° la déclaration des princes, qui ne crurent point devoir lui donner le titre de manifeste ; 2° la lettre de M. de Calonne, de la même date, 8 août, pièce rédigée, de l'aveu des princes, par le comte de Rivarol ; 3° le discours adressé par *Monsieur* aux émigrés, le 23 août, veille du jour où il rentrait en France, à la tête du principal des trois corps réunis sous le drapeau blanc.

La déclaration des princes, déclamation longue, sans méthode, sans ordre, sans style, offrait un exposé des torts de la révolution envers le roi ; tout y prouve que ceux qui la rédigèrent ignoraient complétement l'état de la France, la puissance des meneurs de la révolution, leurs ressources patentes

ou secrètes, les intentions réelles mêmes de l'un de leurs puissants alliés, et les intrigues qui assiégeaient l'autre. Si, de ce long et misérable exposé, l'on passe aux espérances et aux sentiments qui animaient ceux qui le publièrent, on y lira : « Quand » nous unisssons nos armes aux forces des puis- » sances dont nous avons imploré les secours contre » vos tyranniques oppresseurs, pouvez-vous nous » regarder comme vos ennemis? Non, non; ne voyez » en nous que des compatriotes, qui veulent être » vos libérateurs. Les deux souverains avec l'appui » desquels nous nous avançons vers vous ont dé- » claré, par l'organe du héros généralissime des ar- » mées de Leurs Majestés, *qu'ils ne se proposent* » *d'autre but que le bonheur de la France, sans* » *prétendre s'enrichir à ses dépens par des* » *conquêtes; qu'ils n'entendent point s'immiscer* » *dans le gouvernement intérieur du royaume,* » *mais qu'ils veulent uniquement délivrer le roi,* » *la reine et la famille royale de leur captivité,* » *et procurer à S. M. T. C. la sûreté nécessaire* » *pour qu'elle puisse faire sans danger et sans* » *obstacle ce qu'elle jugera à propos, dans la vue* » *d'assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses* » *promesses.* Ces généreuses, ces magnanimes dé- » clarations, que partagent également les trois » Bourbons, nos augustes cousins; le Nestor des » souverains, notre très-honoré beau-père; l'héroïne » du Nord, notre sublime protectrice, et le jeune » héritier de l'infortuné Gustave, dont nos larmes » baignent la tombe ensanglantée, assurent à ces

» illustres confédérés la palme immortelle due aux
» défenseurs d'une cause qui est tout à la fois celle
» des rois, celle du bon ordre, celle de l'humanité ;
» et en même temps elles vous assurent aussi, ô
» Français ! que les forces auxquelles nous nous
» joignons sont pour vous plutôt que contre vous ;
» qu'elles ne sont redoutables qu'au crime ; qu'elles
» ne poursuivront que la rébellion opiniâtre ; et
» que, vous ralliant à nous, plutôt que de résister
» à leur supériorité, vous ne ferez que vous rendre
» à la raison, à vos devoirs, à l'invitation de vos
» plus chers intérêts. C'est cette certitude qui nous
» justifie de faire flotter nos étendards à côté de
» ceux des puissances étrangères. En publiant leurs
» intentions, elles ont légitimé notre démarche ; et
» nos vœux pour leurs succès se confondent avec
» ceux que nous n'avons pas cessé de faire pour le
» bien de notre patrie. Les factieux, vos vrais enne-
» mis comme les nôtres, vous ont dit que nous
» étions animés de ressentiments furieux et impla-
» cables ; que nous ne respirions que vengeance,
» que carnage, que proscription ; et qu'il n'y avait
» aucun ménagement à attendre d'une noblesse trop
» cruellement offensée pour n'être pas impitoyable.
» Ceux qui vous parlent ainsi, Français, sont ceux
» qui depuis trois ans sont en possession de vous
» tromper, qui en ont fait leur principale étude, qui
» ont établi parmi vous des ateliers de mensonges
» et de fausses nouvelles, que les harangueurs à la
» tribune mettent en avant, que les clubs accrédi-
» tent et que les libellistes de la révolution répan-

» dent au loin. Intéressés à vous aliéner de ceux
» dont ils connaissent l'attachement pur et inaltérable au roi et aux maximes fondamentales de la
» monarchie, ils s'efforcent d'allumer votre haine
» contre vos concitoyens émigrés ; ils nous calomnient, ne pouvant nous séduire ; et pour détruire
» le penchant qui vous porte vers les héritiers d'un
» nom que vous chérissez depuis tant de siècles, ils
» tâchent de vous effrayer sur les dispositions que
» nous rapportons dans le royaume. Mais ne soyez
» plus dupes de leur coupable artifice : nous vous
» déclarons et nous vous attestons, à la face de l'Europe, tant en notre nom qu'au nom de tous les
» Français qui marchent avec nous et qui pensent
» comme nous, que, réunis pour délivrer le roi et
» le peuple du despotisme des usurpateurs, nous ne
» sommes séparés d'aucun de ceux qui ont la même
» intention ; qu'aucun esprit de vengeance particulière ne conduit nos pas ; que nous sommes fort
» éloignés de confondre la nation avec les séducteurs
» pervers qui l'ont égarée ; et que, laissant à la justice le soin de poursuivre les coupables, nous
» venons tendre la main à tous ceux qui désavouent
» les forfaits des factieux, à tous ceux qui, abjurant
» leurs erreurs, se hâteront de rentrer dans leurs
» devoirs. Les Français expatriés ne se sont point
» armés pour recouvrer, à la pointe de l'épée, les
» droits que leur arracha la violence ; c'est au roi
» libre à les leur rendre ; c'est au pied de sa couronne affranchie qu'ils mettront avec confiance le
» dépôt de leurs intérêts propres ; et nous, premiers

» citoyens de l'État, nous donnerons à tous l'exem-
» ple de la soumission à la justice et aux volontés
» de sa majesté. Mais, défenseurs-nés du trône de
» nos aïeux, fidèles à la religion de nos pères, atta-
» chés aux maximes fondamentales de la monarchie,
» nous verserions tout notre sang plutôt que d'a-
» bandonner aucun de ses grands intérêts. Nos sen-
» timents, déjà consignés dans notre lettre au roi
» du 10 septembre dernier, et rappelés en peu de
» mots dans notre promulgation du 30 octobre,
» sont inébranlables. Les protestations que nous
» annonçâmes alors, nous les faisons aujourd'hui;
» inspirées par l'honneur, gravées dans nos cœurs
» par le devoir, rien ne pourra jamais les altérer.
» Nous n'irons point au délà; et le soutien des
» cours, dont les armées formidables cernent la
» France de toutes parts, n'ajoute rien à nos pre-
» miers vœux. Adhérant entièrement à l'esprit de
» modération dont LL. MM. impériale et prussienne
» viennent de publier un témoignage solennel, qui
» honore et immortalise l'usage qu'elles font de leur
» puissance, nous déclarons de plus en plus, sous
» leurs auspices, que notre unique but est de rede-
» mander aux usurpateurs le monarque et la mo-
» narchie, la liberté du chef auguste de l'État et celle
» de ses peuples, l'ordre public et la force protec-
» trice des droits de chacun, nos lois antiques, nos
» mœurs, notre religion, l'honneur national, la jus-
» tice, la paix, la sûreté. Est-il un Français raison-
» nable qui ne conspire à ces vues? En est-il qui ne
» réclame avec nous la fin du chaos épouvantable

» où l'on a plongé toutes les branches de l'adminis-
» tration; le rétablissement des finances, dévorées
» par une affreuse déprédation; la reconstitution
» du revenu public, détruit par l'impéritie; un or-
» dre stable et régulier, qui ferme l'abîme où les
» factieux ont englouti trois milliards de capitaux;
» la sûreté du gage des créanciers de l'État, et la
» renaissance du crédit, qui peuvent et doivent
» s'opérer par une sévère réforme dans les dépenses,
» et par la suppression que le roi a toujours en vue,
» des abus qui depuis longtemps s'étaient intro-
» duits dans le régime, abus qu'il est facile aujour-
» d'hui d'en séparer, mais que ceux qui ont tout
» bouleversé, jusqu'aux idées, ont affecté de con-
» fondre avec le gouvernement lui-même? En expri-
» mant ainsi notre vœu, qui n'est autre que celui
» qu'inspire l'intérêt commun, celui qu'a prononcé
» la nation entière par ses cahiers, nous avons droit
» d'espérer que tout ce qui n'est pas séditieux, fré-
» nétique, tout ce qui n'est pas ennemi de la royauté,
» ennemi de toute autorité légitime, ennemi du re-
» pos public, ne tardera pas à se réunir à nous.
» Pleins de cette confiance, et convaincus qu'il ne
» peut y avoir en France que deux partis, celui du
» roi, dont nous sommes les chefs pendant sa capti-
» vité, et celui des factieux, qui comprend tous les
» novateurs divers, dont les uns ont entrepris de
» renverser le trône, les autres de le dégrader, nous
» exhortons tous ceux qui n'ont pas trempé dans
» les forfaits des factieux, tous ceux qui, n'ayant
» été qu'égarés, ne veulent pas être confondus avec

» les usurpateurs acharnés à détruire ou dénaturer
» le gouvernement français, tous ceux qui abhorrent
» l'atroce doctrine tendante à porter le trouble chez
» toutes les nations, nous les conjurons de n'avoir
» avec nous qu'un seul et même esprit; de ne pas
» disputer sur la manière de régler l'État, quand il
» s'agit de combattre ensemble ceux qui veulent le
» perdre, et de reconnaître que s'il est nécessaire
» de corriger les abus que le temps amène dans les
» meilleures institutions, toute innovation dans les
» bases primordiales d'un gouvernement auquel
» l'antiquité a mis son sceau respectable, est toujours
» un danger, et presque toujours un désastre. Nous
» adressons aux troupes du roi les invitations les
» plus pressantes, et même les ordres, que l'état de
» captivité où se trouve Sa Majesté nous autorise à
» donner en son nom, pour que, conformément à
» la sommation contenue en l'article 3 de la décla-
» ration de Son Altesse Sérénissime le duc régnant
» de Brunswick, et sans se croire liées par un ser-
» ment illusoire, qu'elles n'ont pu prêter validement
» au préjudice du premier de leurs engagements,
» elles se hâtent de revenir à leur ancienne fidélité
» envers leur légitime souverain; que, suivant
» l'exemple de la plupart de leurs officiers, elles se
» joignent aux troupes que nous, frères du roi, com-
» mandons pour Sa Majesté; qu'elles nous ouvrent
» tous les passages pour marcher à son secours, et
» qu'elles lui donnent avec nous des preuves d'un
» attachement inviolable à son service. La voix des
» descendants d'Henri IV ne sera pas méconnue par

» l'armée française : déjà nous sommes instruits
» d'une partie de ses dispositions; et nous savons
» que, rougissant de suivre des chefs de conjurés,
» qu'elle méprise, elle n'attend qu'un moment favo-
» rable pour faire éclater sa juste indignation contre
» les corrupteurs qui la déshonorent. Ce moment
» approche, et nous sommes fondés à croire qu'aus-
» sitôt que les troupes de ligne verront s'avancer
» vers elles les cohortes de chevaliers français, gui-
» dées par des Bourbons et précédées de cette antique
» oriflamme qui fut toujours, pour nos armées,
» le signal de l'honneur, le cri d'un sentiment de
» quatorze siècles se fera entendre dans leurs rangs
» comme dans les nôtres; qu'elles accourront à leurs
» anciens drapeaux ; et qu'à l'aspect de l'immortelle
» pureté des lis, elles abandonneront avec horreur
» les couleurs ignominieuses adoptées par le fana-
» tisme. Puissions-nous terminer ainsi, sans verser
» le sang de nos concitoyens, une guerre qui n'est
» dirigée que contre la résistance criminellement
» opiniâtre! Puissent les plus séditieux habitants de
» la capitale être contenus par l'effroi de la ven-
» geance, aussi juste que terrible, dont Leurs Ma-
» jestés impériale et prussienne ont annoncé qu'elles
» accableraient cette ville coupable, dans le cas où il
» serait encore fait la moindre violence, le moindre
» outrage au roi, à la reine et à la famille royale,
» et s'il n'était pas pourvu immédiatement à leur
» sûreté, à leur conservation et à leur liberté! A
» Dieu ne plaise qu'une scélératesse impie ose bra-
» ver ces menaces! Si telle atrocité.... Tout notre

» sang frémit et bouillonne à cette pensée! Espé-
» rons, espérons plutôt que l'empire des chimères
» va finir, que le bandeau tombera de tous les yeux,
» que la raison reprendra tous ses droits. C'est le
» premier de nos désirs; nous demandons au Dieu
» de justice et de paix que la soumission des fac-
» tieux nous épargne la nécessité de les combattre;
» mais si cette nécessité est inévitable, s'il faut com-
» battre les ennemis de l'autel et du trône, nous
» invoquerons avec confiance le soutien du Dieu des
» armées. »

Nous avons cru devoir citer de longs fragments de cette déclaration, dont la connaissance fut soustraite aux yeux des Français, à qui l'on ne parlait alors que des plus atroces vengeances méditées contre eux, et dont Rabaut-Saint-Étienne leur présentait, dans son *Histoire de l'Assemblée constituante*, un tableau que, dans des éditions subséquentes, on en a fait disparaître, parce qu'il n'offrait en réalité que celui des horreurs exercées plus tard par des Français sur la France terrorifiée, et dont Rabaut lui-même fut la victime : horreurs dont les succès de l'émigration auraient préservé notre patrie ainsi que ses propres ennemis.

Les espérances contenues dans cette déclaration semblent absurdes aujourd'hui; mais les princes qui la publièrent connaissaient la loyauté de Frédéric-Guillaume, son zèle ardent pour le salut de Louis XVI et de sa famille, le désordre complet dans lequel se trouvait l'armée française, qui même eût cessé d'être, si (comme l'a avoué Dumouriez) dix

mille hommes seulement eussent marché sur Sedan avant qu'il y parût, ou si l'on se fût porté rapidement sur Paris, après avoir enlevé les magasins de Châlons que rien ne défendait, mouvement qui n'eût rencontré aucun obstacle. Enfin, les princes savaient que dix mille et vingt mille des habitants de Paris avaient hautement protesté contre les événements de juin; que la conjuration tramée par La Rouairie devait leur soumettre la Bretagne; que les troupes étaient mécontentes, qu'elles manquaient de tout; que nombre d'officiers, voulant se mettre en mesure avec tous les futurs contingents, promettaient secrètement la réunion d'eux et de leurs corps. Une grande partie des deux régiments de Saxe et de Berchini les avait rejoints, ainsi que ceux en totalité de Royal-Allemand et de Berwick; le procureur de la commune de Varennes, *Sausse,* qui avait concouru à l'arrestation de Louis XVI l'année précédente; leur avait adressé un Mémoire, qui a passé sous nos yeux, où sa conduite est excusée ainsi que celle de ses administrés, disposés, disait-il, à accueillir les frères de leur roi comme des libérateurs. Ces détails font donc échapper au ridicule une déclaration démentie, dans les espérances qu'elle manifestait, par des événements imprévus alors et dont nous aurons à rendre compte.

Quant à la lettre adressée, par M. de Calonne, à la noblesse française émigrée, elle a cela de remarquable, qu'en exprimant les mêmes sentiments que ceux contenus dans la déclaration des princes, elle était nourrie de conseils donnés réellement de

leur part à ceux qui marchaient sous l'antique enseigne française. Voici quelques fragments de cette lettre, beaucoup mieux écrite que la déclaration dont nous venons de rapporter la dernière et la meilleure partie. « Je dois vous le révéler, vous » trouverez un peuple encore plus gangréné de » mauvaises maximes que souillé de mauvaises ac- » tions ; l'erreur a fait plus de progrès que le crime, » et la corruption l'a emporté sur la barbarie. La » France accablée implore donc votre sagesse plus » encore que votre force et votre valeur. A quoi » sert de le dissimuler ? ceux qui ont nécessité » votre exil, calomnient déjà votre retour. Ils pu- » blient que vous ne rentrez en France que pour » égaler le châtiment au crime et la vengeance aux » outrages. Ils disent au peuple que c'est lui qui » doit tout expier : et c'est ainsi qu'après l'avoir » plongé dans la révolte par tant de manœuvres, » ils l'y endurcissent par des terreurs. C'est ainsi » qu'ils lui défendent le repentir, et l'associent deux » fois à leur sort, d'abord pour le crime, et ensuite » par le désespoir. C'est pour votre gloire outragée, » c'est pour ce malheureux peuple égaré dans le » dédale d'une révolution qu'il n'entend pas, que » ma voix s'élève aujourd'hui. Oui, ce peuple aveu- » gle, cette multitude faible et furieuse, retrouvera » dans vous ses défenseurs naturels. Les Français » verront qu'ils n'ont fait, en abolissant la no- » blesse, que délustrer la monarchie. N'a-t-il pas » déjà vu fuir, dans les premiers combats, ceux qui » le haranguaient si hardiment dans les clubs, ceux

» qui le poussaient si vaillamment contre un roi
» captif ou contre des citoyens désarmés? Ils ont
» fui, ils se sont dispersés aux frontières devant
» une poignée d'Autrichiens. Les monstres qui ca-
» lomnient ceux qu'ils égorgent, répandent que
» vous n'aurez vécu comme des héros que pour
» montrer à la patrie des vainqueurs impitoyables;
» que vous n'aurez connu le malheur que pour ne
» jamais connaître l'humanité. Ils ignorent ou fei-
» gnent d'ignorer que les vertus s'enchaînent; que
» ceux qui ont eu de la grandeur dans les revers,
» en auront encore plus dans le succès, et qu'ils
» sauront pardonner puisqu'ils ont su souffrir. La
» justice et la vengeance céderont à la générosité,
» comme le malheur avait déjà cédé à la constance.
» Le roi seul sera le juge et le grand médiateur entre
» les auteurs et les instruments de la révolution,
» entre les scélérats éclairés et d'aveugles coupa-
» bles, entre les victimes et les bourreaux. Songez
» que son cœur a porté pendant plus de trois an-
» nées le poids, les longs détails et toute la réalité
» des maux dont le seul récit vous a fait tant de
» fois frémir. Qui pourra pardonner si ce n'est lui,
» et s'il pardonne qui osera condamner. Des re-
» mords sans vertus les attendent. Ils ne diront pas
» du moins que le temps, les moyens et les succès
» ayant manqué à leurs œuvres, tout les a favo-
» risés, et les vertus du roi, et l'aveuglement du
» peuple, et les fureurs des méchants, et les im-
» menses biens de l'Église, et les lâches projets du
» duc d'Orléans, de ce prince que tous ses vices

» n'ont pu conduire à son crime. Mais enfin l'Eu-
» rope s'est réveillée, et la France va terminer son
» pénible rêve. Je reviens à ce peuple infortuné,
» gâté comme un vrai tyran par ses flatteurs, qui
» lui redisent sans cesse qu'il est la source de tous
» les pouvoirs, et que dès qu'il a tous les pouvoirs,
» il possède aussi toutes les vertus et toutes les lu-
» mières ; car telle est la logique des factieux : lors-
» qu'ils ont le peuple, ils veulent que le peuple ait
» tout. N'oubliez jamais qu'en effet vous n'êtes point
» en rapport avec l'énorme population de la France:
» que si avant la révolution vous viviez en sûreté
» au milieu de ce peuple immense, c'est qu'on ne
» l'avait pas accoutumé à vous regarder comme son
» ennemi. Qu'une fois rentrés et comme répandus
» dans ce vaste royaume, vous y péririez une se-
» conde fois par une conspiration universelle, si
» vous ne secondiez pas la raison, si vous ne con-
» solidiez par la sagesse le nouvel ordre que la
» contre-révolution nous prépare. C'est à vous de
» cultiver les fruits de la paix et à les faire goûter
» au peuple. Car des deux puissantes divinités qui
» vous accompagnent, l'une secourable, étrangère,
» doit vous quitter, la persuasion sa compagne
» vous restera. Vous distinguerez la populace des
» paysans, et les paysans de la bourgeoisie, état où
» commence la vanité et par conséquent la jalousie.
» Vous détromperez aisément les habitants des
» campagnes, et vous n'aurez plus à combattre que
» la vile populace et les bourgeois. Comme vous
» sentirez qu'il faut repousser la violence par la

» force et le raisonnement par la raison, vous ne
» direz point à cette populace : on vous trompe,
» car elle ne vous croirait pas. Comment, en effet,
» pourrait-elle vous écouter si vous descendiez
» jusqu'à raisonner avec elle! Employée, fêtée et
» toujours bien payée par les factieux, ce n'est que
» de vos malheurs que date l'illusion de sa prospé-
» rité : les longues saturnales de la révolution n'au-
» ront paru que trop courtes à ces brigands ; loin
» de se rendre à la voix de l'ordre, ils souffriront
» plutôt leurs piques et leurs poignards, et vou-
» dront vous vendre leurs fureurs au prix où les
» ont payées vos ennemis : tant c'est un funeste in-
» strument que cette populace propre à tous les
» partis, prête à tous les crimes! Vous repousserez
» leurs horribles services ; et autant la révolution
» en a vomi dans les villes et dans les campagnes,
» autant vous en ferez rentrer dans les dépôts, dans
» les ateliers publics et dans les cachots qui les ré-
» clament. Mais les bourgeois exigeront surtout les
» lumières de votre raison ; c'est à eux que la plus
» séduisante des révolutions que puissent jamais
» offrir les annales du monde, a fait savourer son
» poison ; ce sont eux qu'une fausse philosophie a
» tant irrités contre vous ; c'est parmi eux que vous
» retrouverez longtemps encore les racines de
» l'arbre que vous allez extirper : vous le surpren-
» drez souvent dans le rêve de l'égalité ; il faudra
» une main légère et délicate pour toucher à des
» cœurs si ulcérés et pour diriger des esprits si
» malades. Les remèdes de la raison, du temps et

» du gouvernement seconderont vos efforts. Vous » direz à cette classe jalouse qu'en détruisant la » noblesse on anéantit le seul but du travail, le seul » prix du mérite, le seul état qui donne de l'éclat » et de la grâce à la richesse. Vous prouverez aisé- » ment à ces esprits vains et soupçonneux, que leur » amour-propre serait toujours plus choqué de la » nombreuse classe que l'égalité ferait monter jus- » qu'à eux, que charmé du petit nombre qu'elle y » ferait descendre. Vous leur rappellerez l'étrange » aveu qu'ils ont fait eux-mêmes au sein de l'as- » semblée, en convenant du supplice de l'égalité. » La plupart des gens de lettres seront pour vous » des ennemis encore plus redoutables; ils veulent » détruire les aristocraties politiques, persuadés » qu'il leur en reste toujours une destructive, celle » de l'esprit; ils vous feront la guerre des sophis- » mes, et multiplieront autour de vous les fléaux » de l'imprimerie, seule plaie dont Moïse oublia de » frapper l'Égypte. Ne vous dissimulez pas qu'il » existe en effet une lutte terrible entre l'impri- » merie et l'artillerie; quel en sera le fruit pour le » triste genre humain? La providence qui plaça ces » deux inventions à la même époque dans la marche » éternelle des temps et des événements, a-t-elle » voulu proportionner le remède au mal? N'a-t-elle » donc pas prévu qne ce qui devait éclairer » l'homme, l'égarerait; et qu'elle ouvrait ainsi » deux cataractes de plus au déluge de maux dont » la terre est submergée? Quoi qu'il en soit, le gou- » vernement qui est la vie même du corps politique,

» dirigera avec sagesse le redoutable instrument » de la pensée. Il n'oubliera jamais cette importante vérité : qu'un écrivain peut recruter parmi » des soldats, et qu'aucun général ne recrutera jamais parmi des lecteurs. Souvenez-vous, noblesse » française, que vous n'êtes ni souveraine comme » en Allemagne, ni féodale comme en Pologne, ni » législative comme en Angleterre, ni caste sacrée » comme dans l'Inde; mais que, née de l'honneur, » vous devez vivre et mourir sur les marches du » trône. Ne vous cachez point à vous-même qu'avant la révolution, chacun en voulait une à son » gré, et qu'il semble que pour opérer celle dont » nous gémissons, la fortune n'ait fait que recueillir les voix. Cette observation vous rendra » plus indulgents pour ceux qui se sont guéris de » la lèpre démocratique, et vous ne priverez pas la » France des secours du repentir. »

Nous n'avons plus à rapporter ici que la harangue de *Monsieur* à la noblesse, faite le 23 août, au camp d'Hukange. « Messieurs, c'est demain que nous » entrons en France; ce jour mémorable doit influer nécessairement sur les opérations qui nous » sont confiées, et votre conduite peut fixer le sort » de la France. Vous n'ignorez pas les calomnies » dont nos ennemis ne cessent de nous accabler et » le soin qu'ils ont de répandre que nous ne rentrons dans notre patrie que pour assouvir nos » vengeances particulières. C'est par notre conduite, » Messieurs, c'est par la cordialité avec laquelle » nous recevrons les Français égarés qui viendront

» se jeter dans nos bras, que nous prouverons à » l'Europe entière que la noblesse française, plus » illustre que jamais par ses malheurs et sa constance, sait vaincre ses ennemis et pardonner les » erreurs de ses compatriotes. Les pouvoirs qui » sont remis entre nos mains nous donneraient le » droit d'exiger ce que notre intérêt et notre gloire » nous inspirent; mais nous parlons à des chevaliers français, et leurs cœurs enflammés du véritable honneur n'oublieront jamais les devoirs » que ce noble sentiment leur impose. » On marchait, en effet, sans désordre comme sans obstacle vers le succès qu'on avait espéré, et Mallet-Dupan écrivait de Genève au maréchal de Castries, le 17 septembre : « Il me paraît qu'on a totalement » *abjuré les mesures de sévérité;* nous n'avons » pas appris qu'on ait fait aucun exemple, même » à Varennes. Si *cette douceur* tient à l'espoir de » sauver le roi, c'est une méprise; tout me fait » craindre qu'une pernicieuse *miséricorde* ne succède aux menaces; qu'on veuille mériter la *gloire* » *de pardonner*, et qu'on écoute les esprits faibles » qui parleront de *gagner les cœurs*. La *clémence*, » dans ces conjonctures, serait un crime contre la » société; *elle détruirait tous moyens d'ordre à* » *venir et de gouvernement*. On est, en général, » très-étonné de ne pas voir *Monsieur* déclaré et » reconnu régent; cet interrègne rattache tous » les gens incertains à la seule autorité existante, » celle de l'assemblée nationale; il fournit un pré» texte aux puissances médiocres ou faibles de la

» reconnaître ; il accroît les défiances sur les vues » des cours alliées. Je n'explique guère des prises » de possession, des sommations, des ordres, in- » timés au nom d'un roi mort civilement. Au reste, » cette conduite peut tenir et tient sans doute à des » raisons dont je respecte la force, sans les péné- » trer. »

Cette note est longue, et ne pouvait l'être moins; il fallait substituer en détail la vérité presque inconnue aujourd'hui, aux ignorantes déclamations des écrivains trompés ou trompeurs. On voit dans les documents que nous venons de réunir, la cause réelle d'une phrase acerbe du manifeste lancé par le duc de Brunswick, les sentiments qui animaient les princes chefs de l'émigration, les sages conseils donnés par eux à celle-ci, et la conduite généreuse, *la clémence*, que Mallet-Dupan regarde comme une *méprise*. Cette note deviendra donc l'une des plus utiles conquêtes de l'histoire, par celle de la vérité sur le mensonge.

NOTE NEUVIÈME.

CAMPAGNES ET NÉGOCIATIONS DE 1792.

Nous n'ajouterons ici que fort peu de chose aux détails renfermés dans nos Mémoires sur la campagne de 1792, où la presque immobilité d'une armée de soixante à quatre-vingt mille hommes d'excellentes troupes, devant une de vingt à vingt-cinq mille, sans ordre ni discipline, eût été l'un des mystères de l'histoire, sans l'inconcevable retraite qui succéda aux plus faciles succès.

Dumouriez, qui, dans les huit premiers jours de la campagne, se croyait tellement sans ressource, qu'il fit partir son neveu pour se réunir aux émigrés, ne voulant pas sacrifier la fortune d'un jeune homme à la sienne qu'il voyait entièrement perdue; Dumouriez, disons-nous, venait, non dans la nuit du 15 au 16 septembre, comme il le dit dans ses Mémoires, mais dans celle du 14 au 15, d'échapper, de son aveu, aux *Fourches Caudines*, ayant en face l'armée du duc de Brunswick et à sa gauche celle de Clairfayt, qui ne bougèrent pas,

quand elles pouvaient l'anéantir. Les quinze mille hommes sous les ordres du général français n'étaient cependant pas encore sauvés ; car ayant fait halte, quinze cents hussards prussiens les chargèrent et les dispersèrent, au point que la plaine fut à l'instant couverte de fuyards, dont quelques-uns se sauvèrent jusqu'à Reims, Châlons et même Paris ; et la terreur qu'ils communiquèrent sur leur passage fit que les enseignes révolutionnaires des boutiques ou auberges furent à l'instant effacées ; tant on croyait que l'armée ennemie allait rapidement marcher vers la capitale, sans que rien pût s'opposer à ce mouvement. Mais les hussards se retirèrent, car on ne fit rien pour soutenir ce succès, qui eût reproduit en grand et d'une manière décisive la honteuse catastrophe de Tournay, dont nous avons donné les détails dans la note septième.

Certes ! ce n'était point encore là cette belliqueuse armée qui devait, durant tant de brillantes campagnes, devenir la gloire de la France et l'effroi de l'Europe. Cette armée, arrivée en désordre à Dammartin-sur-Hans, y bivouaqua pêle-mêle dans les cours et jardins, et ses débris confus ne prirent une formation régulière qu'en voyant qu'ils n'étaient pas poursuivis. Aussi leur général écrivit-il à l'assemblée nationale : « Dix mille hommes ont » fui devant quinze cents hussards ; mais tout est » réparé. » L'on voit dans nos Mémoires (t. I, p. 465), que ce fut dans cette nuit du 14 au 15, où il eût été si facile de mettre victorieusement fin à la guerre, que commencèrent les relations patentes

entre les chefs des armées prussienne et française. On ne parla pourtant d'abord publiquement (1) que de la liberté de Louis XVI, promettant à ce prix d'évacuer le territoire français, demande à laquelle on répondit par l'annonce officielle de la déchéance de l'infortuné monarque; notification qui provoqua, de la part du duc de Brunswick, un nouveau manifeste, en date du 28 septembre, et conçu en ces termes : « Lorsque LL. MM. l'empereur et le » roi de Prusse, en me confiant le commandement » des armées que ces deux souverains ont fait mar- » cher en France, me rendaient l'organe de leurs » intentions, elles étaient bien loin de supposer » les scènes d'horreur qui ont amené l'emprison- » nement du roi et de la famille royale. La sup- » pression du roi et de toutes les fonctions qui lui » avaient été réservées par cette constitution, pro- » née comme le vœu de la nation entière, a été le » dernier crime de l'assemblée nationale. Cette dé- » marche est directement opposée à la ferme réso- » lution que LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse

(1) Il est certain que des relations secrètes avaient déjà eu lieu entre les employés prussiens et le général français, que la retraite des quinze cents hussards victorieux en était la conséquence; et si Dumouriez date cette déroute du 15 au 16, et non du 14 au 15, c'est peut-être pour jeter un voile sur les négociations commencées sous les auspices de Billaud-Varennes, et effacer toute coïncidence entre ses actes secrets et le vol du Garde-Meuble. On peut consulter sur tout cela l'article Dumouriez, qui vient d'être publié au tome LXIII de la *Biographie universelle*.

» ont prise, et dont elles ne se départiront jamais, » de rendre à S. M. T. C. sa liberté, ou de tirer » une juste vengeance de ceux qui oseraient y at- » tenter plus longtemps. A ces causes, le soussigné » déclare que LL. MM. persistent à exiger que » S. M. T. C. soit remise en liberté; que la dignité » royale soit rétablie sans délai; qu'il soit pourvu » à ce que cette dignité se trouve désormais à l'abri » des avanies auxquelles elle est maintenant ex- » posée. Si la nation française n'a pas perdu de » vue ses vrais intérêts, elle ne tardera point à » déclarer son opinion en faveur des demandes que » je lui adresse au nom de LL. MM. qui, en cas de » refus, attireront sur ce royaume, naguère flo- » rissant, de nouveaux et de plus terribles mal- » heurs. » Mais au moment où cette déclaration allait être suivie d'une attaque générale, dont le succès était immanquable, commença cette retraite ruineuse et longtemps inexplicable d'une armée qui perdit beaucoup plus en désertant la victoire, qu'elle n'eût eu à souffrir en la complétant. En effet, cette prétendue victoire remportée par les Français à Valmy n'avait jamais eu lieu; il n'y avait pas même eu de bataille dans cette journée du 20 septembre, où des troupes mal postées et entassées par Kellermann, étaient retenues avec peine par leurs officiers, et se fussent débandées à la moindre attaque de la part des Prussiens, qui se contentèrent d'une insignifiante canonnade, et que le duc de Brunswich fit retirer, en dépit des vœux de l'intrépide Frédéric-Guillaume, et le général Pully,

que nous avons entendu, est convenu que s'ils eussent fait un pas, la position était évacuée en désordre.

Tout semblait avoir été préparé pour un si honteux résultat. Les corps émigrés, qui montaient de vingt à vingt-quatre mille hommes, eussent peut-être suffi seuls pour dissiper l'armée de Sedan, ou atteindre Paris avant elle; ils n'eussent problablement pas laissé s'échapper, le 15 septembre, les quinze mille hommes déjà enfermés et sans moyens probables de retraite; mais on les avait divisés en trois corps très-séparés les uns des autres, on les empêcha d'agir activement, on refusa de leur donner un chef légal dans la personne de *Monsieur,* ce à quoi le cabinet de Vienne s'opposa formellement. Il y a plus; quand le prince de Condé, qui, parti de Kreutzenach le 1er août, s'était avancé sur Spire pour se rapprocher de Landau, où il entretenait des intelligences, se fut assuré que la garnison arborerait le drapeau blanc au moment où les émigrés paraîtraient à leurs portes, en exigeant seulement qu'aucun corps autrichien ne les accompagnât; le prince, qui se trouvait sous les ordres du général prince d'Hohenlohe, en demanda vainement l'autorisation; ce général autrichien s'y refusa, et finit par déclarer « qu'il n'entrait pas » dans le plan des puissances que le prince de » Condé occupât Landau, ni aucune autre partie de » l'Alsace. » Il en fut de même de Thionville, que le général de Wimpfen, qui plus tard se prononça contre la convention nationale, eût rendu à

LL. AA. RR., si on leur eut fourni les moyens de se présenter devant la place avec du canon de siége, mais on les leur refusa aussi.

Pour pénétrer dans les mystères d'une telle conduite, il faut, en remuant les saletés de la politique de cette époque, savoir, d'une part, que les Autrichiens convoitaient déjà les deux provinces françaises de Lorraine et d'Alsace, dont l'envahissement fût devenu impossible du jour où les émigrés en auraient occupé les principales forteresses; et, d'une autre part, que des intrigues, ourdies par les méprisables entours du roi de Prusse, tendaient, à son insu, à conclure un cupide accord entre les deux gouvernements français et prussien. C'est ce dont nous allons nous occuper.

Comme, dans cette campagne, ce ne sont pas tant les négociations patentes que celles secrètes qui pourraient expliquer la retraite des Prussiens, exposons en détail les intrigues de plusieurs et diverses natures dont l'oubli laisse une lacune dans nos Mémoires, qu'il nous paraît indispensable de remplir.

Ces intrigues, toutes secrètes, furent au nombre de trois, et toutes les trois avaient commencé avant le début de la campagne. *Monsieur*, par exemple, tout en paraissant partager les sentiments de son frère le comte d'Artois, n'en avait pas moins eu continuellement des rapports avec les hommes que nos troubles publics avaient rendus successivement importants, ou qui se figuraient et se vantaient de l'être encore. Avant le 10 août, c'était

avec les Lameth, Duport, Barnave, convaincus, et qui le persuadèrent au prince, que l'expérience politique du peuple français les ramènerait au timon des affaires, et qu'ils rendraient forte une monarchie constitutionnelle dont ils broyèrent eux-mêmes les bases et les appuis. Détrompé bientôt par le renversement absolu du trône, ce fut à Dumouriez que le prince crut devoir s'adresser, et il lui fit passer, à plusieurs reprises, durant la campagne de 1792, des lettres que le général transmit au ministère de la guerre, où elles ont été enlevées lors de la restauration, mais avec maladresse; car la lettre d'envoi, sur laquelle est écrit : *Ces pièces manquent*, y existe encore. Ces intrigues devinrent donc sans effet; car le général républicain, s'il eût voulu hasarder sa popularité, ne s'y serait déterminé qu'en faveur de la maison d'Orléans, et non pour un roi ou pour un prince qui n'avaient ni l'un ni l'autre l'esprit et la tournure héroïques, choses nécessaires à substituer alors à cette idolâtrie monarchique dont le culte avait cessé. Cette intrigue démontra d'ailleurs aux chefs de la révolution française le peu de confiance que celui de l'émigration professait à l'égard des alliés, et le peu d'espoir qu'il fondait sur leur appui; ce qui était pour les révolutionnaires une notion des plus utiles.

La seconde des intrigues de cette époque était purement royaliste, et semi-constitutionnelle, selon l'acception donnée alors à ce mot; c'était celle ourdie par le baron de Breteuil, le seul qui possédât

l'entière confiance de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui correspondaient avec lui ; le roi par les soins de l'évêque de Pamiers (d'Agout) ; la reine par le chevalier d'Eclans, député de Franche-Comté à l'assemblée constituante. Le baron de Bretueil avait dès longtemps prévenu la cour de Vienne des inquiétudes que causait au roi et à son auguste épouse, l'ambition de *Monsieur,* sous la tutelle duquel ils redoutaient de tomber. L'ex-ministre ne doutait point du succès de l'armée prussienne ; aussi, tout en s'opposant à laisser prendre à son Altesse Royale le titre de régent, ce qui lui semblait une usurpation, il s'occupa essentiellement d'assurer le salut des prisonniers du Temple. Pour y parvenir il avait traité avec Pétion et Santerre, en promettant un million au premier et huit cent mille francs au second, sous condition que ces deux hommes, qui disposaient à Paris, l'un de l'administration, l'autre de la force publique, remettraient la famille royale, saine et sauve, entre les mains du roi de Prusse, dès qu'il serait arrivé devant les murs de la capitale. Cette négociation, confiée à un homme zélé, actif, intelligent et courageux, nommé Gélier, avait été couronnée du plus grand succès. Les royalistes qui devaient accompagner le roi au camp prussien étaient même déjà désignés ; mais la retraite de l'armée prussienne, chose que personne alors n'eût pu prévoir, mit obstacle à cette heureuse combinaison qui eût épargné à la France un grand crime, empêché l'ineffaçable souillure d'un des princes de la maison royale, prévenu cette con-

fraternité du régicide qui, par les faux calculs d'un chatouilleux amour-propre, entraîne au mal ceux que les mouvements de leur cœur eussent dirigés vers le bien; affranchi enfin notre patrie de tant de ruineuses erreurs, dont on ne saurait assigner ni la durée ni l'issue.

Quant à cette retraite et à ses causes, c'est la troisième et la plus importante des intrigues dont nous ayons à nous occuper ici.

Dumouriez sentait parfaitement que ce n'était point à l'aide d'armées faibles et sans consistance qu'il pouvait échapper à la déplorable situation dans laquelle il se trouvait; sauvé déjà par la lenteur du duc de Brunswick et le peu d'accord entre les corps autrichiens et prussiens, un seul acte de vigueur de la part de l'ennemi le perdait immanquablement. Il eut donc recours à la politique, arme qu'il savait mieux manier encore que celle des combats; il connaissait parfaitement l'immoralité des entours du roi de Prusse; voyait clairement que les troupes autrichiennes ne seconderaient pas franchement les intentions de Frédéric-Guillaume, et se persuada que, si ce monarque pouvait être rassuré sur le sort de Louis XVI, et ses perfides conseillers comblés de riches présents, l'on parviendrait, en prodiguant l'or et les promesses, à faire évacuer le territoire français, par une armée qu'il était d'une impossibilité absolue d'empêcher de pénétrer jusquà Paris. La commune, qui gouvernait alors cette capitale, et, par elle, la France entière, était frappée de la même idée, soit que

cette idée eût été conçue par elle, soit que Dumouriez la lui eût communiquée. Mais pour la réaliser il fallait des sommes immenses, et l'on ne possédait guère plus de deux millions, fruits des pillages particuliers faits à la suite de la révolution du 10 août. « Vous êtes bien embarrassés, s'écria un » jour Panis, au milieu du conseil de la commune, » que ne faites-vous voler le Garde-Meuble? » A la voix de cet oligarque de l'ochlocratie parisienne, la chose eut lieu le 16 septembre; cela procurait aux meneurs de la commune une valeur de plus de trente millions, et la négociation fut aussitôt entamée, ou pour mieux dire, continuée, car Billaud-Varennes, parti de Paris après les massacres des deux et trois septembre, s'était déjà rendu, dès le onze du même mois, à l'armée pour commencer à traiter secrètement avec les alliés : voyage dont il n'est question, ni dans les journaux de cette époque, ni dans les Mémoires de Dumouriez, mais qu'atteste une lettre datée de Sainte-Menehould, du 13 septembre, écrite au ministre de la guerre, par le général, et dans laquelle il dit que Billaud-Varennes *l'a beaucoup aidé à sauver la chose publique ;* et certes, ce n'était point alors par les armes!

Cette intrigue diplomatique, ou plutôt financière, n'était pas la seule alors sur ou sous le tapis; car un certain abbé *Tondu,* longtemps rédacteur d'un journal dans la petite ville d'Herve (État de Liége), agent secret de la propagande révolutionnaire, et qui avait changé son ridicule nom en celui de *Le-*

brun, ayant été, au moment de la chûte du trône, nommé ministre des relations extérieures, il se ressouvint d'une espèce d'aventurier qu'il avait connu à Cologne et dont la conscience, comme l'esprit, se prêterait facilement à de sourdes menées politiques. C'était un nommé Dohm, qui avait, en 1779, été chargé par le comte de Herzthberg d'écrire sur les intérêts de la Prusse, relativement à la Bavière; de chercher à empêcher l'élection d'un prince autrichien à la coadjutorerie du siége électoral de Cologne, et de préparer, par des menées secrètes, l'invasion de la Hollande par les Prussiens : puis de tramer la révolution liégeoise. Dohm, constamment employé dans les plus sales missions, avait acquis une parfaite connaissance de ce que le cabinet de Berlin renfermait de plus corrompu. *Lebrun* envoya donc à cet homme le sieur Benoît (1), chargé de faire passer d'avantageuses propositions de paix à Frédéric-Guillaume, qui n'en eut connaissance qu'au moment où il était déjà en marche pour exécuter l'invasion de la France. Ces ouvertures ne produisirent donc alors d'autre effet que d'éveiller la cupidité des entours du roi de Prusse, et de les faire, en conséquence, s'étudier à imprimer la plus ruineuse lenteur aux opérations militaires de son armée, d'autant qu'ils savaient satisfaire ainsi les vues secrètes et intéressées de M^me^ de Rietz, depuis comtesse de Lichteneau.

(1) Ce Benoît est le même qui fut directeur général des droits réunis, et qui est mort récemment.

Lebrun, qui croyait tenir seul le fil des négociations occultes tramées alors, annonçait hautement, le 25 septembre 1792, dans un rapport sur la situation politique de l'Europe, *une négociation importante et qui intéressait l'existence de la république*. Il parla aussi, le 1er octobre, d'ouvertures de paix faites par le duc de Brunswick; mais rien de positif ne fut publié sur ces négociations qui, en effet, avaient lieu par une toute autre voie que celle dans laquelle *Lebrun* et ses agents étaient entrés. Nous avons dit les vues de Dumouriez sur les moyens d'obtenir l'évacuation du territoire français; le voyage de Billaud-Varennes; l'embarras de la commune toute-puissante de Paris; la manière dont elle en fut tirée par le conseil exécuté de *Panis*. L'on était donc déjà secrètement d'accord, à l'insu du roi de Prusse, lors de cette insignifiante canonnade du 20 septembre, dont la vanité française a fait une victoire; journée où le fils même d'un général de cavalerie passa à l'ennemi, croyant, ainsi que son père, que le sort de l'armée et de la révolution allait être promptement décidé. Mais après avoir volontairement manqué ce succès décisif, il restait encore à décider le roi à la retraite. Pour y parvenir, on l'effraya sur la marche de Custine vers Mayence; la mauvaise foi des Autrichiens; l'ambition de Catherine II, par rapport à la Pologne. Le désir de sauver Louis XVI le faisait pourtant résister encore aux vœux de son conseil privé. Enfin, dans la conférence qui eut lieu au quartier général prussien, entre le roi et

les commissaires français (nous tenons ces détails de *Tallien* lui-même, témoin presque muet de cette conférence où il laissa parler son collègue *Carra*), quoique pressé depuis longtemps par ses ministres, dont le seul véritablement loyal (le comte de Schulenbourg) avait été renvoyé à Berlin, le chevaleresque monarque ne put être décidé à la retraite que sur l'assurance positive, et plusieurs fois réitérée, que la personne de Louis XVI serait respectée.

Il fut répandu sous main dans l'armée prussienne que le monarque prisonnier avait lui-même écrit à Frédéric-Guillaume, pour l'engager à se retirer ; lettre que *Manuel* lui-même, qui était le plus vaniteux des meneurs de cette époque, a dit au rédacteur de ces notes avoir lui-même fait écrire ; mais qu'ont également niée et Louis XVI, qui eût pu s'en faire un moyen de défense, et le gouvernement prussien, qui aurait ainsi couvert, sous un motif plausible, la honte de sa retraite et celle, plus méprisable encore, des intrigues qui la déterminèrent.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis cette époque, il ne cessa jamais d'y avoir, en dépit de la continuation de la guerre, des relations secrètes entre les deux gouvernements de Prusse et de France, et nous en retrouverons plus tard les preuves, en voyant, à l'occasion des provinces belgiques, reparaître sur la scène politique, ou sous le voile qui la couvrait, ce même Dohm dont nous venons de parler.

Les princes frères de Louis XVI devinrent donc les victimes de la confiance qu'ils avaient eue aux promesses des alliés; mais les alliés devaient bientôt être eux-mêmes punis de leur perfidie, par les funestes résultats de leurs faux calculs politiques. Plus de quatre-vingt mille hommes, toujours victorieux, se retirèrent devant moins de moitié qu'ils eussent pu facilement écraser; et à cet événement, qui étonna l'Europe et soumit entièrement la France à ceux qui la gouvernaient, commence cette longue moisson de lauriers dont notre patrie sut du moins couvrir l'épouvantable hécatombe fruit de ses aveugles fureurs révolutionnaires. Mais ce dont ils ne pourront jamais effacer la flétrissante mémoire, c'est l'assassinat de cet excellent prince, dont la vie entière fut consacrée par des sentiments d'amour pour son peuple, et la mort par un pardon à ses bourreaux. On connaît son testament. Voici la lettre qu'il écrivit, le 20 janvier 1793, la veille de son martyre, à *Monsieur*, à qui plus tard elle parvint presque miraculeusement : « J'obéis à la » Providence et à la nécessité, en allant porter sur » l'échafaud ma tête innocente; ma mort impose » à mon fils le fardeau de la royauté : soyez son » père, et gouvernez l'État, pour le lui rendre » tranquille et florissant. Mon intention est que » vous preniez le titre de régent du royaume; mon » frère Charles-Philippe prendra celui de lieute- » nant général. Mais c'est moins par la force des » armes que par des promesses avantageuses, une » sage liberté et de bonnes lois, que vous rendrez

» à mon fils l'héritage usurpé par des factieux.
» N'oubliez jamais qu'il est teint de mon sang, et
» que ce sang vous crie : *Clémence et pardon* !
» votre frère vous en prie et votre roi vous le com-
» mande. »

NOTE DIXIÈME.

GOUVERNEUR MORRIS ET TALLEYRAND.

Le tableau de l'Europe contemporaine et celui de la révolution française demeureraient imparfaits, si nous ne parlions ici du ministre des Etats-Unis, Gouverneur Morris (Gouverneur n'est pas un titre, mais un prénom); car cet homme plus remarquable qu'il ne fut remarqué au sein du chaos politique et militaire de cette époque, était doué (consciencieux observateur) de l'esprit le plus prophétiquement lumineux; et seul il sut juger sainement les principes, la marche et l'issue des troubles de la France, mais n'en porta pas moins des regards clairvoyants sur ce qui se passait autour d'elle. Pénétré de respect pour les vertus de Louis XVI, il en fut souvent consulté, et versa des larmes sincères, mêlées d'indignation, sur le sort de cet infortuné monarque.

Morris, l'un des fondateurs de la république américaine, ami de Franklin et de Washington, juge la révolution française et ceux qui la firent

avec une sévérité calme et une rare sagacité, dans le journal qu'il écrivait pour lui-même, et dans sa correspondance avec son gouvernement. Dès son arrivée (en 1789) il trouvait M. de Lafayette abusé sur le génie de son pays, trop républicain pour la France, et lui disait, en blâmant sa *Déclaration des droits de l'homme : Croyez-vous qu'on assure le bonheur des peuples avec des paroles sonores?* Il ne voyait dans M. Necker *qu'un négociant vaniteux, qu'un homme laborieux, et rien de plus.* Il rapporte avoir, à l'ouverture des états généraux, entendu *siffler* ce comte de Mirabeau, qui pourtant allait bientôt devenir l'arbitre de cette assemblée ; il recommandait constamment la modération aux chefs de cette assemblée, comme base réelle de cette liberté dont ils parlaient tant, mais dont leur violence entraînerait la ruine. Indigné des premiers meurtres commis à Paris et de ceux du 5 octobre, il plaignait sincèrement le roi et la France de la marche des choses ; prêchait à l'inexpérience, et son expérience consommée n'en était point écoutée. Il écrivait à Georges Washington, le 31 juillet 1789 : « Le roi de France est l'esclave » de ses craintes, maintenant rien ne peut le sau» ver ; il ne saurait résister au torrent qui l'em» porte ; la liberté de la France est compromise par » l'effet d'idées romanesques qui sont la mort de » tout gouvernement, et dont nous sommes heu» reusement guéris. » Et Washington lui répondait : « La révolution française est un prodige : » elle ne peut s'accomplir en peu de temps ; le sang

» coulera ; la licence, l'immoralité, des actes san-
» guinaires compromettront la révolution, refroi-
» diront ses amis, et la seule ressource de la France
» sera *un despotisme énergique*, joug plus pesant
» que celui de l'ancien régime. »

Telles étaient, dès la fin de 1789, l'opinion et les prévisions des deux amis, et cela parce que, ainsi que l'écrivait Morris le 1er décembre 1790, *on croyait bien gouverner en gouvernant à rebours de l'ancien régime ;* il ne voyait que folie sur folie, et ruine définitive dans les actes législatifs d'alors ; il en gémissait pour le compte de la liberté, et combattait Lafayette, qui dès lors lui disait qu'il voudrait *une constitution américaine jointe à un pouvoir exécutif héréditaire.* C'était le constant don quichottisme de cet homme, comme l'union, ruineuse pour nous, de la France avec l'Angleterre, est celui d'un homme politique de nos jours, célèbre par ses calembourgs, et plus malheureusement encore par ses protocoles.

Morris méprisait sincèrement les principaux auteurs des troubles publics, voyait l'Europe prête à les châtier, et écrivait à cette occasion, le 4 février 1792, que l'*évêque d'Autun était chargé de proposer à l'Angleterre la cession des îles de France et de Bourbon, comme celle de l'île de Tabago pour prix d'une alliance contre l'empereur*, et que M. de Warville (Brissot) proposait, *dans le comité diplomatique*, la cession de *Dunkerque et de Calais* à la Grande-Bretagne, *comme gage de la fidélité de la France à remplir ses*

engagements. Vous pouvez, ajoutait-il, *juger par cet échantillon combien est sage et vertueuse la faction à laquelle il appartient.*

Dans une autre lettre du 19 mars, après avoir parlé du mépris avec lequel M. de Talleyrand avait été accueilli à Londres, et de la cause de ce mépris, il disait que les propositions de ce négociateur à double face s'étaient réduites à *la cession de Tabago, la destruction des travaux de Cherbourg, et une extension à donner au traité de commerce;* demandant à ce prix *une stricte neutralité en cas de guerre avec l'empereur.* Quel funeste rapprochement à faire ici entre les deux missions en Angleterre, du même homme, en 1792 et à la suite de 1830! Mais, outre la répugnance du roi Georges pour la personne du négociateur, pour ses menées secrètes, pour tout ce qui avait trait à la révolution, la proposition de *céder Tabago* semblait, dit Gouverneur Morris, *trop mesquine pour séduire M. Pitt,* qui pensait d'ailleurs que la destruction de Cherbourg serait naturellement opérée par l'effet seul des *éléments*, avant que les travaux fussent *terminés.* Puis les colons de Saint-Domingue lui avaient déjà fait des ouvertures favorables qui l'engageaient à ne rien conclure à cet effet; car il voulait éviter tout ce qui pourrait contrarier *ses plans* relatifs à cette riche colonie, dont il méditait l'envahissement ou la ruine, en flattant l'aveugle cupidité de quelques Français, *non émigrés,* mais *fugitifs*, à la tête desquels était l'ex-constituant *Malouet.*

Le fils du célèbre Chatam présageait, et il ne se trompait pas, que notre révolution amènerait, au profit de l'Angleterre, la ruine du système maritime et colonial français, et ne s'occupait encore, à l'époque des négociations aussi coupables qu'infructueuses de l'évêque d'Autun, qu'à tarir ou détourner le torrent des idées perturbatrices dont son pays pouvait d'un jour à l'autre être inondé; ce qu'il parvint à exécuter avec autant de génie que de succès, en accroissant immodérément la suprématie politique de la Grande-Bretagne, travaux herculéens qui doivent à jamais illustrer son nom.

Quant à l'ami des Franklin, Washington et Jefferson, qui plus tard éclaira l'Angleterre sur les vues secrètes de l'Espagne (lettre à lord Granville) et de la Prusse, il écrivait, le 22 août 1792, que les troupes françaises avaient refusé de défendre cette constitution si hautement proclamée immortelle par ses auteurs; que Lafayette, obligé de fuir, *voyait sa fortune broyée sous les roues qu'il avait lui-même fait mouvoir;* que l'étranger était uni contre la France par une *alliance* qui ne pouvait durer; que l'avenir était incertain chez un peuple dont le *caractère* ne se manifestait que par une *inconstance enthousiaste.*

Dans une autre lettre, du 21 décembre, il gémit de voir que le roi *le plus bienfaisant* que la France ait eu, à qui l'on n'avait *rien à reprocher*, soit traité comme un *abominable tyran*, et traîné *devant des juges. Il mourra*, dit-il; on interprétera, on falsifiera ses papiers pour justifier *la fu-*

reur qu'on a élevée contre lui. Il voyait que les jacobins ne pouvaient, après tant d'injures, chercher une planche de salut que dans le meurtre et l'immense complicité du meurtre. En effet, il vit mourir ce roi, après avoir fait de vains efforts pour le sauver. Quant au sort futur de la France, il répétait, le 19 octobre 1793, ce qu'il avait prévu dès 1789; que *la terrible tragédie* dont il était l'indigné spectateur n'aurait pour dénoûment qu'un *despotisme militaire.* Et lui seul, en Europe, avait été illuminé de cette prophétique sagacité qui fut justifiée de son vivant; car, mort en 1816, il avait vu passer le règne, prédit par lui, d'un soldat couronné, comme l'une des nécessités de la révolution française; en avait déploré le despotisme oppresseur comme celui de la convention nationale, et en célébra la chute dans un discours prononcé à New-York, le 29 juin 1814.

Nous ne pouvons terminer cet article sans rapporter encore ce fragment d'une de ses lettres, écrites d'Hambourg, le 30 décembre 1794, à Georges Washington : « La France n'a triomphé que par la » sottise de ses ennemis, qui, j'en suis sûr, au» raient réussi, en abandonnant l'idée d'un démem» brement pour le simple rétablissement du trône, » vigoureusement poursuivi, à la grande satisfac» tion des Français; car *j'ai été en mesure de ju» ger de leur ardent désir de la restauration* » *de leurs princes* (1). » Le régime de la terreur

(1) I have been able to juge they ardently desire the restoration of their prince.

et cette convention nationale, qui ne sembla mourir qu'épuisée de crimes, avaient donc bien plus compromis que servi la république, quoi qu'en disent les amis de la révolution; et les espérances des princes, consignées dans leurs déclarations (1), n'étaient donc pas aussi chimériques qu'on le pense. L'opinion de l'homme qui avait, de si loin, prévu le gouvernement militaire, ne doit pas à cet égard être ici à dédaigner.

(1) Voyez la note VIII.

NOTE ONZIÈME.

PARTAGE DÉFINITIF DE LA POLOGNE.

C'est principalement ici que nous avons à remplir une funeste lacune laissée dans le deuxième volume de nos Mémoires, c'est celle relative aux affaires de la Pologne ; car ce qui a trait à cette espèce de république, avait déjà influé et devait influer encore sur les destinées de la France et sur celles de l'Europe.

L'on a vu, dans la note cinquième, que Frédéric-Guillaume donna des éloges à la révolution du 3 mai ; qu'elle avait été faite de son aveu et sous ses auspices ; qu'il promit même de la soutenir de sa protection et de ses secours ; son ministre ayant notifié d'avance à la diète que son maître *appelait la nation polonaise à la liberté, à l'indépendance, et à faire dans sa constitution des changements qui lui rendraient son antique splendeur ;* promettant, à cet effet, son puissant et sincère appui. Il y a plus, la paix de Vienne, qui suivit de près les conférences de Pilnitz, avait eu

pour objet, non-seulement la garantie respective des possessions des deux couronnes de Berlin et de Vienne contre toute attaque extérieure, comme contre tous troubles intérieurs ; mais trois articles secrets portaient : 1° reconnaissance de l'indivisibilité et de l'indépendance de la nouvelle constitution polonaise ; 2° accord à l'amiable à prendre sur l'établissement de la fille de l'électeur de Saxe, avec déclaration qu'il ne lui serait proposé pour époux aucun des princes de Prusse ou d'Autriche ; 3° promesse par les deux cours d'employer leurs bons offices pour faire adopter ces stipulations par le cabinet de Saint-Pétersbourg. Tout devait donc inspirer aux Polonais la plus entière sécurité, et elle eût peut-être été justifiée par les événements, si Léopold, qui désirait sincèrement la paix et ne voulait pas voir la Russie accroître sa puissance, avait joui d'une plus longue existence ; mais Catherine II parvint, à force de menées sourdes, à détacher Frédéric-Guillaume de la politique que jusqu'alors il avait suivie ; elle parvint aussi, après la mort de Léopold, à influer sur la politique autrichienne, moins pacifique sous le nouveau règne qu'elle l'avait été sous celui qui venait de cesser. Et, en poussant les deux grands États germaniques contre la France, elle devenait entièrement libre de diriger ses vues ambitieuses vers la conquête de la Pologne, dont elle déterminait ces deux puissances à abandonner les intérêts, en les leurrant d'avantages plus ou moins illusoires.

Déjà l'électeur de Saxe, qui connaissait mieux

que le gouvernement polonais le jeu encore voilé de la politique des trois cours limitrophes de la république, avait, dès le 23 octobre 1791, fait répondre à la notification qui lui était donnée de son élection au trône, à la mort de Stanislas-Auguste, par une note du comte de *Loss*, dans laquelle, en exprimant la reconnaissance de Son Altesse Électorale, et l'intéret qu'elle prenait au bien-être de la Pologne, il était dit, qu'après avoir examiné la nouvelle constitution, elle avait trouvé *dans les lois fondamentales divers articles qui lui semblaient exiger des éclaircissements préalables*; qu'à cet effet il serait convenable de nommer de part et d'autre une *commission* pour lever les difficultés qui s'opposaient à sa *résolution*. Le prince Czartoryski fut donc envoyé pour conférer avec les ministres de l'électeur, qui, après quelques mois de discussions, firent à la diète, en avril 1792, une réponse dont voici la substance : « S. A. E. n'ac-» ceptera la proposition qui lui est faite qu'aux » conditions suivantes : 1° qu'on aura l'assentiment » des cours environnantes, tant sur l'hérédité de » la couronne que sur la nouvelle constitution; » 2° qu'on fera à cette constitution les changements » nécessaires pour éviter les troubles; 3° que le » serment des troupes serait prêté, non à la nation, » mais au roi; 4° que le roi aurait la sanction des » lois et le droit exclusif de déclarer la guerre; » 5° que le roi, et à son défaut la reine, auraient » seuls la direction de l'éducation du prince royal; » 6° que le droit héréditaire appartiendrait aux

» princes saxons à l'exclusion des princesses; » 7° que l'exécution préalable de toutes ces dispo- » sitions deviendrait la condition expresse de l'ac- » ceptation de Son Altesse Électorale. » C'était refuser avec tous les égards dus à la nation qui l'avait élu, et éviter de choquer les vues de la Russie ou de ses alliés.

Ce refus était aussi de nature à inspirer de vives craintes à la diète; une funeste catastrophe allait probablement avoir lieu, le roi seul l'avait prévue sans pouvoir ni la prévenir, ni parer à ses effets. Sa position et celle de l'État devenaient d'autant plus critiques, que l'armée était faible, qu'on ne pouvait la rendre imposante qu'en armant la bourgeoisie, et qu'il était à craindre que celle-ci, une fois armée, ne voulût et n'eût les moyens alors de s'emparer du gouvernement. Il fallait d'ailleurs, et l'orgueil national y répugnait, recourir à la demande de généraux et d'ingénieurs étrangers que la Prusse avait promis; puis les accorderait-elle? On se contenta donc de communiquer au cabinet de Berlin les moyens de défense qu'on s'était hâté de préparer. Et, à la note du 29 avril, Lucchésini répondit le 4 mai : « Que S. M. ne pouvait prendre » aucune connaissance des règlements dont la » diète s'occupait, étant étranger à tout ce qui s'y » passait. » Enfin, le 18 du même mois, la tzarine déclara la guerre, en invitant tout ce qu'elle nommait les *bons Polonais*, à se joindre aux confédérés de Targowitz qui, dès le 14, s'étaient réunis à l'effet de détruire la constitution nouvelle. Le roi alors

conseilla de se mettre en mesure de se défendre ; de négocier avec l'Autriche, la Saxe, la Turquie et la Prusse ; et il écrivit, le 31 mai, à Frédéric-Guillaume pour s'assurer de ses sentiments : « Au » milieu de mes peines, lui disait-il, ce qui me con» sole, c'est que jamais cause ne fut *meilleure* ni » dans le cas d'avoir pour appui un *allié* plus res» pectable et *plus loyal* aux yeux des contempo» rains et de la postérité. » Mais ce monarque répondit, le 8 juin, que la Pologne s'était donné, à *à son insu*, une constitution qu'il n'avait *jamais songé à soutenir* : ajoutant, qu'à cet égard, ses ministres n'avaient jamais *varié*.

Dès le 19 mai, quatre-vingt mille Russes étaient entrés en Pologne et y commettaient les plus grands désordres. Pour en arrêter le cours, Stanislas-Auguste proposa secrètement à l'impératrice de lui donner pour successeur au trône de Pologne son petit-fils, le grand-duc Constantin ; il n'obtint aucune réponse et reçut bientôt d'amers reproches et une invitation à accéder à la confédération de Targowitz. Il écrivit de nouveau à l'impératrice pour lui rappeler la conférence où, sur les bords du Borysthène, elle lui avait promis la tranquillité de la Pologne et permis l'envoi de ministres dans les cours étrangères, ainsi que l'augmentation de l'armée polonaise ; il lui disait encore : « Il vous » importe, madame, d'influer en Pologne et de » pouvoir y faire passer vos troupes sans embarras, » toutes les fois que vous voudrez vous occuper ou » des Turcs ou de l'Europe ; il nous importe d'être

» à l'abri des révolutions continuelles dont chaque » interrègne doit nécessairement devenir la cause, » en y faisant intervenir tous nos voisins, en nous » armant nous-mêmes les uns contre les autres; il » nous faut de plus un gouvernement intérieur » mieux réglé que ci-devant; voici le moment et le » moyen de concilier tout cela; donnez-nous pour » successeur, à moi, votre petit-fils Constantin; » qu'une alliance perpétuelle unisse les deux pays : » je n'ai pas besoin de vous dire que les circon- » stances sont telles, que jamais l'exécution de ce » plan n'a pu être plus facile. » Et il ajoutait : « Ac- » cordez-nous un armistice, et, j'ose vous le répéter, » tout ce que je vous ai proposé sera accepté et » exécuté. » L'armistice demandé fut refusé par le général russe qui ordonnait à tous de se réunir à la confédération de Targowitz, reconnue par la tzarine comme la seule et légitime Pologne, et cette impératrice répondit enfin, le 2 juillet (cette correspondance est tout entière en français); dans sa lettre elle repoussait les offres de Stanislas-Auguste à qui elle disait : « Qu'il s'agissait de rendre à la » république son ancienne liberté » (c'est-à-dire l'anarchie qui la dévorait et l'affaiblissait), « sa » forme de gouvernement renversée par la consti- » tution du 3 mai au mépris des *pacta conventa*, » à la stricte observance desquels tiennent les » droits de Votre Majesté à l'obéissance de ses su- » jets. » Et elle ajoute qu'elle soutiendra de tous ses moyens la confédération de Targowitz qu'elle nomme *la plus saine partie de la nation polo-*

naise et fait clairement entendre que le salut de de l'État tient entièrement à l'accession du roi à cette confédération.

Si, au lieu de porter ses vues sur la maison de Saxe, qui ne pouvait rien pour la Pologne, la diète eût élu, non un prince autrichien ou prussien, qui eût eu contre lui les deux autres puissances copartageantes, mais le prince Potemkin, qui convoitait la couronne polonaise, elle eût été du moins forte de sa puissance en Russie, et plus forte encore de son audacieux génie. Peut-être la Pologne aurait-elle alors été respectée de ses voisins, dont aucun n'eût craint de voir les dépouilles accroître la puissance de ses rivaux. Mais l'on n'avait pas su s'attacher cet homme, quoiqu'il eût déjà protégé la Pologne, et il mourut d'ambition déçue dans le temps même où on négociait si infructueusement avec l'impuissante et timide Saxe.

Le roi, voyant s'accroître les désastres sans qu'il fût possible d'y porter remède, rassembla un conseil composé des maréchaux de la diète, des ministres, du prince primat, du vice-chancelier, et proposa, comme seule et dernière ressource, la réunion à la confédération rebelle; ce qui passa à la majorité de 12 voix contre 7. Le roi signa l'acte de confédération, le 24 juillet, « dans l'espérance, » disait-il, que les mesures proposées par l'impé» ratrice rendront le bonheur à mon pays. » Or, tandis que la portion la plus tumultueuse de la nation accusait le roi, dont elle n'avait su ni écouter les avis, ni armer le pouvoir, les confédérés sem-

blaient donner à ses ennemis des armes contre lui, en présentant à sa signature des actes qui pouvaient le faire soupçonner d'avoir été d'intelligence avec eux ; car les auteurs de la constitution du 3 mai y étaient déclarés rebelles. Ces confédérés ôtèrent pourtant au roi le commandement de l'armée, livrèrent aux Russes Kaminieck, privèrent de leur artillerie les troupes polonaises, qui, au nombre de vingt-cinq mille hommes, furent cantonnées par petits corps séparés dans l'Ukraine et la Volhinie, inondées de soldats russes qui les cernaient de toutes parts.

Tout ayant été ainsi préparé, on commença à entendre circuler les bruits d'un nouveau partage que Zouboff, le favori régnant, démentait avec vivacité au nom de l'impératrice, comme injurieux à son caractère et contraire même à ses intérêts, ainsi qu'à son désir de rendre la Pologne heureuse, en l'arrachant à l'effet des intrigues de la Prusse.

Cependant les chefs de la confédération commençaient à gémir de la situation dans laquelle ils avaient jeté leur patrie, surtout quand, le 16 janvier 1793, une armée prussienne entra en Pologne, accompagnée d'une déclaration où il était dit que « la révolution du 3 mai avait été faite à l'insu des » puissances voisines, et avait excité le mécontentement de la nation à qui le roi désire donner » des preuves de son affection et de sa bienveillance. » Et l'un des premiers actes de *cette bienveillance* fut le blocus, puis l'occupation de Dantzick. On voulut défendre la frontière occidentale et les Russes s'y opposèrent. Bientôt parurent

(le 25 mars et le 29 avril) deux déclarations des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, indiquant les limites nouvelles assignées à la république; pour garantir, disait-on, la tranquillité de ses voisins, et invitation à rassembler la diète pour s'entendre amiablement sur ces objets. Le roi, pressé de la convoquer, crut devoir écrire à l'impératrice le 20 mai, pour lui rappeler le refus qu'il avait fait jadis de la couronne; trente ans de travaux sans succès pour opérer le bien; son devoir, qui lui interdisait *toute participation personnelle aux mesures qui amèneraient le désastre de la Pologne;* son désir de voir le trône *occupé par quelqu'un plus heureux.* Catherine ne lui répondit pas, mais lui fit répondre par son ambassadeur, qu'elle désapprouvait son projet d'abdication, qu'il devait y renoncer, et tenir *les rênes de l'État jusqu'à ce qu'il l'ait tiré de la crise présente;* que ce n'était *qu'à ce seul prix* qu'elle lui assurerait *un sort heureux dans la retraite qu'il médite.* Cette crise était le nouveau partage qui, par une espèce de dérision, était intimé à une diète bloquée par vingt mille hommes, sous le titre de *traité d'alliance.* Ainsi pressée, elle opposa néanmoins quelque résistance que le ministre russe *Sivers* surmonta par l'arrestation des récalcitrants et le séquestre de leurs biens : ce qui révolta jusqu'aux auteurs de la confédération. Mais le prétendu *traité d'alliance,* passé, à la pluralité de soixante-treize voix contre vingt, dans une diète dont les membres ne pouvaient entrer ou sortir que par la permission

du ministre russe qui la faisait très-étroitement garder, et dont il avait dit en parlant du roi et des sénateurs : « Je les tiendrai couchés sur la paille » jusqu'à ce qu'ils aient exécuté mes volontés, » fut signé le 23 juillet, comme seul moyen d'éviter de plus grands et inévitables malheurs, comme dans l'espérance illusoire, d'être affranchi, par des cessions à la Russie, de celles que demandait le roi de Prusse ; mais il les exigea dès le lendemain 24, et il fallut accueillir ses prétentions que secondaient les tyranniques efforts du ministre russe.

Cette seconde spoliation ne pouvait être que le prélude d'une troisième et définitive qui ferait disparaître, momentanément du moins, jusqu'au nom polonais ; car, d'une part, l'irritation était générale, et les craintes qu'elle produisait, de l'autre, devaient, toute ambition à part, faire désirer aux cabinets spoliateurs d'en effacer les traces. Il y a plus : l'Autriche, qui avait dû, mais n'avait pas pu obtenir, aux dépens de la France, un équivalent des accroissements de territoire que le second partage procurait à la Russie et à la Prusse, allait elle-même y prendre part. Avant donc d'entrer dans les détails relatifs à la campagne de 1793, nous croyons devoir terminer ici ce qui a trait aux affaires de Pologne ; ce qu'on va lire se liant nécessairement à ce que nous venons d'exposer.

Iglstrom, qui commandait les Russes, exigea, de la part de Catherine, la réduction du peu de troupes que la Pologne conservait encore. Cette exigence injurieuse excita leur indignation, et les

principaux émigrés polonais, qui avaient sollicité vainement l'appui de la Turquie, de l'Autriche et même de la France, cherchèrent à en profiter pour ranimer le zèle patriotique de leurs concitoyens; le ministre de Suède, baron de Toll, les invitait à secouer le joug et leur promettait même des secours; Maladinski avait déjà levé l'étendard en mars 1794. Kosciusko, rentré dans sa patrie, en signa l'acte à Cracovie le 24 mars, et, en qualité de généralissime, battit avec quatre mille hommes, dont une partie ne se composait que de paysans armés de faux, plusieurs corps russes. A l'ouïe de ses succès, l'insurrection s'étendit avec rapidité. Igistrom, redoutant un soulèvement à Varsovie, devait, le 18 avril, désarmer la garnison polonaise, faire main basse sur ceux qui s'y opposeraient, et faire mettre même le feu dans divers quartiers de la ville pour détourner l'attention des habitants et faciliter l'enlèvement du roi; mais il fut prévenu, et le 17 éclata un soulèvement général qui se prolongea jusqu'au lendemain soir, où la tranquillité fut rétablie après l'expulsion des Russes et de leur général, qui ne put réunir au camp prussien que deux cent cinquante hommes, laissant dans sa fuite six mille morts, trois mille prisonniers et cinquante pièces de canon.

Nous ne suivrons pas ici le cours des gigantesques exploits de Kosciusko contre quarante mille Prusssiens et un plus grand nombre de Russes: exploits immortels qui eurent pour terme fatal la sanglante bataille de Maciéjowice, où, le 10 octobre,

le héros polonais fut blessé et fait prisonnier.

Nous ne parlerons pas davantage de l'effroyable boucherie de Praga, qui mit un terme à l'existence de la Pologne, ni du roi, qui alla terminer ses jours à Saint-Pétersbourg. Il résulta des trois partages de 1772, 1793 et 1795, que la moitié de la Pologne passa sous le sceptre russe, et que l'autre moitié fut inégalement partagée entre la Prusse et l'Autriche, dont la première eut Varsovie et l'autre Cracovie. La France, qui, par ses agents révolutionnaires, et principalement sous le ministère de Dumouriez, avait, en 1792, engagé la Pologne dans une périlleuse révolution, qu'elle refusa plus tard de secourir, comme trop peu démocratique, en retira du moins l'avantage de diviser les forces agressives des ennemis qui l'attaquaient; mais la puissance de ces mêmes ennemis s'accrut doublement, et par l'extension de leur territoire, et par le lien de complicité entre les copartageants : lien qui pouvait bien parfois se relâcher, sans pouvoir entièrement se rompre, puisqu'il était formé par un intérêt commun de conservation. Enfin, le partage définitif de cette belliqueuse Pologne enlevait à cette ingrate France le plus fidèle de ses alliés.

NOTE DOUZIÈME.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE 1792 A LA PAIX DE BALE.

Nous venons de contempler, dans les convulsions de son agonie sociale, cette nation jadis si puissante et constamment héroïque, sur laquelle plusieurs des princes de la dynastie capétienne avaient régné. Jean Casimir lui avait, dès 1668, annoncé que l'affaiblissement du pouvoir royal, qu'alors il abdiquait, amènerait l'envahissement du territoire polonais par les Moscowites, les Autrichiens et les Prussiens. Cette triste prophétie venait, après plus d'un siècle, de se réaliser. Une utile réforme l'eût prévenue, faite dans un temps calme et avant l'extension de puissance acquise par les trois États limitrophes; mais devenait périlleuse à une époque où toute révolution, quelque sage qu'elle parût, pouvait conduire à l'anarchie et en faire un foyer dangereux pour les États absolus environnants.

Certes, une ambition active dans ses principes, perfide dans ses moyens, prépara et exécuta ce

grand forfait politique. Mais de vives craintes, et qui, peut-être, n'étaient pas sans fondement raisonnable, hâtèrent probablement cette catastrophe, d'autant que des agents révolutionnaires ne cessaient d'agiter les esprits inflammables des Polonais. Ici nous n'accusons ni n'excusons; nous rapportons seulement ce que nous ont dit, dans toute la sincérité de leurs âmes, de vieux ministres de Catherine II, dont les imaginations étaient encore frappées de ces terreurs de jacobinisme qui les avaient agités lors de la constitution du 3 mai. Passons maintenant aux événements militaires et politiques qui suivirent la retraite de Champagne.

Dumouriez, vainqueur de ses adversaires, moins par les armes que grâce aux riches dépouilles du garde-meuble de la couronne, remporte bientôt la victoire de Jemmapes, où le général autrichien ne voulut point employer activement le corps émigré, commandé par le duc de Bourbon, et n'avait pu être joint par la division du général Brown, qui n'exécuta que lentement et à regret l'ordre du duc de Brunswick, de se rallier à l'armée du duc de Saxe-Teschen; craignant que ce ne fût là qu'un nouvel acte de perfidie de la part des Prussiens, qu'il voyait se retirer paisiblement et sans être à peine suivis : retraite dont il ne pénétrait pas la cause et qui donnait une force plus intense à la haine nationale, ferment de division entre les deux peuples et qui nuisait aux succès de leur alliance.

Nous ne répèterons point ici ce que nous avons dit, tomes deux et trois de nos Mémoires, sur les

campagnes de 1793 et 1794, durant lesquelles les armées françaises, secondées dans leur défensive par les intelligences qu'elles s'étaient procurées au sein des conseils mêmes de l'ennemi, ne commencèrent cependant à obtenir de grands succès qu'en insultant leurs flancs, d'après les inspirations de Pichegru, préférablement au système de Carnot, qui voulait diriger toutes les attaques sur leur centre. Mais la nature de la guerre devint plus complexe, depuis que la faction qui décida la rupture avec l'Autriche était parvenue à rompre également avec l'Angleterre et la Hollande, qui, l'une et l'autre eussent, si l'on en croit les rapports de Maulde faits aux jacobins dans leurs séances des 8 et 9 mars 1793, reconnu la république française : rupture dont le général Dumouriez fut aussi peiné qu'étonné; ce qui dément le grand projet dont il parle dans ses Mémoires, de la formation d'un État indépendant composé de la réunion de la Holllande et de la Belgique. Mais ce qu'il est à remarquer, durant le cours de ces deux campagnes, c'est que la reddition de Valenciennes avait été due en partie aux royalistes. Ils correspondaient avec l'armée, et ameutèrent plusieurs fois les femmes, à la tête desquelles était Mme Levavasseur ; après la capitulation, ils administrèrent au nom de Louis XVII, jusqu'au jour où l'empereur François, arrivé en Belgique, fit substituer le drapeau impérial au drapeau blanc, qu'on arbora d'abord. Mais, dès lors, ils se retirèrent tous, et ce parti, qui ne favorisait l'étranger qu'en faveur du roi, cessa de lui prêter assistance. La politique

autrichienne changea bientôt de direction ; elle ne pouvait espérer la conservation de la Belgique, ni la couvrir par une ligne des places prises sur la France ; elle négocia donc, pour être dédommagée et de la perte de ces provinces, et de celle d'une part en Pologne, équivalente à celles obtenues par la Russie et la Prusse. Ses vues sur la Bavière se réveillèrent alors, et le cabinet de Vienne entama des négociations secrètes avec Robespierre, dont la puissance lui semblait solidement établie. Les comtes de Mercy-d'Argenteau et de Trotzmendorf se croyaient déjà sûrs d'une paix avantageuse : aussi les dispositions pour l'évacuation de la Belgique étaient déjà faites quand le dictateur révolutionnaire disparut de la scène qu'il avait si horriblement ensanglantée : ce qui fit dire au baron de Thugut : « Quel malheur pour nous que M. de Robespierre » soit mort ! »

Mais les menées du cabinet autrichien étaient surveillées par un clairvoyant observateur : c'était ce même Guillaume Dohm, dont nous avons parlé dans la note neuvième. Cet habile explorateur, envoyé à Bruxelles par le cabinet de Berlin, y pénétra les vues de l'Autriche, et sut exactement ce qui avait été stipulé entre les deux puissances belligérantes ; ce qui disposa bientôt la Prusse à conclure elle-même un traité avec la république française. La mort de Robespierre n'avait pas entièrement rompu les négociations secrètes qui se renouèrent à Seltz et à Rastadt, où Dohm se retrouva encore pour les surveiller et en dévoiler les mystères.

Pour ce qui a trait à la paix de Bâle, signée en avril 1795, elle ne précéda que de peu de mois celle qui mettait un terme à l'existence de la république polonaise. Par un reste de pudeur, le cabinet prussien, qui venait de conclure un traité avec l'Angleterre pour lui fournir des troupes, qui avait touché la moitié du subside stipulé, puis rappelé le corps d'armée déjà en marche, voulut du moins chercher à justifier la conduite qu'il avait tenue depuis 1792 : aussi parut-il une apologie semi-officielle en décembre 1795, sous la rubrique de Berne, avec cette épigraphe : NUSQUAM TUTA FIDES, et intitulée : *Fragment de la campagne de* 1792, *ou Anecdotes et réflexions relatives à la retraite du roi de Prusse dans les plaines de la Champagne, et à l'invasion de la Belgique par Dumouriez*. S'il faut en croire l'auteur de cet opuscule anonyme, la retraite dont il est ici question ne fut ni l'effet d'une lettre de Louis XVI ni des trésors donnés ou promis à Frédéric-Guillaume. Selon lui, Malesherbes, Tronchet et de Sèze ont nié formellement l'existence de la lettre, sur la parole de leur client : si l'on avait acheté la retraite du roi de Prusse, y est-il dit, on aurait acheté son entière défection ; et il est à remarquer qu'il n'a quitté les armes que plus de deux ans après. Il ne reste donc à l'auteur du Fragment, pour expliquer et motiver cette retraite, que les intrigues de Dumouriez, et les torts que, selon lui, s'imputèrent mutuellement les deux puissances assez mal coalisées. Voici la substance des conjectures de l'anonyme. Réduit au rôle secondaire, gêné

par la présence du roi de Prusse, le duc de Brunswick ne s'étudiait pas à faire disparaître des distinctions dont s'offensaient les généraux autrichiens employés en seconde et troisième ligne. De leur côté, le roi de Prusse et le duc, qui réservaient à l'armée prussienne l'honneur de l'expédition, s'indignaient de voir l'Autriche, plus directement intéressée, ne concourir à la guerre qu'avec des forces très-modiques. Adroit à saisir ces dispositions, Dumouriez comble d'éloges le roi de Prusse et les Prussiens, prodigue l'outrage aux Autrichiens et aux émigrés, poursuit mollement l'armée prussienne qui se retire, réserve tous ses efforts contre les autres, et annonce dès lors l'époque où il sera maître du Brabant; les alliés s'entre abhorrent, et les émigrés sont dépouillés et repoussés. C'était pour le 21 septembre que la bataille avait été résolue. Clairfayt, désespéré d'y voir substituer un ordre de retraite, offre de soutenir seul le combat avec ses troupes et les émigrés; le duc de Brunswick s'y refuse. Clairfayt demande alors à voler au secours de la faible division autrichienne que commandait l'archiduc Albert, et qui, mise à découvert par cette retraite, ne pouvait plus défendre la Belgique; même refus. Chacune des deux armées alliées avait dans son conseil des officiers chargés de la confiance du chef de l'autre armée. La veille de la bataille de Jemmapes, Beaulieu, qui commandait une sous-division à Tournay, vint voir les préparatifs de l'archiduc, lui dit qu'ils seraient insuffisants contre un ennemi trois fois plus fort et à qui les sacrifices ne

coûteraient rien ; il répondit d'enlever le[illegible] ennemies, si on voulait lui confier qua[illegible] hommes. Staray, consulté, approuva ce p[illegible] dit qu'il se ferait honneur d'en partager l'ex[illegible], Clairfayt le jugea possible ; l'archiduc, irrésolu, en fut détourné par les officiers prussiens. On connaît les résultats de la bataille. Ici, l'anonyme remonte au traité de Pilnitz ; il voit le roi de Prusse vouer franchement ses trésors et ses soldats au secours du roi de France, l'Autriche tergiverser, soutenir les émigrés et les repousser ; croire tour à tour Louis XVI libre et captif, reconnaître la constitution de 1791, attendre l'invasion pour n'agir encore que faiblement, n'envoyer que vingt-deux mille hommes, ne tenter aucune diversion vigoureuse, perdre les années en fausses combinaisons ; et l'auteur prétend que si l'archiduc, au lieu de s'arrêter à brûler le faubourg de Lille, eût tenté de pénétrer par les Ardennes, Dumouriez n'aurait pu garder les défilés de l'Argonne ; Kellermann arrivait trop tard, et le roi de Prusse marchait sur Paris. Parvenu à la paix conclue entre la Prusse et la France, l'anonyme annonce que des personnes dignes de foi ont eu connaissance de l'article suivant d'un Mémoire particulier remis au cabinet de Vienne au nom du roi de Prusse. Après avoir exposé tout ce que la Prusse a rendu de services dans le cours de cette guerre pour la défense de l'Empire, la reprise de Mayence, les revers éprouvés, les pertes qu'ont souffertes ses armées, la distraction puissante, causée par l'insurrection de la Pologne, l'épuisement de ses trésors,

les maux de tout genre qu'entraînent des opérations militaires, si vives, si multipliées, on ajoutait : « Quel était le but direct de la convention de Pilnitz » et de l'association des deux principales puissances » de l'Allemagne? N'était-ce pas le rétablissement » de la monarchie française dans son intégrité? » S. M. prussienne ne s'y est-elle pas portée avec » tout le zèle qu'on devait attendre de sa loyauté? » N'a-t-elle pas dû être surprise de voir son allié » dévier de ses intentions primitives, et paraître » s'en occuper moins que du projet de faire des » conquêtes et de s'enrichir de dépouilles d'op- » primés? Dans cette hypothèse, S. M. prussienne » a dû prendre un intérêt moins vif à l'état poli- » tique, au gouvernement intérieur de la France, et » préférer à tout autre soin celui de délivrer ses » propres sujets du fléau de la guerre. »

L'assertion que *si on avait acheté la retraite du roi de Prusse, l'on aurait acheté son entière défection,* tombe totalement à faux, car ce furent ses entours et non pas lui qui se laissèrent corrompre, tandis que ce prince ne put être décidé à la retraite que par l'assurance solennelle que la tête de Louis XVI serait respectée. Il n'était donc pas plus accusable d'une lâche cupidité que ne put l'être l'empereur germanique François, en raison de la reddition, au prix de six à huit millions, des quatre places qui avaient fait perdre à ses troupes tant de sang et de temps; car, lorsque le constitutionnel Carnot vint se vanter, comme nous l'avons rapporté, t. III, des moyens révolutionnaires employés

pour les faire rendre à leurs commandants, il n'eût pas osé avouer que ce n'était pas la crainte, mais l'or, qui en avait ouvert les portes. Tallien, plus franc, n'en fit pas mystère au rédacteur de ces notes quand il lui dit : « Les Prussiens ont été bien chers, » mais les Autrichiens ne nous ont coûté que six à » huit millions. »

Au reste, les intrigues du cabinet de Vienne, qui finit par en être la dupe, n'étaient pas alors les seules qui fussent ourdies avec Robespierre ; c'était une paix avantageuse qu'il en espérait; et c'était le trône de France que *Monsieur*, titré, mais non reconnu *régent*, lui demandait, dans une correspondance dont les traces existent encore, quelque soin que ce prince se soit donné pour la faire disparaître. Il gémit donc tout autant que le baron Thugut, de la mort du sanguinaire despote populaire qui, depuis deux mois, songeait à consolider l'existence de son pouvoir, en faisant, comme César-Auguste, cesser les supplices et ouvrir les prisons, mais qui rencontra un obstacle invincible à ses vues ambitieuses dans les jalousies inquiètes de ses complices.

Ne terminons pas cette note sans citer deux faits qui illustrent ou honorent des hommes placés dans des catégories bien différentes. Menin, place démantelée par l'empereur Joseph, sans artillerie, gardée par une garnison faible sous les ordres du général hanovrien Hamerstein, avait été, le 26 avril 1793, investie par vingt mille hommes ; le commandant propose de capituler, à condition

d'emmener avec lui de trois à quatre cents émigrés du régiment de La Châtre : on s'y refuse ; il déclare alors être déterminé à s'ensevelir sous les ruines de la place. M. de Vilaines, chef des émigrés, dit alors au général que c'est à lui et aux siens de lui ouvrir une voie de retraite ; sort avec eux, surprend les assiégeants, tue quatorze cents d'entre eux, enlève le général Lacour, la caisse militaire, treize canons, dont on n'en peut atteler que trois ; dégage Hamerstein, et fait l'arrière-garde de la garnison en retraite, après avoir perdu un tiers des siens : trait le plus héroïque d'une guerre qui devait en produire un si grand nombre !

Voici l'autre trait. La convention nationale avait lancé un décret ordonnant qu'il ne serait pas fait de quartier aux Anglais ; et Moreau hésitait à le publier ; pressé enfin de le mettre à l'ordre du jour, il s'y résout, mais ajoute : *J'ai trop de confiance en l'honneur français pour croire qu'un tel décret soit exécuté.* Au moment où cet ordre allait paraître, arrive le représentant du peuple Richard ; le général le lui montre : « C'est bien, dit le con» ventionnel ; mais vous jouez votre tête, et je ne » puis la défendre qu'en hasardant aussi la mienne : » peut-être ma popularité nous sauvera-t-elle tous » deux. » Et il fut écrit et signé par lui au bas de l'ordre du jour : *Approuvé.* Pour leur bonheur et celui d'un grand nombre de victimes désignées, Robespierre tomba, et ils conservèrent, à l'abri de tous dangers, l'honneur de leur courageuse conduite.

Durant ces trois remarquables années, la Pologne avait disparu, la Belgique avait été évacuée ; la Vendée, Lyon et Toulon, soumis ; un nouveau gouvernement établi après la mort de Robespierre ; la France triomphait de toutes parts, et par les armes et par des traités ; mais l'incertitude de l'avenir faisait déjà naître avec l'Espagne des intrigues secrètes que nous aurons plus tard à dévoiler.

NOTE TREIZIÈME.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES ET MILITAIRES DE 1796.

La campagne de Clairfayt, en 1795, avait été brillante; les intrigues secrètes qui nuisirent au succès de celle de 1794 venaient d'être découvertes, comme nos Mémoires le prouvent (*voyez* t. III), et le héros belge disparaissait sous ses lauriers, pour faire place par sa retraite de l'armée, au prince Charles, son digne successeur. Nous allons donc mettre à l'écart les campagnes de l'Italie qui commencèrent la haute fortune de Bonaparte, et dont on pouvait suivre les premières opérations sur les cartes et les marches des campagnes du maréchal de Maillebois, n'ayant rien à ajouter ici au tableau qui en a été tracé dans ce même troisième volume. Quant aux opérations militaires en Allemagne, décrits volume ci-dessus cité, nous devons citer d'abord l'opinion de Napoléon, qui, dans les Mémoires dictés à Saint-Hélène, et publiés par le général Gourgaud, en parle ainsi (t. I, p. 153 et 154): « Jourdan marcha sur le Mein, s'empara

» de Wurtzbourg, et prit position sur le Redwitz, » sa gauche appuyée au débouché de Bohême, » tandis que sa droite débouchait sur la vallée du » Danube. L'armée du Rhin, commandée par Mo- » reau, partit de Strasbourg, traversa les monta- » gnes Noires et le Wurtemberg, passa le Lech et » entra en Bavière. Pendant que ces deux armées » manœuvraient sous deux généraux indépendants » l'un de l'autre, l'armée autrichienne, réunie sous » l'archiduc Charles, se centralisa sur le Danube, » et se trouva placée entre les armées françaises, » dont elle parvint à empêcher la jonction. L'ar- » chiduc battit Bernadotte, qui commandait la » droite de l'armée de Sambre et Meuse, l'accula à » Wurtzbourg, et enfin le jeta au delà du Rhin. » L'armée du Rhin demeura spectatrice de cette » marche, et ce fut trop tard que Moreau ordonna » à la division Desaix de passer sur la rive gauche » du Danube, pour secourir Jourdan. Ce défaut de » résolution du général de l'armée du Rhin obligea » bientôt cette armée à se mettre en retraite. Ainsi » l'armée autrichienne, en nombre très-inférieur » aux armées françaises réunies, fit échouer, sans » aucune bataille générale, le plan de campagne » des Français, et reconquit toute l'Allemagne. » Telle est, sur cette retraite si vantée du général Moreau, l'opinion du plus grand capitaine de notre âge. Mais pour fortifier cette juste opinion, il faut lire le *Traité de Stratégie*, appliqué aux mouve- ments militaires de 1796, ouvrage où le prince Charles parle avec autant de vérité que de modestie

d'une campagne où il acquit une gloire immortelle, signalant ses propres fautes comme celles de ses adversaires, dans cet écrit, qui doit éternellement être le bréviaire des gens du métier.

Il aurait pu, au lieu de s'acharner au siége du fort de Kehl, où il perdit dix mille hommes et une fin de campagne qui pouvait être décisive, marcher avec une partie de son armée victorieuse vers l'Italie, où il eût facilement fait avorter la gloire et la fortune d'un général, peu connu alors, et qui devait un jour et longtemps devenir le dominateur de l'Europe. Mais un faible et cupide intérêt l'en empêcha. L'Autriche, qui tirait dix millions de subsides des États sur la rive droite du Rhin, ne se les croyant assurés qu'après la prise de cette bicoque, immola à des vues aussi étroites l'avantage certain du plus utile et du plus éclatant des triomphes. Quant à la *réputation européenne* acquise par Moreau (page 471), elle n'a pour base que la vanité française, l'ignorance des faits et la comparaison que l'on fit plus tard, par esprit de parti, entre la conduite de ce général en 1796 et celle d'un homme qui, bien qu'il fût très-supérieur, ne sut jamais exécuter un mouvement rétrograde; car ses trois seuls mouvements de ce genre ne furent que des fuites personnelles, sans l'ombre de dispositions prises pour le salut de ceux qu'il abandonnait.

Nous ne devons pas omettre ici ce qui a trait au traité de Saint-Hildefonse (*voyez* t. III). Gouverneur-Morris écrivait à cet égard, en date de Vienne, du 21 décembre 1796, à lord Granville :

« Je ne crois pas devoir quitter cette ville sans vous » faire parvenir les informations que je viens de » recevoir ; c'est que le leurre employé par le gou- » vernement français pour déterminer l'Espagne à » vous faire la guerre, est la promesse de *placer le* » *second fils du roi* (don Carlos) *sur le trône de* » *France*, notions qui coïncident avec celles que » j'avais déjà recueillies ; j'ai tout lieu de croire » qu'elles n'ont point échappé au cabinet de Ber- » lin. » En effet, ce cabinet, qui avait été leurré du même espoir, semblait inquiet, et Morris, qui le regardait comme incapable de soutenir seul deux campagnes, le peignait, dans une lettre précédemment adressée au même ministre britannique, comme ayant été enivré *d'ambition usurpatrice sous une succession de princes rapaces* (rapacious princes), *enclins à l'envahissement.* (Ces notions si précieuses étaient aussi une des lacunes de nos Mémoires.) Il instruisait encore lord Granville, par une lettre de Dresde, du 31 janvier 1797, de la corruption qui assiégeait le cabinet de Vienne, au point que tout ce qui se passait de plus secret, dans le conseil autrichien, était à l'instant connu du gouvernement français.

Une pièce peu connue, et qui fût demeurée sans importance, s'il n'y avait pas eu de restauration française, mais qui en acquiert par cet événement, alors si éloigné et si imprévu, c'est la déclaration du prétendant au moment où le jeune prince fils de Louis XVI mourut au Temple, le 1er juin 1795. Cette pièce, qui prouve combien peu le successeur

légal de Louis XVII connaissait la France, telle qu'elle était devenue par l'effet d'une révolution dont il avait lui-même fécondé les germes, était datée de la première année de l'échéance du droit héréditaire, qu'il ne voulait ni ne devait abjurer; ce qui, plus tard, lui fut bêtement reproché, quoique, indépendamment du principe sur lequel il s'appuyait, il eût pour précédent la conduite de Henri IV, contre laquelle personne ne réclama ni ne pensa même à réclamer. Dans cette déclaration, après avoir fait remarquer la coïncidence de sa position avec celle de Henri IV, et tracé le tableau des erreurs qui compromettaient le salut de la France, il dit qu'il faut rétablir ce gouvernement *qui fut, pendant quatorze siècles, la gloire et les délices des Français*, comme si les éléments en existaient encore. Il ajoute : *Ce que Louis XVI n'a pu faire, nous l'accomplirons;* réclame contre ceux qui le peignent *comme un vengeur irrité;* accorde toute absolution au repentir; et, répétant ce qui avait été dit en son nom dans la lettre de M. de Calonne, il livre les coupables *à leur conscience*, et n'en exceptant que les meurtriers du roi et de la reine; écarte toute idée de vengeance particulière, et dit : *Qui oserait se venger, quand votre roi pardonne ?* Il promet cependant une *fermeté* égale à sa *clémence*, ne regardant d'ailleurs son avénement que comme un objet de *souvenirs douloureux, de travaux et de peines*, mais non comme celui *d'ambition et de jouissances;* promettant encore de n'oublier *jamais l'inébranlable*

fidélité des armées catholiques et royales. En envoyant au chef vendéen Charette cette déclaration, si peu en harmonie avec le temps où elle fut publiée, il lui annonçait son désir de se réunir à lui; se plaignait de ce que le gouvernement anglais ne le lui permettait pas; faisait naître une polémique entre M. de Monthion et M. de Calonne sur le rétablissement de cet ancien gouvernement, dont les bases étaient broyées et les étais brisés pour jamais.

A ce ridicule politique il en joignit un autre contre les convenances, en faisant notifier à toutes les puissances européennes, avec l'annonce de son avénement qui ne les intéressait point, celle de sa rupture avec la grande dame qu'on disait être sa maîtresse : véritable sinécure dont il était indécent de rappeler le souvenir.

Il espérait d'autant plus à cette époque monter de fait sur le trône, que le prince de Condé entretenait alors des relations avec le général Pichegru; mais ce prince, à qui l'on avait interdit, en 1792, tout établissement possible sur la rive française du Rhin, se trouvant sous les ordres des généraux autrichiens, ne pouvait ni faire un pas sans leur aveu ni les mettre dans sa confidence sans éveiller l'ambition du cabinet de Vienne, qui eût exigé l'occupation des places fortes d'Alsace, chose qui aurait rendu toute négociation impossible; car Pichegru voulait travailler pour la France et non contre elle.

Certes, le grand Condé eût vaincu tant d'obsta-

cles en traversant le Rhin à la tête de ses braves; mais celui dont il est ici question, intrépide dans les combats, devenait faible dès qu'il s'agissait de prendre une grande détermination. A l'ardeur belliqueuse près, il en était de même de Louis XVIII, qui, voulant paraître avoir été outrageusement chassé du territoire vénitien, quand sa sûreté personnelle l'exigeait, se trouvait alors à l'armée de Condé, et à qui Pichegru conseillait de se jeter franchement dans ses bras prêts à le servir, en disant : « Qu'à tout événement il valait mieux vivre » vingt-quatre heures en roi que cent ans dans la » proscription. » Ils n'osèrent ni l'un ni l'autre hasarder une héroïque démarche au devant des dangers de laquelle Pichegru se précipitait, sans avoir la plus légère confiance en la *reconnaissance du prince*, mais seulement parce qu'il croyait fermement que le salut de la France en dépendait. Ce général si franc, si dévoué, si bon Français dans le cœur et dans l'esprit, en fut plus tard la victime, comme les princes exilés le furent longtemps encore de leur peu de détermination en 1795.

NOTE QUATORZIÈME.

DE L'ADMINISTRATION PRUSSIENNE SOUS LE RÈGNE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME II.

Nous venons de parler d'une royauté *in partibus infidelium;* parlons ici de celle d'un État qui, depuis un demi-siècle, jouait un rôle si important dans l'histoire de notre âge. Son administration, qui, de nos jours, est devenue le chef d'œuvre le plus parfait dans ce genre, mérite d'être contemplée, dans ses phases, sous le règne de Frédéric-Guillaume II, prince dont les qualités et les défauts influèrent sur les destinées du continent. Les détails que nous allons donner rempliront encore une des lacunes de nos Mémoires.

En commençant par le Code prussien, nous dirons que, terminé avant la campagne contre la France, il devait être mis en activité le 1er juin 1791, quand une ordonnance en rejeta l'exécution à une époque indéterminée; mais, le 5 février 1794, une ordonnance nouvelle le substitua aux Codes romain, saxon et autres jusque-là en vigueur, en en

retranchant ce qui semblait nuire à l'exercice du pouvoir royal, ou favoriser trop le libre enseignement ; effet de la terreur inspirée par les principes politiques professés alors en France. Puis vint le règlement relatif aux tribunaux, simple perfectionnement du travail fait en 1781 par le grand Frédéric, en ce que la nouvelle rédaction facilitait la décision des procès, abrégeait les lenteurs et ruinait nombre de moyens de chicane.

La pénurie des finances, triste effet de la guerre, força le gouvernement à des emprunts onéreux, surtout après le dernier partage de la Pologne ; et l'état des esprits l'entraîna à des mesures rigoureuses, comme : désarmement des paysans, répression des écrits incendiaires, bannissement pour propos indiscrets, bastonnade de ceux qui refusaient les impôts ou les corvées, restrictions apportées à la liberté de conscience, esclavage de la presse, renvoi de quelques professeurs, espionnage des écoles ; choses qui irritent les peuples dans la crainte exagérée des effets de leur irritation. Mais des améliorations réelles avaient eu lieu par rapport au recrutement, à l'éducation des enfants de soldats et aux secours sanitaires dans l'armée.

Le roi avait rendu un grand service aux principautés nouvellement acquises d'Anspach et Bayreuth, en en confiant l'administration au baron d'Hardenberg ; mais il n'en était pas de même de celle des provinces polonaises, où des formes régulières ne pouvaient être substituées à l'anarchie sans blesser des intérêts et des habitudes ; provinces

où l'on eut de grandes difficultés à essuyer pour mettre en activité les trois chambres de Posen, Kalisch et Varsovie, ainsi que les douze arrondissements inférieurs et les trente-six juridictions provinciales pour le recouvrement des contributions dans la Prusse méridionale; tandis que les mêmes formes, au sein des mêmes obstacles, assujétissaient la Prusse orientale, tant aux deux chambres de Plotzk et de Bialystock, qu'à seize autres juridictions provinciales. Enfin, deux cours souveraines, pour les causes civiles, criminelles et ecclésiastiques, étaient établies à Posen et à Pétricau, et les affaires devaient y être traitées en allemand, ce qui mécontenta beaucoup les Polonais qu'on soumit d'ailleurs en grande partie au Code prussien. Mais les lieux où ces changements produisirent le plus d'ennemis à Frédéric-Guillaume, furent les villes de Thorn et Dantzick, qui virent disparaître avec leurs lois, leurs tribunaux, leur administration; toute trace de cette liberté dont elles avaient joui si longtemps. On établit aussi dans les nouvelles provinces les impôts du timbre, des relais, des corvées; ces innovations et ces réformes, en partie utiles, en partie onéreuses, étaient reçues toutes avec une haine qui provenait également, et du souvenir de la conduite perfide du gouverneur prussien, et de la manière despotique avec laquelle elles avaient eu lieu, et de l'occupation de tous les emplois par des Allemands, ce qui livra la Pologne prussienne à une foule d'hommes sans moralité, qui, ne pouvant rien obtenir dans leur pays, ve-

naient exploiter, sans retenue comme sans pudeur, cette portion de l'antique domaine des Piastes. Enfin l'on expropria les possesseurs de starosites au profit de l'État, et les émigrés au profit de quelques avides courtisans.

Le roi envahissait également alors, au mépris des lois de l'Empire, les droits et priviléges du clergé, de la noblesse et des villes dans l'Allemagne méridionale. Ces usurpations étaient secrètement approuvées de la France; et, à la suite d'une convention, non publiée, entre le roi et l'envoyé français à Berlin, il s'était généralement répandu l'opinion que pour le récompenser de l'abandon des intérêts de l'Allemagne « le pays de Saxe serait annexé à sa couronne. »

Ce prince, qui, avec un caractère loyal, eut une conduite perfide envers ses voisins, ses amis et ses ennemis; qui, avec des sentiments généreux, devint l'oppresseur de ses sujets, était à la fois l'esclave de ses favoris et de ses passions; il laissa, en mourant, le 16 novembre 1797, son État agrandi, mais obéré; ses peuples mieux administrés, mais mécontents; prince intrépide, quoique nullement militaire, il avait vécu au delà de cinquante-trois ans plongé dans des désordres qui ajoutèrent à l'immoralité prussienne, et il nuisit au respect dû à sa religion, ne fût-ce qu'en érigeant, dans un temple chrétien, le mausolée de l'un de ses enfants naturels.

Il avait reçu de son oncle un État de trois mille six cents milles carrés, peuplé de six millions

d'habitants, et il en laissa à son fils et successeur un de cinq mille huit cents milles carrés, peuplé de huit millions cinq cent mille âmes : accroissement qui s'enrichissait de l'importante et commerçante ville de Dantzick, et de la possession d'un grand fleuve propre à revivifier ses nouvelles provinces, sans compter l'espoir des acquisitions qui lui étaient promises par le traité de Bâle.

Quelque vicieuse que fût, sous quelques rapports, l'administration sous le règne de Frédéric-Guillaume II, le commerce s'était étendu, la valeur des terres s'était élevée, les subsistances du peuple étaient assurées, l'armée s'était accrue de vingt-cinq mille hommes. Cependant il laissait une dette immense, contractée durant un règne de plus de onze ans, et qui devait naturellement paralyser la puissance que sa mort plaçait dans les mains de Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, et alors âgé de plus de vingt-sept ans. Ces détails expliqueront peut-être la conduite que tint le nouveau monarque durant les sept premières années de son règne.

NOTE QUINZIÈME.

GARAT, BOLIVAR, FRANCIA, DON PEDRO.

Nous n'avons rien à ajouter ici aux volumes 4, 5 et 6 de nos Mémoires, n'ayant à noter qu'une légère inadvertance dans le quatrième, où il est dit que ce fut au ministre Sotin que le prince de Carency (Lavauguyon) vendit la correspondance de Louis XVIII. Ce misérable la livra à Bâle, à un autre misérable, prêtre marié, jacobin et régicide, nommé Bassal, agent révolutionnaire en Suisse à cette époque : sale et infâme marché dont quelques royalistes devinrent les victimes.

L'expédition d'Égypte est l'événement le plus remarquable de cette période, et le congrès de Rastadt son lieu politique le plus curieux. Nous n'avons aucune lacune essentielle à remplir dans ce qui a trait à l'un et à l'autre, jusqu'à la sanglante catastrophe du 28 avril 1799. Mais nous ne pouvons nous résoudre à ne pas rapporter ici, comme monument de la niaiserie révolutionnaire, le fragment suivant d'une lettre de Garat, au général

Bonaparte. Cet homme, qui avait dit au monarque napolitain que sa mission rappelait *ces temps où les philosophes voyageaient pour l'instruction des rois*, écrivait de Naples, au général expéditionnaire, le 30 juin 1798. . . . . .

« Je pars demain pour Paris, et le plaisir que j'en » ai n'est altéré que par le regret de m'éloigner du » théâtre de vos belles opérations ; mais si vous le » désiriez, général, je serais bientôt avec vous. J'ai » beaucoup médité dans ma vie sur les moyens de » rendre à toutes les institutions d'un peuple les » grands attributs de quelques législations ancien- » nes, et les principes rigoureusement démontrés » de notre nouvel ordre social ; sur le moyen de » rendre toutes les classes d'une nation capables » d'exercer à la fois leurs bras et leur intelligence ; » *de faire sortir des travaux même de la main » les belles sensations et les pensées justes.* Le » résultat de toutes mes méditations a été de me » persuader qu'avec de la force et du pouvoir, en » prenant l'espèce humaine telle qu'elle est, on » pourrait en *créer* une autre, en quelque sorte, » dans laquelle on ne verrait presque rien de la stupi- » dité et des folies de la première. Eh bien ! général, » *je vous demande une île ou deux*, comme un » peintre qui a des dessins dans la tête et un pin- » ceau à la main, demande une toile et des cou- » leurs. Vous allez avoir plusieurs îles et plusieurs » peuplades à votre disposition, et toutes sont pla- » cées dans les climats les plus propres aux expé- » riences sociales. C'est à vous, général, à multi-

» plier les essais pour multiplier les méthodes, et » à donner aux méthodes les plus mûres et les plus » hardies le poids et l'autorité d'une expérience » faite. Je vous le répète, j'ai assez réfléchi sur mes » idées pour leur donner de la précision, pour ap- » procher mes théories de la pratique. »

Bonaparte, aussi positif que Garat était systématique dans ses rêveries philosophico-législatives, ne répondit point à cette curieuse lettre ; il ne chercha pas à créer des hommes nouveaux, mais fonda son pouvoir sur la connaissance acquise de ceux dont il voulait exploiter les vices ou les vertus. Outre la grande expérience politique dont la France était alors le théâtre, et qui, sous une fausse enseigne de liberté, allait conduire nécessairement au gouvernement militaire, comme l'avait prévu Gouverneur Morris, trois autres, bien différentes dans leurs motifs et leurs résultats, devaient plus tard avoir lieu dans l'Amérique-Sud. En dépit de leurs dates chronologiques, nous les rapprocherons ici des projets enfantés par le moderne *Sancho*. Trois hommes influèrent principalement sur le sort des peuples de l'Amérique méridionale : Bolivar, le docteur Francia et l'empereur don Pedro.

Bolivar, honoré du titre de libérateur de la Colombie, intrépide, franc, généreux, désintéressé, idolâtre amant de la gloire, avait immolé la fortune et toutes les jouissances qu'elle procure à sa haine pour l'oppressive Espagne et à son amour de l'indépendance. Eh bien ! ce personnage, dont le cœur à la fois patriotique et religieux pardonnait

facilement l'injure et jamais la bassesse, qui fut le héros et sera le lustre de son pays, qui ne rêvait que la démocratie la plus pure, qu'il croyait seule capable de rendre sa patrie heureuse et d'en faire un peuple de frères, ne put vaincre, par ses brillants exploits, sa constante modération et sa complète absence d'ambition personnelle, l'inimitié jalouse que l'esprit démocratique arma contre lui; et, rongé de chagrin, il mourut de désespoir, laissant la Colombie ravagée par l'anarchie, fruit des principes auxquels il avait voué son héroïque et laborieuse existence.

La vie du docteur Francia offre un tableau bien différent. A l'époque où l'invasion de la péninsule ibérienne prépara la séparation des colonies continentales américaines de leur métropole, la seule province du Paraguay suivit une marche tout autre que celle des diverses provinces du sud. Francia, simple avocat alors, mais recommandable par ses connaissances, son désintéressement, sa parfaite équité, devint le secrétaire du nouveau gouvernement établi, en fut l'âme, le dirigea bientôt, brouilla entre eux les trois chefs du congrès paraguaysien, devint seul législateur, administrateur et directeur d'un État que lui seul était capable de gouverner. Ce fut d'abord pour trois ans, puis à vie, sous le titre de dictateur; dès lors son despotisme est sans limites : général, fournisseur, payeur des troupes; arbitre de toutes les fortunes, juge de tous les procès, inflexible à l'égard des fautes les plus légères, quelquefois punies de mort à son ordre seul, il

maintient son autorité par la terreur qu'il imprime, la rend utile par son équité envers ceux qui ne lui inspirent ni crainte ni jalousie. Sous son joug, l'État prospère, sa capitale s'embellit, l'industrie fait des progrès nécessités par l'isolement absolu dans lequel il tient le Paraguay. Cet homme, sur le compte duquel on a débité tant de fables, fut, sinon le plus brillant, au moins le plus extraordinaire que notre âge ait mis en évidence. Peut-être n'était-il pas aimé, mais on le respectait, on le redoutait. Napoléon et son gouvernement étaient pour lui l'objet de l'admiration la plus exaltée ; il en imitait la rigueur, quelquefois l'équité, jamais le luxe ; car sa liste civile, fixée par lui, ne montait pas à plus de la dixième partie de celle du président des États-Unis. Le Paraguay a-t-il beaucoup perdu par sa mort? C'est une question difficile à décider : ce qu'il y a de certain, c'est que d'un peuple lâche, immoral et indolent, il en a fait un actif, moral et vigoureux, courbé à la plus sévère discipline ; et de cet esprit d'ordre pourrait jaillir un jour l'heureux modèle de la civilisation américaine du Sud, si toutefois les peuples démocratisés sont susceptibles de juger sainement ce qui réfrénerait leurs passions désordonnées, et d'échapper à l'individualisme, à moins que le despotisme ne les y contraigne.

Quant à don Pedro, prince par sa naissance, son éducation et ses droits héréditaires, mais ce que l'on nomme aujourd'hui *libéral* par la pente de ses idées, son caractère et les circonstances, aux con-

flits de ces directions morales si incohérentes, se joignaient pour lui les éléments politiques inconciliables du gouvernement à la tête duquel le plaçait le départ de son père, Jean VI; car, dans une démocratie royale, la lutte de deux pouvoirs rivaux et soumis à des passions opposées doit finir par la chute de l'un sous le joug triomphant de l'autre. Dans une situation aussi fausse sous un double rapport, fausse tant en lui que hors de lui, don Pedro, en dépit de sa brillante valeur, de son amour du bien, de ses sentiments tout populaires, vit le sceptre impérial arraché de ses mains, et en fut réduit à jouer le rôle d'aventurier, pour chercher à établir en Portugal ce même genre de gouvernement dont les résultats l'avaient fait chasser du Brésil: grands et mémorables exemples, très-capables d'éclairer les peuples et les rois, si les rois et les peuples étaient susceptibles aujourd'hui de profiter d'une expérience qui confond tant de séduisantes théories et déjoue tant d'espérances vaniteuses.

NOTE SEIZIÈME.

FAUCHE-BOREL, BARRAS, LOUIS XVIII.

Nous avions négligé, dans nos Mémoires, de noter une petite et misérable intrigue, qui eut lieu après le coup d'État du 18 fructidor; mais puisque des mémoires particuliers, des biographies, des journaux, où l'on cherchera peut-être un jour les éléments de l'histoire, s'en sont emparés pour la défigurer, nous croyons devoir en parler ici.

Un de ces hommes qui ne fourmillent que trop dans les temps de troubles, et que l'inquiétude de l'esprit ou la vanité font, sans droits ou mission, s'occuper de ce qui ne les regarde pas; *Fauche-Borel,* gobe-mouche contre-révolutionnaire, avait cru, sur la foi de l'un de ses amis trompé ou trompeur, qu'il pourrait lier à la cause du roi le directeur régicide *Barras,* à l'instant même où celui-ci venait de célébrer avec éclat l'horrible fête du 21 janvier; homme d'ailleurs incapable, par son caractère, de hasarder sa fortune présente pour qui et pour quoi que ce fût : puis, n'ayant la con-

fiance de personne, qui aurait-il pu mettre en mouvement en faveur d'une restauration monarchique, l'eût-il voulue autant que réellement il la craignait?

Un certain *Monnier* négocia donc, au nom du directeur, avec Louis XVIII, qui promit à l'éminent personnage *sa sûreté et douze millions*, accompagnant ces promesses de *lettres-patentes*, qui devaient être échangées contre l'engagement formel du directeur. Le prince exilé négocia alors avec l'empereur de Russie, persuadé que sa réintronisation était chose prompte et certaine.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur les insignifiantes menées à cette époque des Fauche-Borel, Monnier, Tropès-Guérin, duc de Fleury, marquis de la Maison-Fort, qui compromirent Louis XVIII avec la Russie; mais nous rapporterons quelques phrases d'une brochure imprimée à Bruxelles, en 1816, intitulée: *Précis historique des différentes missions dans lesquelles Louis Fauche-Borel a été employé.* L'auteur y dit que, quelques jours après le 18 fructidor, il lui avait été remis, *de la part de Barras*, un passeport sous le nom de *Borelly*; mais il finit par dire dans cette même brochure: « J'avais écrit que le passeport » reçu avait été délivré par le directeur Barras, » ainsi que Monnier me l'avait annoncé; mais je » me suis assuré depuis que le passeport venait » seulement de son secrétaire, et que le directeur » Barras ne me connaissait alors que par des rap» ports de la police extérieure, et que M. Barras

» n'avait aucune connaissance de la négociation en-
» tamée par Monnier. »

Ceci n'infirme ni les promesses du prince exilé ni l'envoi des lettres-patentes, mais bien la négociation en elle-même. Or, voici une nouvelle pièce à l'appui de la mystification du crédule agent royaliste; c'est une lettre de Barras, du 20 juin 1819, époque où il aurait pu lui être utile de laisser croire à ses précédentes vues monarchiques, il s'y exprime cependant ainsi : « Une proposition venue de » l'étranger fut, dans le temps, apportée à l'un des » membres du directoire : à l'instant même tout le » directoire en eut connaissance. Si le témoignage » unanime de tous mes anciens collègues, qui vi- » vent encore, ne suffisait pas sur ce fait histori- » que, les archives du directoire, comme celles des » ministres, feraient foi que tout ce qui a pu avoir » lieu en conséquence de cette proposition n'a existé » que par *délibération spéciale du directoire*, » *portée en ses registres secrets.* » Qu'était-ce donc que cette intrigue, sinon un moyen de dépister les agents royalistes du prince et de déjouer leurs projets? Espèce de mystification dont Fauche-Borel fut l'innocent agent, et Louis XVIII la dupe.

Barras avait probablement des pièces que le monarque, rendu au trône, était intéressé à faire disparaître, comme celles déposées au bureau de la guerre ou conservées par Courtois; car, à la mort de Barras, on voulut mettre la main sur ses papiers, ce qui donna lieu à la lettre suivante, écrite

par le baron de Marguerit, et par lui adressée, le 12 mai 1829, à la *Quotidienne,* qui l'imprima dans son numéro du 15. Nous n'en retrancherons ici que quelques détails inutiles à la solution de la question qui est l'objet de la présente note : « Une » discussion s'est élevée depuis quelque temps entre » M. *Pierre Grand,* avocat, ami de l'ex-directeur » Barras, et M. Fauche-Borel. L'objet de cette dis- » cussion n'est pas sans intérêt, et l'histoire, vrai- » semblablement, en consignera les résultats. » M. Barras, régicide, a-t-il accueilli, à l'époque » où il était membre du directoire, un projet de » négociation tendant à replacer Louis XVIII sur » le trône? M. Fauche dit que oui; mais ses preu- » ves, quelque soin qu'il ait pris de les établir, » sont faibles, il faut l'avouer; on pourrait même » dire qu'elles sont nulles. M. Grand affirme que » non; il avait la confiance et paraît posséder les » secrets intimes de M. Barras, et son opinion est » d'un grand poids. Il met de la chaleur à la sou- » tenir : cela se conçoit; les circonstances sont » telles, qu'on ne doit pas laisser croire légèrement » qu'un régicide ait eu des regrets à une époque » quelconque de sa vie. D'un autre côté, le gouver- » nement suppose que dans les papiers de l'ex-di- » recteur *on doit trouver des lettres qui lui au- » raient été adressées, à cette occasion, par » S. M. Louis XVIII, et c'est sur ce fondement » qu'un juge de paix a apposé les scellés sur les » papiers de M. Barras, au moment de son décès.* » De là procès : on conteste à l'État le droit de

» s'immiscer dans les archives de l'ex-directeur, et » de s'emparer d'aucune de ses lettres. La cour » royale de Paris vient de prononcer sur ce litige. » L'affaire prenant de cette réunion de circonstances » un caractère plus grave, je crois de mon devoir » de faire connaître des choses qui s'y rapportent, » et que moi seul, je crois, peux faire connaître au- » jourd'hui. Vers la fin de 1796, ou au commence- » ment de 1797, M. *de Bésignan* alla trouver le » roi, qui était alors à Blankenbourg; il lui fit part » que le directoire avait l'intention de négocier » avec S. M., et que le comte *Grabianka*, qui se » trouvait à Avignon, était chargé de faire des ou- » vertures dans cette vue. Une pareille nouvelle, » des dispositions si inattendues parurent au roi » peu dignes de confiance, et cependant il ne crut » pas devoir les rejeter entièrement. S. M. répon- » dit qu'elle ne ferait choix d'un négociateur qu'au- » tant que le directoire enverrait à l'avance des » passeports authentiques. *Il m'est bien difficile,* » écrivait le roi, *pour ne pas dire impossible, de* » *croire à la réalité des choses que m'annonce* » *M. de Bésignan; mais,* ajoute S. M., *je ne veux* » *pas avoir à me reprocher d'avoir négligé un* » *moyen d'empêcher le retour du terrorisme...* » *J'exige des passeports du directoire même,* » *parce que je les regarde comme la pierre de* » *touche de la vérité de ses relations avec le comte* » *Grabianka.* S. M. ne s'en tint pas là : elle vou- » lut qu'on recherchât par d'autres voies si effecti- » vement il y avait dans les actes ostensibles ou

» dans l'ensemble de la conduite privée du direc-
» toire, ou de quelques-uns de ses membres, des
» données qui pussent induire à croire á la réalité
» des intentions qu'on leur attribuait. A cet effet,
» un officier de l'armée de Condé fut expédié secrè-
» tement en France ; il était porteur de la lettre
» autographe du roi, de laquelle je viens de citer
» les expressions, et qui me fut remise en témoi-
» gnage de la mission de cet officier. La lettre du
» roi, datée de Blankenbourg, le 13 janvier 1797,
» prouve que ce prince mettait une grande pru-
» dence avant de se déterminer; il ne s'agissait
» point, comme on le voit dans la lettre, d'une né-
» gociation avec M. Barras, mais avec le directoire
» tout entier. Il n'y eut point de correspondance.
» Depuis, y en a-t-il eu avec M. Barras particuliè-
» rement? Cela n'est établi nulle part ; nulle part
» on ne nomme l'agent qui en aurait été l'interme-
» diaire. Bien loin de là, M. Barras a semblé en
» toute occasion désavouer sinon tout à fait les sen-
» timents qu'on lui a prêtés, du moins les actes et
» les démarches dont on cherchait à lui faire hon-
» neur; cela le compromettait aux yeux de son
» parti; et M. Fauche lui-même a consigné ce fait
» dans ses mémoires. »

Il résulte bien moins encore de cette lettre que de ce qui la précède, qu'il n'y eut pas réellement de négociations, dans le sens que Fauche-Borel leur prête dans ses mémoires, mais des tentatives de négociations. Le projet de l'ex-directeur et de ses collègues paraît avoir été de pénétrer les se-

crets de Louis XVIII. Jusqu'à quel point la correspondance qu'on voulut faire disparaître avait-elle été portée? C'est une nouvelle question, que nous mettrons ici à l'écart.

Quant à Fauche-Borel, qui sacrifia sa fortune et hasarda sa vie dans des intrigues où il fut toujours malheureux, loin d'obtenir des récompenses pour ses infructueux périls, maltraité par la restauration, abandonné dans sa misère, il finit par un suicide. Louis XVIII doit-il à cet égard être taxé d'ingratitude envers un homme qui lui fut si sincèrement dévoué, ou éprouva-t-il des mécontentements d'amour-propre blessé lors de la publication du *Précis historique,* dont l'édition, achetée et détruite en grande partie par la police, est devenue extrêmement rare; puis de celle de quatre gros volumes de mémoires, qui font peu d'honneur à la sagacité du prince? C'est une autre question, sur laquelle nous garderons encore le silence. Mais ce qui nous paraît être un fait positif, c'est que s'il y eut une négociation, elle fut absurde de la part des agents royalistes, perfide et fallacieuse de celle du directoire, aveugle et inconsidérée en ce qui concerne le prince exilé.

NOTE DIX-SEPTIÈME.

ASSASSINAT DE RASTADT.

Nous pensions n'avoir rien à ajouter aux détails que nous avions donnés dans le septième volume de nos Mémoires, sur l'assassinat des ministres français à Rastadt; mais dans un volume récemment imprimé, qui nous tombe sous la main, on nous attribue d'avoir désigné Thugut comme auteur de ce crime, ce qui est faux; et on en taxe la reine de Naples, ce qui est non-seulement faux, mais invraisemblable.

Sur quoi donc s'appuie celui qui a écrit ces lignes pour trouver à cette imputation calomnieuse contre la reine de Naples un grand degré de probabilité? C'est, comme il le dit, sur les mémoires de l'ex-directeur *Gohier*, de ce niais révolutionnaire, dont les deux volumes sont un amas informe de notions la plupart erronées.

Citons ici tout ce qui, dans ces mémoires (2 volumes in-8°, Paris, — Bossange frères. — 1824) a trait au crime de Rastadt.

On y trouve (p. 59 et 60), les cinq paragraphes suivants :

« Croirait-on qu'un écrivain qui se dit Français, » que l'auteur de la *Revue chronologique de* » *France* (Montgaillard) ait osé récemment encore » accuser l'ancien directoire d'avoir revêtu d'un » uniforme étranger des sicaires, pour commettre » ce lâche assassinat?

« La relation officielle des ministres plénipotentiaires répond à cette infâme calomnie; et, grâce » aux renseignements recueillis sur les lieux par un » homme dont le nom seul est une autorité, » M. Koch, célèbre publiciste, et ancien membre de » plusieurs assemblées législatives en France, on » connaît aujourd'hui les auteurs de ce forfait politique. *La feue reine de Naples était à Vienne* » lorsque le congrès de Rastadt fut dissout. Ce n'était pas assez pour cette femme cruelle de s'être » *baignée dans le sang de ses sujets*, il lui fallait » du sang français, et elle trouva dans le colonel » des hussards de Szeckler un homme assez atroce » pour la servir à souhait.

» On voit maintenant pourquoi ce crime horrible, qui a profondément affligé l'archiduc » Charles et toute la cour impériale, n'a point été » poursuivi.

» Mais le jour de la vengeance arrive tôt ou tard, » et le souvenir des crimes tourmente ceux mêmes » qui sont incapables de remords.

» Au moment de donner une bataille, les hussards de Szeckler firent demander à nos braves

» s'il était vrai qu'en les combattant ils fussent dé-
» terminés à ne faire aucuns prisonniers : *Malheu-*
» *reux, défendez-vous !* fut la réponse, et le régi-
» ment fut exterminé. »

Nous répondrons au premier paragraphe que c'est nous qui avons le plus victorieusement prouvé l'absurdité d'accuser le directoire du crime de Rastadt ; au second, que *les relations des ministres plénipotentiaires*, et ils n'étaient plus qu'un seul, accusaient uniquement l'Autriche, au point qu'il fut mis dans toutes les administrations une affiche portant : *Mort aux Autrichiens ! assassins de nos ministres à Rastadt ;* affiche qui s'y trouvait encore sous les premiers jours du consulat. Jean de Bry n'avait accusé que le cabinet de Vienne, et Gohier, élu directeur le 30 prairial, installé le 1er messidor, c'est-à-dire un mois environ après le crime de Rastadt, ne pouvait ignorer des faits qu'il ne contredit, dans ses mémoires, qu'en s'appuyant sur des investigations dont il ne fournit pas même la preuve. Il y a plus, M. Koch ne pouvait point avoir dit que *la reine de Naples était à Vienne* lors de la rupture du congrès de Rastadt, qui eut lieu le 8 avril, époque où Marie-Caroline, chassée de Naples, s'était réfugiée en Sicile, où elle s'occupait de tout autre chose que des affaires d'un congrès qui avait cessé. Enfin, cette femme, forte, mais nullement cruelle, quoi qu'en aient dit les pamphlétaires français, ne s'est jamais *baignée dans le sang de ses sujets*. Les sanglantes rigueurs exercées à Naples ne le furent que par *Nelson*,

avant qu'elle y rentrât, et elles n'eurent même lieu que plus d'un mois après l'assassinat des plénipotentiaires. Enfin, à quoi lui eût servi cet assassinat? Ce n'aurait point été pour rompre des négociations, elles l'étaient depuis le 5 avril; pour faire commencer les hostilités, elles avaient eu lieu le 4 mars : Jourdan était déjà rejeté sur la rive gauche du Rhin, et Scherer battu à Magnano. Enfin, comment un colonel autrichien eût-il obéi à la reine de Naples, quand l'archiduc Charles ne pouvait faire une utile opération sans l'ordre exprès du conseil aulique? Tout est donc faux et absurde dans le second paragraphe.

Ce que Gohier, dans le troisième, dit de la profonde douleur de l'archiduc Charles est très-réel; mais ce qui ne l'est pas, c'est la cause qu'il donne à l'absence de toute poursuite sur ce *crime horrible*. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans son *Traité de Stratégie appliqué à la campagne de* 1799 (t. I, p. 223 et 224) : « Les plénipotentiaires français, après avoir protesté contre la conduite des » troupes autrichiennes et les avoir accusées de » violer le droit des gens, fixèrent leur départ au » 28 avril. Dans ces entrefaites, un officier de hussards les somma d'évacuer la ville dans les vingt-» quatre heures... Les ministres partirent la nuit » même, et prirent la route de Strasbourg. A peine » sortis de Rastadt, ils furent assassinés... Deux » tombèrent morts sous les coups des assassins... » La postérité dévoilera sans doute et les causes et » les auteurs de cet attentat, qui jusqu'à présent

» sont restés inconnus... » Dans sa lettre à Masséna, du 2 mai, il attribue ce crime « au désordre inséparable des événements militaires. »

Passons le quatrième paragraphe qui n'est qu'une vaine déclamation ; et remarquons que le cinquième n'a pu être écrit que par l'un de ces hommes qui, n'allant étudier l'art de la guerre que sur les théâtres de Franconi et de la porte Saint-Martin, croyaient bonnement qu'on fait du mélodrame aux champs de bataille comme sur des tréteaux. Enfin, comme si tout devait être faux dans l'assertion calomnieuse que nous avons rapportée et réfutée, le régiment de Szeckler ne fut pas *exterminé* dans cette campagne, l'une des plus brillantes de l'archiduc Charles, et dont ce prince rend compte avec son impartialité et sa modestie accoutumées.

Quant au sanglant mystère de Rastadt, il faut, pour le dévoiler, consulter la correspondance et lire quelques-uns des écrits publiés par ce même Chrétien-Guillaume Dohm, dont nous avons eu l'occasion de parler dans les notes précédentes. Employé à Rastadt par le gouvernement prussien, dès 1797, il y demeura, quand plusieurs députations en étaient déjà parties ; ce fut lui qui mit le plus d'activité à rechercher les causes et les auteurs du crime ; qui en fit un rapport et l'adressa au chef de l'Empire : et il n'y fut point répondu. Dohm inséra plus tard dans les *Archives politiques* de Nœberlin un article portant que les assassins avaient été des hussards de Szeckler, agissant par l'ordre de leur chef, et désigne le colonel Barbaczy

comme ce chef. Dans l'écrit intitulé : *Faits mémorables de mon temps,* Dohm parle bien d'un plan arrêté relativement à cet attentat; mais la reine *Marie-Caroline* ne pouvait point n'y pas être totalement étrangère; et des réserves diplomatiques empêchaient l'écrivain de faire disparaître un voile qu'il soulève seulement; ce qui reporte avec confiance notre pensée sur ce qui est consigné dans le 7e volume de nos Mémoires.

Nous n'en dirons pas davantage, n'ayant écrit que pour ceux qui, sachant lire un ouvrage politique, sentent que son auteur, en dévoilant des intentions secrètes, peut et doit quelquefois ne pas désigner nominativement les premiers auteurs d'une action dont il a cru suffisant de démontrer la cause et le but : car voilà tout ce qu'exigeait la vérité historique.

Pour les Mémoires de Gohier, si jamais ils pouvaient être considérés comme documents à consulter par les futurs historiens, je croirais devoir les prévenir ici, que l'auteur, bon homme, dit-on, mais simplement bon homme, était d'une crédulité rare et niaise, relativement à ses idées révolutionnaires mal digérées. *Napoléon,* qu'il affecte de ne jamais nommer que *Bonaparte,* lui semble un monstre pour avoir abattu ce sale et imbécile directoire dont personne ne voulait plus, surtout depuis la loi des ôtages, et ce dernier emprunt forcé que de toutes parts on se refusait à payer; ce directoire plongé dans la fange et qu'il présidait, lui Gohier, au 18 brumaire, jour où il se montra lâche et

inepte; sa politique est celle de l'estaminet, son style celui de la rue, et ses assertions dignes de l'un et de l'autre. Il serait trop long de relever ses nombreuses erreurs; je ne citerai donc qu'une prétendue lettre de Souvaroff, imprimée en pièce justificative (t. I, de cet ouvrage), lettre interceptée, dit-il, envoyée de Gênes au directoire, et imprimée dans le *Publiciste*. C'est une misérable caricature des singularités du général russe. Il est dit que l'empereur Paul, connu pour être si loyal et si généreux, ne secourrait les Génois mécontents de la France, qu'au prix de cinq millions de francs; et que lui-même, si indifférent à l'argent, demandait pour le même objet deux millions de francs en lettres de change sur Livourne, afin qu'ils lui arrivassent sans danger : niaiserie digne d'être crue dans les cabarets de la capitale et à laquelle il semble très-naïvement croire lui-même.

Dans cette prétendue lettre de Souvaroff, il est dit encore qu'il va tirer des *serres de Masséna*, l'archiduc Charles, *battu par les Français selon sa coutume*, et ce prince n'avait encore fait contre eux que de brillantes campagnes. C'était peut-être, de la part du directoire, l'une de ces basses charlatanneries imaginées pour flétrir Souvaroff, et brouiller entre eux les Autrichiens et les Russes. Au reste, il n'avait qu'à laisser agir l'insolente présomption du général de l'armée combinée, si bien secondée pourtant alors que les généraux Melas et Kray, mais dont le prince Charles dit (t. II, p. 76), dans son second traité de stratégie : « La campagne

» de Souvaroff fut brillante ; celle de Moreau n'était » que savante ; c'est pourquoi le premier devint » l'objet de l'admiration publique, et l'on oublia » le second ; car les actions d'un général d'armée » ne sont que très-rarement jugées selon leur mé- » rite, mais toujours d'après les résultats. »

En voilà bien assez, je crois, sur le crime de Rastadt, Gohier, Souvaroff, l'archiduc Charles ; et nous pouvons, avec une pleine confiance, renvoyer nos lecteurs à ce que nous avons avancé, avec connaissance de cause, dans le septième volume de nos Mémoires.

NOTE DIX-HUITIÈME.

LA MAISON DE CONDÉ.

Il n'y avait plus d'émigration armée, au moment où Napoléon monta sur ce trône consulaire, fondement réel du trône impérial. Bientôt, et par cet homme extraordinaire, il n'y eut plus même de vestiges de l'émigration royaliste que dans la famille royale exilée et ses plus intimes serviteurs.

Quant aux princes de cette noble famille, ceux qui marquaient le plus dans l'opinion de l'Europe, c'étaient les trois héros de la très-héroïque branche de Condé. Le plus jeune d'entre eux était retenu par les liens les plus chers sur la rive droite du Rhin, y partageant ses loisirs entre l'amour, la chasse et l'amitié; tandis que son père et son aïeul habitaient l'Angleterre. L'hospitalité que le jeune prince avait obtenue à Ettenheim, fut, de la part du margrave de Bade, autorisée par le consentement exprès de Bonaparte lui-même, que le duc d'Enghien admirait comme militaire, ce qui eût accru son désir d'avoir à le combattre comme le détenteur de l'autorité suprême appartenant, par droit

de naissance, au chef de la branche aînée de sa royale maison. Mais il ne l'aurait jamais attaqué qu'à visage découvert, et tels étaient les sentiments de son aïeul. Aussi, quand un projet d'assassinat fut présenté au vainqueur de Friedberg, écrivit-il au comte d'Artois, le 24 janvier 1802 : « Un homme arrivé de Paris est venu me trouver; » il m'a proposé de nous défaire de l'usurpateur » par le moyen le plus court. Je ne lui ai pas » donné le temps de m'achever les détails de son » projet, et j'ai repoussé cette proposition avec » horreur, en l'assurant que si vous étiez ici vous » feriez de même; que nous serions toujours les » ennemis de celui qui s'est arrogé la puissance de » notre roi, tant qu'il ne la lui rendrait pas; que » nous avions combattu à force ouverte, que nous » combattrions encore si l'occasion s'en présentait; » mais que jamais nous n'employerions de pareils » moyens, qui ne pouvaient convenir qu'à des ja» cobins : et que si, par hasard, ces derniers se » portaient à ce crime, certainement nous n'en se» rions jamais complices. J'ai fait venir le baron » de Roll, fait entrer l'homme, lui ai dit que ce » baron avait toute votre confiance, et le baron a » parlé comme moi. J'espère, Monsieur, que vous » approuverez ma conduite. »

Ce même prince écrivait, le 28 février 1802, à son petit-fils : « Je persiste plus que jamais à pen» ser que vous ne devez entrer au service d'aucune » puissance. Au commencement de la guerre, que » j'ose croire avoir faite comme un autre, j'ai re-

» fusé d'accepter aucun grade au service de l'étran-
» ger; c'est aussi ce que vous devez faire vous-
» même. »

Le duc d'Enghien avait vivement adhéré à la réponse faite le 28 février 1803, par Louis XVIII à la demande d'abdication, pour prix de laquelle on lui montrait en perspective le trône de Pologne, et recevait de son aïeul, en date du 19 juin de la même année, une lettre malheureusement trop prophétique, où se trouvent les phrases suivantes : « On
» assure ici que vous avez été faire un voyage à
» Paris; d'autres disent que vous n'avez été qu'à
» Strasbourg : c'était inutilement risquer votre vie et
» votre liberté; vous pouvez nous confier le passé,
» et si la chose est vraie, ce que vous avez observé.
» A propos de votre santé, je vous ai mandé, il
» est vrai, que la position où vous êtes, pouvait
» être très-utile. Mais *prenez garde à vous,* ne né-
» gligez aucune précaution pour faire votre retraite,
» en cas qu'il passât par la tête du consul de vous
» *faire enlever*. N'allez pas croire qu'il y ait du
» courage à tout braver à cet égard, ce serait une im-
» prudence impardonnable et qui ne pourrait avoir
» *que les suites les plus affreuses*. Ainsi, je vous
» le répète, *prenez garde à vous.* »

Le duc d'Enghien répondait à cette lettre, le 18 juillet : « Assurément il faut me connaître bien
» peu pour dire que j'avais mis le pied sur le ter-
» ritoire républicain, autrement qu'avec le rang et
» à la place où le hasard m'a fait naître. Je suis
» trop fier pour courber bassement ma tête; le pre-

» mier consul *pourra peut-être me détruire*, » mais il ne me fera pas *m'humilier*. On peut » prendre l'incognito pour voyager dans les gla- » ciers de Suisse, comme je l'ai fait l'année passée; » mais, pour la France, quand j'en ferai le voyage, » je n'aurai pas besoin de me cacher. Je puis donc » vous donner ma parole d'honneur que pareille » idée ne m'est jamais entrée et ne m'entrera ja- » mais dans la tête. »

Après ces préliminaires indispensables, qui manquaient à notre ouvrage et qui ajoutent encore à l'horreur que doit inspirer la catastrophe du duc d'Enghien, nous n'ajouterons rien à ce que nous en disons dans nos Mémoires (tome VIII, sinon que le propos du premier consul, à l'un des amiraux français, et répété par le chevalier de G....., n'a pas été exactement imprimé; le voici textuellement : *C'est ce petit chafouin de duc d'Enghien que j'ai fait fusiller cette nuit: il a fort bien pris la chose.*

Quant à ce propos qu'on prête à Talleyrand : *C'est pis qu'un crime, c'est une faute*, tout immoral qu'il serait, nous avons la preuve positive que, moins que tout autre, il aurait pu se le permettre; c'est lui qui, accusé plus tard par Savary d'être le principal promoteur du crime, écrivit alors au duc de Dalberg, le 20 novembre 1823 : « Il ne faut pas mettre d'importance à l'attaque du » duc de Rovigo, le public en a fait justice. Le ju- » gement est porté, on ne veut plus de cette affaire. » Je n'ai, quant à moi, rien publié et ne publierai

» rien. J'ai écrit au roi et c'est tout ce qu'il aura » de moi dans cette infâme affaire. » C'était tout ce qu'il y avait de mieux chez un peuple qui oublie tout si facilement, d'autant que le roi avait dit au prince de Bénévent : « Nous vous devons trop de » reconnaissance pour rien croire qui puisse vous » être défavorable. »

Pour ce qui regarde le crime en lui-même, dont Napoléon, à Sainte-Hélène, parle d'une manière si contradictoire et si obscure, ce qui prouve combien ce souvenir le tourmentait, il produisit une indignation générale, que partagea surtout le prince Louis de Prusse, qui désirait vivement se trouver en face de l'assassin pour l'en punir. Le duc d'Orléans, réconcilié alors avec sa famille, manifesta hautement l'horreur que cet assassinat lui inspirait; c'était ainsi, qu'en 1803, il avait signé la déclaration des princes où se trouve cette phrase : « Si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait, » ce qu'à Dieu ne plaise! à placer de fait, et jamais » de droit, sur le trône de France, tout autre que » notre roi légitime, nous suivrons avec autant de » confiance que de fidélité la voix de l'honneur, qui » nous prescrit d'en appeler, jusqu'à notre dernier » soupir, à Dieu, aux Français et à notre épée. » Le duc d'Orléans, à ces deux époques, de 1803 et de 1804, pouvait-il prévoir qu'il monterait un jour sur ce trône, et aurait à recueillir, pour l'un de ses fils, la fortune qui eût dû échoir à celui dont le meurtre l'indignait?

Ce fut dans cette année 1804, que Louis XVIII,

avait dit à ses agents : « Rappelez notre peuple » au gouvernement paternel ; expliquez-lui la con- » stitution de l'État, calomniée parce qu'elle est » méconnue ; montrez-lui qu'elle est également » opposée à l'anarchie et au despotisme ; garan- » tissez l'oubli des erreurs, des torts et même des » crimes ; étouffez les désirs de vengeance que nous » sommes résolus de réprimer sévèrement. Assurez » des récompenses aux militaires, aux membres de » toutes les administrations. Français, tous les » écrits conformes à ces sentiments, nous nous fe- » rons gloire de les avouer : si l'on vous en pré- » sente de contraires, ils ne seraient pas selon notre » cœur. »

Ce fut le prince qui parlait ainsi depuis 1797, dont la voix chercha à se faire entendre dans une déclaration du 2 décembre 1804, où il disait : 1° que la division de la France, les administrations, les tribunaux, les employés et magistrats seraient conservés, hors ceux repoussés par *la voix publique ;* 2° que par rapport aux biens nationaux, il serait pourvu aux moyens de garantir *les droits et intérêts de tous ;* 3° qu'une *amnistie générale* annoncerait son *retour ;* 4° que des grades et appointements seraient conservés aux militaires qui contribueraient *au rétablissement de la monarchie ;* 5° que telle était la contre-révolution comme le roi la concevait. Mais que pouvait la faible voix d'un vieillard sans armées, sans alliés, presque sans amis, sur une nation belliqueuse pour qui la

liberté n'est qu'un vain mot, et la gloire une idole Celui qui se faisait couronner la connaissait mieux que lui, et sut l'exploiter au profit de sa fortune, en baignant dans son sang ses fers chargés de lauriers.

NOTE DIX-NEUVIÈME.

CAULAINCOURT. — TALLEYRAND. — NAPOLÉON. — SAVARY. — MURAT.

Le meurtre du duc d'Enghien a fait jaillir une question toute personnelle, il est vrai, mais qui a acquis quelque importance par l'intérêt que l'empereur Alexandre a pris à sa solution ; c'est celle de savoir la part que M. de Caulaincourt aurait, ou n'aurait pas prise à l'arrestation du plus jeune des Condé à Ettenheim.

Certes, il est incontestablement vrai que M. de Caulaincourt n'arrêta pas personnellement le duc d'Enghien ; qu'il ne fut point présent à son exécution ; que la nouvelle de son supplice lui causa la douleur la plus vive. Mais, quoique les ordres donnés à Ordener et à Caulaincourt portent, pour le premier, de marcher à Ettenheim, et au second, de se diriger sur Offenbourg, il n'en est pas moins dit, dans la lettre de Bonaparte au ministre de la guerre, du 19 ventôse an XII (10 mars 1804) : « D'Offenbourg, le général Caulaincourt *dirigera des*

» *patrouilles sur Ettenheim*, jusqu'à ce qu'il ait » appris que *le général Ordener a réussi*. Ils se » prêteront des secours mutuels... S'il arrivait » qu'ils ne pussent remplir *leur mission* et qu'ils » eussent *l'espoir*, en séjournant trois ou quatre » jours, et en faisant des patrouilles, de *réussir*, » ils sont autorisés *à le faire*. » Dans l'ordre de Berthier, adressé à Ordener, daté du 20 ventôse an XII (11 mars 1804), il est dit aussi que « le gé- » néral Caulaincourt doit partir avec lui, pour agir » de son côté; » et plus loin : « Je remets au gé- » néral Ordener une somme de douze mille francs » pour lui et le général Caulaincourt. Vous man- » derez au général commandant la cinquième divi- » sion militaire que, dans le temps où vous et le » général Caulaincourt ferez votre expédition, il » fasse passer, etc., etc. » Ordener envoya, de Strasbourg, au premier consul, le 24 ventôse (15 mars), les papiers saisis chez le duc d'Enghien, et ajouta ces mots : « A mesure que ceux des autres » individus seront vérifiés, le général Caulaincourt » vous les fera passer. » Enfin, dans la lettre de Talleyrand au baron de d'Edelsheim, ministre d'État à Carlsruhe, du 20 ventôse (11 mars), il lui dit, après avoir annoncé l'ordre donné à deux détachements de se rendre à Offenbourg et à Etten- heim : « *C'est le général Caulaincourt qui, à cet* » *égard, est chargé des ordres du premier con-* » *sul;* vous ne pouvez douter qu'en les exécutant, » *il* n'observe tous les égards que Son Altesse peut » désirer. » Napoléon dit dans une note de sa main,

écrite à Sainte-Hélène : « Caulaincourt a dû obéir » aux instructions que Berthier et Talleyrand » étaient chargés de lui donner : 1° de confondre » les trames des ministres anglais ; 2° de s'assurer » du baron de Reiche ; 3° d'inspecter la flottille ; » 4° de faire remettre des explications à la cour » de Bade aussitôt qu'Ordener *se serait saisi du* » *duc d'Enghien.* »

Ce relevé des ordres émanés du gouvernement français prouve que la mission réelle de Caulaincourt était tout autre que celle relative à la flottille ; que les deux expéditions d'Ettenheim et d'Offenbourg étaient liées entre elles et communes également aux deux généraux mis simultanément en action ; que, quoique Caulaincourt ne fût pas personnellement chargé de celle relative au duc d'Enghien, il devait *la protéger* jusqu'à sa réussite, et *la justifier* après son succès, près du souverain dont on violait le territoire. Il fut donc maladroit au duc de Vicence de se défendre d'y avoir contribué ; sa seule excuse eût dû être son ignorance des intentions ultérieures de son maître et son douloureux étonnement du résultat de cette expédition.

Quant à l'assassinat, aussi atroce qu'il était inutile, il appartient probablement à trois autres personnages que Caulaincourt : 1° celui qui ne cessa de le conseiller, ce dont il reste des preuves non encore publiées ; 2° celui qui en donna l'ordre, et qui osa dire que si cela était à refaire il le ferait encore ; 3° celui qui exécuta un jugement illégal

dans ses formes, et nullement exécutoire selon les lois. 1° Nous citerons ce fragment des Mémoires de Sainte-Hélène : « Mon ministre me représenta for-» tement qu'il fallait se saisir du duc d'Enghien, » quoiqu'il fût sur un territoire neutre; mais j'hé-» sitais encore; et le prince de Bénévent (il ne l'était » pas alors) m'apporta deux fois, pour que je le si-» gnasse, l'ordre de son arrestation. » Talleyrand, accusé par Savary, promit une justification que, très-sagement, il ne publia pas; et le baron Massias, chargé d'affaires à la cour de Bade, assure dans une note que, dès qu'il sut l'enlèvement du prince, il écrivit au ministre des relations extérieures que la conduite du duc d'Enghien avait été *mesurée et innocente*. Et il était donc temps encore de suspendre le coup mortel. 2° Les diverses versions de Napoléon, sur d'affaire du duc d'Enghien, ses attaques directes ou indirectes contre son ministère, prouvent combien il cherchait, soit à le justifier, soit à en accuser un autre. Il parle d'une lettre écrite de Strasbourg par le malheureux prince, et retenue par Talleyrand. Le baron Jacques, qui ne quitta pas alors son maître, prouve, dans sa lettre du 10 novembre 1823, que cette démarche, si fort en opposition avec le caractère de celui à qui on la prête, ne peut même avoir eu lieu. Il est bon de remarquer ici que Murat repoussa, le 29 ventôse (20 mars), l'ordre donné par le gouvernement, résista à celui que lui expédia le ministre de la guerre, n'en délivra point à Savary, *chargé de tout*, qui n'en reçut que de l'état-major de la place,

pour passer les barrières avec les gendarmes d'élite. Une lettre particulière du premier consul n'avait pu décider Murat à participer au crime; et Réal, quoi qu'en dise Savary, ne devait pas interroger le prince, n'alla pas à Vincennes, demeura chez lui, et y attendit des événements prévus dont Hulin vint lui annoncer le dénouement. 3° L'arrêt de mort était irrégulier; le prince n'eut pas de défenseurs; le procès, de témoins; il n'y avait de pièce à charge que l'accusation. Les lois n'étaient pas citées; le greffier n'avait point signé l'arrêt : le recours en révision était de droit, il n'eut pas lieu; et de l'aveu du conseil, le président allait porter au premier consul les vœux exprimés par le prince, quand Savary se hâta de le faire fusiller, et se rendit aussitôt à la Malmaison, où il continua à être parfaitement accueilli. Il y a plus : *Rabbe*, l'un des juges du duc d'Enghien, ayant été compromis dans la conjuration de *Mallet*, fut, par ordre de Rovigo, enlevé de la voiture qui le conduisait au supplice, et enfermé seulement à l'Abbaye.

En résultat, un très-haut personnage conseille le crime, Napoléon l'ordonne, et Savary en est l'exécuteur; Murat ne veut point y prendre part, et Caulaincourt y concourt sans l'avoir prévu. Si l'empereur Alexandre attesta qu'il tenait de ses ministres à l'étranger que Caulaincourt n'avait point trempé dans l'arrestation du duc d'Enghien, on peut en conclure qu'il ne savait pas l'union intime et commune des deux expéditions d'Offenbourg et d'Ettenheim; peut-être aussi qu'il ne voulait pas avoir,

soit à accueillir un homme dont la conduite le révolterait, soit à repousser l'ambassadeur de celui dont il redoutait les armes et courtisait la faveur. Enfin, ces premiers pas l'engageaient dans une opinion que la décence politique le contraignait à paraître conserver. Mais l'impartiale histoire notera que le duc de Vicence, fils d'un ancien colonel du régiment de Condé, devait moins qu'un autre voir son nom souillé, ne fût-ce qu'en apparence, du sang du dernier rejeton de cette race héroïque; puis elle prononcera sur les pièces que nous avons rapportées, et verra une tache involontaire sans doute dans un caractère élevé, auquel nous nous sommes plu, dans nos Mémoires, à rendre toute la justice qu'il méritait.

NOTE VINGTIÈME.

LETTRE DE DUMOURIEZ AU BARON D'HARDENBERG.— DARU.

Dumouriez, qui, de sa retraite chez les Moraves de Silésie, observait et jugeait la situation critique de la Prusse, en écrivait avec chaleur au baron d'Hardenberg, objet pour lui d'une profonde estime, et qu'il engageait à éclairer Frédéric-Guillaume sur les dangers qui le menaçaient; mais Hardenberg était momentanément dans une apparence de disgrace, et ses ennemis obstruaient les approches d'un trône que leurs œuvres avaient ébranlé : les communications d'un proscrit étaient donc lentes, difficiles, et ses prévisions sans effet. Voici l'une de ses lettres à l'homme d'État qui devait un jour relever brillamment la puissance de son maître; nous n'en retranchons que ce qui nous a paru des longueurs ou des redites.

« Depuis les deux lettres que je vous ai écrites de » l'asile où je m'étais caché en Silésie, le tableau de » la Prusse est devenu encore bien plus sombre et

» plus alarmant que je ne l'avais prévu. Si Frédéric
» eût été possesseur de Wesel, comme le roi actuel,
» bien loin de l'échanger contre le pays de Hanovre,
» non pas conquis, mais enlevé à une maison alliée
» par le sang, à laquelle la monarchie prussienne
» doit son existence et sa grandeur, il en eût fait le
» boulevard de ses États contre la France, devenue
» une puissance militaire, gouvernée par un tyran
» effréné, qu'il se serait fait honneur de combattre
» et d'anéantir. Le roi actuel avait un intérêt de
» plus à conserver Wesel : c'était l'acquisition du
» pays de Munster, dont cette place, Meppen et Ben-
» theim sont la ligne de défense nécessaire. Les
» perfides conseillers du roi, Haugwitz, Lombard
» (il est temps de les nommer et d'annoncer au roi
» la vindicte publique qui les attend), ces êtres
» livrés à la corruption et à la peur, ont égaré leur
» malheureux maître ; ils ont sacrifié cette brillante
» monarchie, cette reine qui en faisait la gloire, ces
» enfants intéressants qui en faisaient l'espoir, cette
» fierté militaire qui en faisait la force, à des traités
» injustes et perfides, à des provinces pauvres et
» aliénées, à des échanges précaires et contestés par
» celui même qui les a suggérés. Une puissance
» ennemie créée aux portes de la Prusse ; un roi de
» Hollande ; un prêtre, oncle de l'usurpateur,
» désigné archi-chancelier de l'Empire ; cet antique
» corps germanique entièrement renversé, prêt à
» être remplacé par de faibles puissances, vassales
» du tyran de l'Europe ; la Russie entièrement déta-
» chée des intérêts de l'Empire, ne songeant plus

» qu'à elle-même ; l'Angleterre ennemie d'un sou-
» verain qui a spolié sa famille royale, soutenant
» contre la Prusse un roi faible, mais que son
» énergie, sa fidélité à sa parole (le roi de Suède
» Gustave IV) mettent au-dessus de tous les dan-
» gers, auquel il ne manque qu'une armée aussi
» nombreuse que celle de la Prusse pour être le
» sauveur et le vengeur de l'Allemagne : tel est l'état
» où Haugwitz et ses dignes complices ont plongé
» la Prusse. Il est temps enfin que, sans aucun mé-
» nagement, ce tableau soit mis sous les yeux de
» Frédéric-Guillaume ; qu'il réveille son âme et sa
» conscience ; que ce prince châtie ou au moins
» chasse de ses conseils ces hommes lâches et per-
» fides, et que, par cet acte de sévérité ou de vigueur,
» il se réconcilie avec lui-même, avec ses peuples,
» et surtout avec son armée. Le roi sera menacé et
» obligé de courir aux armes ; mais une guerre juste
» et nécessaire convient mieux à la monarchie prus-
» sienne qu'une paix honteuse, qui entraîne inévi-
» tablement sa ruine. Examinons cet état de paix,
» ce chef-d'œuvre des Haugwitz et des Lombard,
» qui ne peut plus se soutenir longtemps. La Prusse
» a perdu trois provinces et Wesel, la clef de ses
» États. Elle a acquis le pays de Hanovre, épuisé,
» endetté, et dont les peuples détestent son autorité,
» qu'elle ne peut soutenir que par une sévérité tyran-
» nique. Cette possession précaire et odieuse lui
» occasionne une guerre embarrassante contre la
» Suède, et une guerre destructive de son commerce
» contre l'Angleterre, qui lui a pris déjà plus de six

» cents vaisseaux. Mais le roi n'est pas même sûr de
» conserver cette possession injuste. Ou le pays de
» Hanovre sera rendu à l'Angleterre, comme gage
» de la paix que Bonaparte négocie avec elle, ou
» toute la partie de cet électorat sur la rive gauche
» du Weser sera donnée avec le pays de Munster au
» spadassin nommé Joachim, pour l'indemniser du
» présent duché de Clèves, qui formera un arrondis-
» sement au nouveau roi de Hollande. C'est ainsi
» que le roi de Prusse, après avoir livré à Bonaparte
» le nord de l'Allemagne, dont il avait tant de fois
» et si solennellement garanti la neutralité; après
» avoir sacrifié à une aveugle jalousie la maison
» d'Autriche, en manquant à sa parole et à ses
» traités; après avoir dépouillé la maison de Bruns-
» wick de ses États; après avoir sanctionné la ruine
» de la maison d'Orange, à laquelle il est lié par le
» sang et par son véritable intérêt; après avoir vu
» avec indifférence les Hollandais, ses fidèles alliés,
» perdre leur liberté; après avoir reconnu le roi de
» Hollande, frère de l'aventurier qui le punira un
» jour; après avoir reconnu un prince Joachim, qui
» est l'instrument de sa ruine; après avoir reconnu
» pour premier dignitaire de l'Empire germanique
» un misérable prêtre sans naissance et sans talents,
» dont l'élévation annonce la ruine totale de l'Em-
» pire, la dégradation du caractère allemand et l'es-
» clavage de ces peuples, qui soupirent après un
» Arminius; c'est ainsi, dis-je, que le roi de Prusse
» perdra sa considération personnelle, l'estime de
» son armée, l'affection de ses peuples, la confiance

» de l'Allemagne et de tous ses alliés. Les posses-
» sions mal acquises, cette nombreuse et excellente
» armée, dont il a fait parade mal à propos, sont
» des crimes irrémissibles, et le moment de la puni-
» tion approche : ce terrible Bonaparte, auquel il a
» tout sacrifié, sera l'instrument de sa juste ven-
» geance. Frédéric-Guillaume doit, pour son propre
» salut, déployer son énergie et redevenir un
» *homme-roi*. S'il garantit la restitution du Hanovre
» à l'Angleterre, comme il s'y était engagé quand
» il l'a occupé, il pourra compter sur l'appui de
» cette puissance énergique. Le roi de Suède, qui
» brave ses menaces, et qui peut lui faire plus de
» mal par mer qu'il n'en peut essuyer par terre,
» même en perdant la Poméranie, se joindra à lui ;
» Alexandre le soutiendra ; le Danemark suivra
» l'impulsion des deux autres puissances du Nord ;
» la ligue du Nord s'établira, l'unique égide de la
» liberté du continent ; l'Autriche elle-même re-
» prendra courage ; la défection des vassaux du
» tyran sera totale lorsqu'ils verront qu'on lui
» résiste. Je connais l'âme du roi de Prusse, j'ai la
» plus haute estime pour ses vertus ; je sais que le
» courage et la constance sont les qualités les plus
» essentielles qui constituent son caractère. Que mes
» lettres parviennent à lui, qu'il les lise seul, ou avec
» la reine, dont l'âme est aussi noble que la sienne,
» et avec les princes de sa maison ; surtout qu'il
» écarte de cette lecture les coupables et perfides
» conseillers qui le vendent à Bonaparte, et il con-
» naîtra la vérité ; il reprendra en un moment sa

» dignité, l'amour de ses peuples, la confiance de » son armée; il sera digne de ses ancêtres et de lui- » même; et l'Europe aura l'espoir d'être sauvée. » Les rois doivent craindre l'inflexible burin de » l'histoire. Déjà elle a attaqué avec sévérité le ca- » ractère du roi; jusqu'à présent ses reproches sont » salutaires; plus tard, son honneur serait flétri, et » ce serait un malheur de plus, juste avant-coureur » de sa perte inévitable. »

Cette lettre ne parvint à la reine que très-peu de jours avant que Bonaparte eût commencé les hostilités contre la Prusse, en 1806; les conseils de l'ex-général français devinrent donc superflus. Mais ils ne l'eussent pas été avant la bataille d'Austerlitz, et peut-être même avant le désarmement inconsidéré du gouvernement prussien. Cependant on vit bientôt que l'influence de Napoléon était aussi puissante sur le militaire que sur le cabinet de Frédéric-Guillaume; car des places, armées et approvisionnées, se rendaient, avec leurs fortes garnisons, à des troupes que leur infériorité en nombre et en moyens hostiles n'eussent pas même permis de les insulter.

Durant cette campagne de 1806, qui ne fut, après Iéna, qu'une promenade militaire, Napoléon, qui estropiait tous les noms allemands, dit à Daru : « Rendez-vous à *Kutrine*. » Il comprit qu'il était question de Crustin, et lui répondit : *Votre Majesté doit savoir que c'est une place trop forte, pour penser que nous puissions l'attaquer facilement. — Allez, vous dis-je; elle est à nous; elle nous est vendue, et Magdebourg aussi.* Ce propos, rap-

porté par Daru, et dont on pourrait citer les irrécusables témoins, offre le second tome, sous Frédéric-Guillaume III, des sales négociations qui terminèrent en Champagne les opérations aggressives de Frédéric-Guillaume II, princes trahis l'un et l'autre par ceux qui les entouraient. Et c'était la Prusse elle-même qui, par d'immenses contributions (1), devait rembourser avec usure à Napoléon les sommes avancées par lui, pour la soumission de cet État, sa ruine et sa honte.

(1) Voyez le tableau de ces contributions, t. IX, de nos Mémoires, à la pièce justificative L.

NOTE VINGT-UNIÈME.

JEAN-PHILIPPE PALM.

Nous avons parlé, dans notre tome IX, de l'assassinat du libraire Palm, et rapporté le prononcé de son jugement, nous avons produit (t. X, pièce justificative A) l'ordre suprême, non de le juger, mais de le tuer. Néanmoins, en dépit de ces actes despotiquement sanguinaires, quelques écrivains ayant eu la bassesse de chercher à justifier un crime aussi inutile qu'atroce, nous avons cru devoir donner ici les exacts détails d'une affaire qui irrita plus qu'elle ne terrifia ceux à qui Napoléon espérait en imposer.

Au printemps de 1806, il avait paru en Allemagne une brochure ayant pour titre: *De l'Allemagne dans son profond abaissement;* la maison Stein de Nuremberg, dont Palm était le chef, expédia cette brochure à Augsbourg, avec d'autres articles de commission, qui lui avaient été adressés, et

qu'il ne connaissait pas. Le facteur de la maison d'Augsbourg fit connaître le pamphlet dans cette ville, où il y avait garnison française, et de vils valets de tout ce qui est puissant s'empressèrent de le dénoncer à l'empereur Napoléon, comme un libelle dirigé contre lui, et ayant pour but d'exciter une insurrection. Palm, devenu l'objet d'une recherche de police, se justifia près des magistrats, mais il n'en fut pas moins contraint à se réfugier à Erlangen. Revenu pourtant en secret dans ses foyers, pour voir sa famille et surveiller ses affaires, sa présence y est soupçonnée par l'autorité militaire; sa demeure est assiégée d'espions, et un jeune homme, mal vêtu, y vient solliciter des secours pour la veuve d'un soldat, demande à voir Palm, est introduit près de lui, en reçoit des aumônes, disparaît; et à l'instant deux gendarmes montent droit à la chambre désignée par le prétendu mendiant, et conduisent le libraire chez le commandant, qui lui demande d'où lui vient la brochure qu'il dit avoir reçue dans un ballot sans le connaître. Aimant mieux souffrir lui-même que de compromettre personne, il refuse de répondre à cette question, et le lendemain on le fait partir pour Anspach, sans lui permettre de parler au général en chef. L'ordre de l'arrêter était venu de Paris, et on le transporte à Braunau, où il arrive le 22 août; là, il est traduit devant une commission militaire. Il n'avait point de défenseur; le sien était loin, et on ne veut pas l'attendre; ses juges mêmes refusent de lui en nommer un autre, et la

peine de mort est prononcée sans retard et sans appel. Plusieurs de ceux qui étaient mis en jugement avec lui obtinrent leur grâce, et il espérait la sienne, quand, appelé, le 26, à onze heures du matin, sa sentence lui est lue, et est exécutée à deux heures, en dépit d'une demande en sursis faite en corps par les dames de la ville, à qui le général Saint-Hilaire répond avec regret qu'il n'y peut rien, l'ordre étant émané de Napoléon lui-même. Palm avait demandé un ministre de sa religion; il ne s'en trouvait pas, et deux prêtres catholiques se présentèrent, l'assistèrent, ne lui adressèrent que des paroles de paix et de consolation, l'aidèrent à se couvrir les yeux d'un mouchoir, se chargèrent de ses tristes adieux et de ses dernières commissions pour sa famille.

Cette malheureuse victime d'un barbare orgueil et d'une aussi barbare servilité militaire, tirée à dix pas, fut manquée deux fois, et achevée par ses bourreaux en lui appliquant leurs fusils sur le crâne.

Il était innocent, généralement estimé; n'était point justiciable d'un tribunal étranger. Il y eut irrégularité dans son jugement, atrocité dans son exécution; les officiers et les soldats français en murmurèrent; mais alors on obéissait en esclave à des ordres de sang.

En Allemagne, en Angleterre, en Russie, il y eut des souscriptions en faveur de la famille de Palm; l'empereur Alexandre, l'impératrice sa mère,

ne furent pas des derniers à y prendre part; et Napoléon devint l'objet d'une implacable haine, dont plus tard l'explosion lui devint éminemment funeste.

NOTE VINGT-DEUXIÈME.

BERNADOTTE.

En parlant, dans notre t. XI, de l'élévation de Bernadotte à la dignité de prince royal de Suède, de fils adoptif et héritier de Charles XIII, nous n'avons pas fait remarquer ce qui contribua le plus à une élection qui étonna l'Europe, contraria Napoléon, déjoua de puissantes et nombreuses factions suédoises, fut un véritable escamotage imaginé par des gens en partie sans consistance, et réussit principalement par crainte que de grands personnages avaient de voir s'élever au-dessus de tous le candidat et les partisans du candidat d'une faction opposée aux leurs; par la crainte aussi que Napoléon parvînt à opprimer la Suède en employant la main de celui qu'il fût parvenu à placer sur les degrés du trône. L'empereur des Français, par la protection qu'il accordait au roi de Danemark, sans vouloir se prononcer officiellement en sa faveur, devint donc la cause lui-même des dé-

boires qu'il éprouva dans cette importante occasion.

Remontons, pour ne laisser ici aucune obscurité, jusqu'à la révolution de 1809. Quand Gustave-Adolphe fut renversé du trône, ce qui eût été le plus convenable aux intérêts du pays, c'était de lui substituer le fils mineur de ce prince ; mais le comte Adlesparre, chef de la conjuration, avait déjà arrêté et déclaré que *tous seraient chassés;* il était d'ailleurs en relations secrètes et intimes avec le prince d'Augustenbourg, et, le favorisant par intérêt personnel, il parvint, avant qu'il se formât d'autres factions, à le faire élire prince royal héritier, en plaçant la couronne sur la tête du duc de Sudermanie, qui depuis longtemps la convoitait, et s'y croyait des droits à l'exclusion de son neveu ou prétendu tel.

Le prince nouvellement élu acquit promptement une grande popularité; mais il mourut presque subitement, et il fallut recourir à un nouveau choix; le premier avait été heureux quant au personnel; mais, fait précipitamment pour fermer irrévocablement la porte aux héritiers directs de Gustave III, satisfaire l'ambition du duc de Sudermanie et prévenir l'effet des intrigues de Napoléon en faveur du roi de Danemarck, l'on n'avait point assez songé alors à l'inconvenance de porter sur le trône suédois un prince danois, c'est-à-dire d'une nation éternellement ennemie de la Suède, et à cette époque en guerre avec elle. Devait-on retomber dans une erreur aussi choquante pour l'esprit national, en

accédant aux vœux du frère de celui qu'on venait de perdre ? Les opinions se divisèrent à cet égard, d'autant que les auteurs de la révolution avaient en vue leurs propres intérêts bien plus que ceux de l'État ; qu'ils ne voulaient pas voir ruiner l'importance que cette révolution leur avait acquise, et que chacun en attendait la durée, l'accroissement même, des succès de leur candidat. Ceux-ci présentaient donc le frère du prince décédé ; ceux-là le prince d'Oldenbourg ; quelques-uns le roi de Danemark, qui avait déjà été une fois écarté, bien que Napoléon désirât son intronisation, dans l'espoir d'obtenir que la Baltique fût fermée aux Anglais dès que le même souverain règnerait sur les deux rives du Sund.

Charles XIII, dans une lettre à Napoléon, du 2 juin 1810, semblait, en courbant ses phrases jusqu'à la plus timide adulation, repousser néanmoins, mais indirectement, et le roi de Danemark et tout prétendant parmi les généraux français même. Cependant un quatrième candidat était présenté : c'était le fils de Gustave-Adolphe, et cela par Adlercreutz, celui-là même qui, au 13 mars 1809, avait arrêté le roi déchu ; ce qu'il avait fait, entraîné par les circonstances, sans tenir à la faction révolutionnaire ni prévoir ce qu'elle projetait. Il vit bientôt que ses vœux en faveur de celui qu'il espérait tôt ou tard rappeler au pouvoir seraient sans effet ; mais on s'agitait de toutes parts ; et quand, pour éviter les troubles, on décida que la diète d'élection serait assemblée dans la petite ville d'OE-

rebro, et non dans une populeuse capitale, chacun sentit que, ne pouvant se faire aider par un mouvement populaire, il pourrait bien faire rejeter celui porté par une faction rivale, mais nullement assurer le triomphe de la sienne.

Dans ces circonstances, le baron de Lagerbjelke et le général de Wrede étaient chargés, relativement à l'élection, l'un d'une mission publique, l'autre d'une mission secrète à Paris, tandis que l'ambassadeur de Danemark, Dreyer, semblait pencher vers celui qui promettait la réunion des trois couronnes sur la même tête.

Ce fut alors que le jeune baron de Mœrner, simple lieutenant d'infanterie, arrivé en courrier, s'exaltant contre l'idée de voir renaître l'antique union de Calmar, conçut le projet de donner pour prince royal à son pays un général qui pourrait rendre à la Suède la province de Finlande. Le consul danois Signeul partageait son opinion; le prince de Ponte-Corvo, dont ils s'exagéraient les talents militaires, jugeaient les principes favorables à la liberté politique et se rappelaient les procédés nobles envers leur patrie, leur parut être l'homme qui convenait. Ils lui firent donc, le 25 juin, part du projet de le placer sur les marches du trône, et obtinrent son aveu, sur la promesse que tout le militaire se prononcerait en sa faveur. Mœrner s'en ouvrit alors avec Wrede, homme fin, ambitieux et très-accrédité dans l'armée; celui-ci alla trouver aussitôt Bernadotte, qui le mit lui-même sur la voie de ce qu'il voulait sa-

voir, en lui demandant des renseignements sur le jeune Mœrner, et sur la confiance que méritaient les propositions qu'il lui avait faites. Wrede dit que Mœrner était un jeune fou; que le prince méritait sans doute une haute considération, en dépit d'obstacles majeurs : il n'était pas protestant, ne savait pas la langue suédoise, et paraissait dans la disgrace de Napoléon : « Quant à la religion, répond Berna» dotte, ce n'est pas un obstacle pour celui qui est » né dans la patrie d'Henri IV; la langue, je la » comprendrai bientôt. » Enfin les réponses de Bernadotte furent telles qu'on put croire qu'il avait l'assentiment de son souverain.

Dans le doute cependant, Wrede se rendit chez le duc de Cadore, ministre des relations extérieures, l'assura n'avoir eu aucune connaissance des démarches du jeune de Mœrner, et ne put en tirer aucune réponse : partout une aussi mystérieuse réserve sur ce point, à chaque question qu'il faisait et multipliait. Il en conclut que le choix de Bernadotte ne serait pas repoussé par Napoléon, qui n'en agissait pas moins sous main pour celui qu'il protégait et ne voulait point hautement protéger, pour éviter un second échec, qui eût blessé son orgueil.

Quant au jeune Mœrner, parti de Paris, en dépit des chicanes de la police, qui cherchait à retarder son départ, il se rend en Suède, où un émissaire du prince de Ponte-Corvo devait le suivre de près; rendit compte de ce qu'il avait fait, et fut blâmé, injurié même, puis renvoyé à son régiment avec ordre de ne point paraître à la diète. Mais ses pro-

jets furent connus et approuvés de ceux qu'une violente haine contre la Russie flattait de l'espoir de récupérer ces pertes récentes sous le commandement d'un général dont on vantait le génie militaire. Les officiers de l'armée surtout partageaient ces sentiments, et le nom de Bernadotte devint bientôt populaire.

Le gouvernement, qui s'en effrayait, écrivit au général baron de Wrede, qui répondit en ces termes, le 16 juillet : « Voulez-vous savoir mon opi» nion sur le maréchal Bernadotte? Je professe » pour lui une profonde estime, non-seulement » comme homme de guerre et de cabinet, mais » encore comme particulier : *Vox populi, vox Dei.* » Bon père, bon époux, fidèle en amitié, il est, » de plus, adoré de tous ceux qui l'entourent. Une » sorte d'indépendance dans sa manière d'être a » probablement donné lieu au bruit qu'il n'était » pas bien avec l'empereur. Je les ai vus souvent » ensemble, sans avoir jamais rien remarqué de » semblable ; chacun connaît l'estime qu'a pour lui » Napoléon. C'est, au reste, le seul Français que » j'aie trouvé à Paris, car les autres généraux ont » l'air d'Allemands raides et ennuyeux. Je pars dans » quelques jours pour la diète ; là je serai simple» ment le baron de Wrede, et je donnerai ma voix » au plus digne ; car vouloir porter au trône de » Suède un prince sans caractère, sans qualités » éminentes, c'est vouloir effacer le nom de sa pa» trie du rang des nations indépendantes. »

Cependant la diète s'ouvre, le choix du roi, ap-

prouvé du conseil d'État, est fixé sur le prince Christian d'Augustenbourg ; nulle proposition royale n'avait cependant été faite encore. L'émissaire Fourier, et le suédois Bohansack, qui l'accompagnait, recommandés par Signeul, se présentent, porteurs des propositions suivantes : « Le prince de » Ponte-Corvo s'engage à verser au trésor public » huit millions à l'intérêt de 4 p. 0/0 ; à échanger » ses propriétés de France et d'Hanovre contre des » domaines en Poméranie ; à garantir la liquida- » tion des créances des négociants suédois près le » gouvernement français, dont un million sera » payé dès son arrivée à Stockholm ; et, dans le cas » où il serait élu, il n'accepterait que si ce choix » était approuvé du roi. »

Les prêtres, flattés de ce qu'ils nommaient une conversion, car il fallait abjurer le catholicisme ; les paysans, éblouis des riches promesses de ce cinquième candidat ; le conseil, persuadé que ce choix plairait à Napoléon ; les révolutionnaires de 1809, qui préféraient un parvenu sans consistance qu'ils espéraient dominer, à un prince de maison souveraine ; l'armée, qui rêvait des triomphes réparateurs de ses échecs sous un général distingué ; enfin les intrigues secrètes des Platen et Wrede prévalurent contre le vœu de la camarilla et d'Adlesparre, qui la dirigeait. On répandit que le prince Christian était incapable de régner, et le baron de Wrede, quoiqu'il se masquât, en donnant sa voix au prince d'Oldenbourg, n'en vantait pas moins le prince de Ponte-Corvo. Les voix cependant étaient encore

partagées, et la majorité ne se prononçait pas pour Bernadotte, quand Adlercreutz, ennemi d'Adlesparre, s'unissant au comte Platen, amena Charles XIII à consentir à l'élection de Bernadotte pour éviter des troubles. L'esprit et le caractère de ce monarque étaient considérablement affaiblis; il se contenta de dire en gémissant : « Je vais donc en» lever la couronne à ma famille ! » mais n'en envoya pas moins sa proposition aux États, le 13 août, et le 21 Bernadotte fut élu d'une voix unanime, car toutes les factions opposées jouissaient, à défaut de succès, du non-succès des factions rivales. Ce fut donc un véritable escamotage que le succès de cette haute fortune de Bernadotte, et l'effet d'une boutade de jeune homme, comme de l'aberration d'un vieillard. Ce peuple, qui voyait dans son élection l'expectative de sa renaissance politique, en accueillit la nouvelle avec ivresse. Quant à la manière dont elle fut reçue par Napoléon et aux détails ultérieurs sur le nouveau prince royal, nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous en avons dit dans ces Mémoires.

NOTE VINGT-TROISIÈME.

PLAN DE CAMPAGNE DES RUSSES.

Nous avons dit, dans notre tome, XI comment un plan de campagne, purement défensif dans les vues d'Alexandre, fut conçu à Saint-Pétersbourg et présenté à cet empereur : plan dont nous avons retracé les vicissitudes ; qui, à l'époque de son succès, fut attribué, soit à Bernadotte ou à l'Angleterre, qui ne s'en doutait pas, soit à Barclay de Tolly, qui ne fit que l'approuver ; plan que depuis lors on a nié avoir été arrêté : dénégation produite sur la foi de l'historien officiel de la campagne de 1812. Voilà ce qui nous engage à donner textuellement dans cette note le mémoire suivant, qui doit se trouver dans les papiers d'État conservés au cabinet particulier du tzar ; nous l'offrons ici, sans ses nombreux développements, et comme le premier germe d'une idée conservatrice dont les résultats furent immenses. Il est intitulé : *Mémoire politique et militaire*, etc., en date de janvier 1811.

« C'est un lieu commun de la politique que, pour » s'assurer une paix solide, il faut être préparé à » la guerre. C'est un axiome militaire que, pour » espérer des succès à la guerre, il faut juger sai- » nement et ses moyens et ceux de ses ennemis, afin » de pouvoir atténuer les uns et employer utile- » ment les autres. C'est une vérité d'expérience que » la force d'un État se compose de sa population et » de la facilité plus ou moins grande à la porter en » armes sur un point menacé ou menaçant ; de la » nature et de l'étendue de sa frontière ; de la ri- » chesse, de la prospérité et du génie de la nation ; » du principe stimulateur de ses armées ; du talent » de ses généraux ; du caractère, des vues, des » passions ou des intérêts du chef qui les guide ; » des alliés qu'on a ou qu'on espère, et des secours » qu'on en peut attendre ; des circonstances con- » stantes ou accidentelles qui pourraient influer » sur les opérations militaires, en les appuyant ou » les ruinant. C'est enfin une vérité de fait, qu'un » État inattaquable chez lui sans le secours d'un » parti mécontent ; qui accroît ses forces aggres- » sives en parlant de paix ; dont la constitution est » un gouvernement purement militaire, aidé d'une » police civile très-active ; qui, semblable aux Ro- » mains, avec une puissance foncière et une position » géographique infiniment plus redoutables, *fait* » *de la guerre l'aliment de la guerre* (Montes- » quieu) ; dont les généraux, sortis de l'obscurité » pour envahir des trônes, se les partagent tous en » espérances ; dont les sujets, dénués de commerce,

» fondent leur fortune sur le pillage des États; qui » est irrésistiblement forcé, par la double cause de » l'accroissement des charges et de la diminution » des produits (Ramel, Godin, budgets depuis dix » ans), à ruiner tout ce qui n'est pas lui, pour ne pas » paraître ruiné lui-même; qui a pour chef un » homme enivré de ses victoires, insatiable dans » son ambition; qui ne croit rien d'impossible à sa » volonté; qui prétend effacer l'éclat des conqué- » rants les plus illustres et placer son nom dans les » annales de tous les peuples; qui fait céder jus- » qu'aux intérêts de sa politique à ceux de sa va- » nité (Espagne) ou de sa haine; qui, nouveau » Brennus, ose mettre son épée dans la balance » qui doit peser la destinée des nations; qui à » charge à ses alliés plus encore qu'à ses ennemis, » opprime par des traités ce qu'il cesse d'effrayer » par ses armes; dont la protection est un joug, » dont les caprices haineux et incalculables sont » une loi de rigueur funeste au commerce, à l'in- » dustrie et à la prospérité de l'Europe; qui ne mé- » nage que ce qui lui résiste; qui, dès longtemps, a » dévoilé ses vues à l'égard de la Russie (*De la* » *France en l'an VIII*, édition sans cartons) (1); » qui ne cesse d'entretenir des relations amicales » avec les États en guerre contre cet Empire (Tur- » quie et Perse); qui, en substituant la confédéra- » tion du Rhin, soumise à ses ordres, au corps

(1) Ces cartons ne se trouvent pas dans la traduction anglaise, la seule à consulter.

» germanique, qui balançait sa puissance, et en » recréant la Pologne, a porté, de fait, sa frontière » à la Vistule; qui laisse monter sur les degrés » d'un trône ébranlé par les armes russes un de ses » généraux (1) qui ne peut s'y soutenir qu'en exal- » tant la Suède par l'espoir de la vengeance; qui » vient encore d'insulter la maison impériale par » l'envahissement d'Oldenbourg; qui peut enfin » vouloir, non-seulement effacer au Nord les échecs » qu'il éprouve dans le Midi, mais y conquérir des » moyens pour subjuguer l'Espagne et par elle le » reste du monde; c'est, dis-je, une vérité de fait, » qu'un tel État est l'ennemi de la Russie comme de » toute l'Europe, et qu'un tel homme a le projet » manifeste de la ruiner. Cela posé, les disposi- » tions à faire et les déterminations à prendre ré- » sultent de la solution de ce problème politique et » militaire: *Étant donnés les vues et les intérêts, » comme les forces réciproques, déterminer les » moyens les plus propres à assurer son indé- » pendance et sa dignité.* Et tel est aussi celui » que nous chercherons à résoudre dans les articles » suivants :

(1) C'était contre son gré; mais il pouvait s'en faire un utile allié : il le mécontenta cependant, et le força à se lier avec la Russie quand il eût pu l'armer contre elle.

» ARTICLE PREMIER.

» Moyens de la France.

» Une frontière inexpugnable, une population » forte, resserrée, facile à réunir; une armée nom- » breuse, enthousiaste de ses victoires, avide » de pillage, aidée d'un excellent état-major, d'une » artillerie instruite et considérable, d'une admi- » nistration parfaite : armée conduite par des gé- » néraux accoutumés à commander de grands » corps; mais qui, ayant abandonné l'art savant et » compliqué des Gustave-Adolphe, Turenne et » Frédéric, pour celui plus facile des Attila et des » Tchingiskan, seraient peut-être plus embarrassés » qu'on ne pense, si on le leur rendait nécessaire; » armée, néanmoins, que son organisation, secon- » dant le génie national, rend facilement mobile et » rapide dans ses mouvements, comme son immo- » ralité la rend redoutable aux pays envahis par » elle, et ses habitudes des grandes opérations très- » propre à leur succès; armée que l'amour du dra- » peau, d'une part, l'espoir des récompenses, de » l'autre, porte au dernier période d'exaltation, et » qui a même acquis par la solidité de ses masses » et l'abondance de son artillerie volante, une in- » tensité de résistance dont on ne la croyait pas » susceptible. Enfin, un chef, qui, souverain, mi- » nistre et général tout ensemble, peut à la fois

» penser, ordonner et agir : circonstance qui, dans » la guerre de sept ans, a le plus puissamment » aidé le génie du grand Frédéric; mais, surtout, » des voisins faibles ou des alliés aveugles. Ce qui » néanmoins obscurcit les couleurs d'un si effrayant » tableau, c'est la pénurie des finances de la France, » produit de la destruction de la marine, des colo- » nies et du commerce; car au sein de sa toute- » puissance, Napoléon se trouve sans crédit, et tout » banquier qui lui prête le sien, le voit s'anéantir » à l'instant : la campagne de 1805 a fait faillir la » maison *Récamier*. La guerre d'Espagne, comme » la destruction de quelques marchandises anglai- » ses, a occasionné de nouvelles banqueroutes, que » le charlatanisme attribuera peut-être comme » hostiles aux mesures sages d'un prince qui a tout » sacrifié à la paix; cette pénurie est telle que, des » impositions excessives devenant insuffisantes aux » frais d'un gouvernement ruineux, il est forcé à » piller l'Europe; ce qui n'aura de terme qu'à la » destruction du dernier État civilisé, s'il ne s'y » rencontre une résistance insurmontable; et si » Napoléon se trouvait forcé, par ce dernier évé- » nement, à l'émission d'un papier-monnaie, sa » chute serait sûre; car la crainte même qui sub- » jugue toutes les volontés, repousserait la con- » fiance qui deviendrait alors sa seule ressource. » Quant aux recettes extraordinaires (expressions » qui masquent le pillage des États), elles peuvent » soutenir momentanément ses finances, dans une » campagne rapide et brillante, sous un général

» entreprenant et avec une armée avide de gloire;
» mais une guerre longue et sans succès éclatants
» les ruinerait, d'autant que ses soldats, découragés
» par des opérations lentes et incertaines, comme
» la France par des recrutements forcés et perpé-
» tuels, se porteraient à des murmures alarmants;
» et que celle-ci n'offrirait qu'avec lenteur des res-
» sources qu'un pays ruiné refuserait enfin à ceux-
» là. L'exemple en est déjà sous nos yeux dans la
» guerre impolitique entreprise contre cette Es-
» pagne, qui tourne aujourd'hui contre Napoléon
» des armées, des flottes et des trésors dont il dis-
» posait : ce qui achèverait de détruire son com-
» merce, ses finances et sa population, s'il n'es-
» pérait en couvrir les pertes aux dépens de ses
» alliés.

» ART. 2.

» Moyens de la Russie.

» Indépendamment des alliés qu'elle peut recou-
» vrer, une armée nombreuse; un recrutement
» facile; un soldat brave, patient, sobre, endurci
» au froid et accoutumé à la fatigue; une infanterie
» solide; une artillerie belle et bien servie; d'ex-
» cellentes troupes légères; une armée en un mot
» éminemment propre à tous les genres de mouve-
» ments, et même aux retraites, l'opération la plus

» difficile à la guerre ; c'est ce qu'ont prouvé Sou-
» varoff en Suisse, Koutousoff depuis les bords de
» l'Inn jusqu'au centre de la Moravie, et Benigsen
» après Poultousk, avant Preussich-Eylau, avant
» Friedland, et surtout, après cette bataille, en se
» retirant sans pertes sur les deux rives de l'Alle et
» devant une armée victorieuse. Une frontière
» étendue à la vérité, mais facile à resserrer, avec
» l'appui de la Prusse et de l'Autriche, comme en
» dépassant la ligne de la Vistule, après avoir dis-
» persé ou rassuré les Polonais fatigués d'une
» fausse liberté. Un État enfin qui, libre sur ses
» derrières et sur ses flancs, et pouvant porter sur
» une seule de ses frontières les ressources im-
» menses d'un vaste et puissant empire, est propor-
» tionnellement cent fois plus formidable que ne
» l'était la France en 1789 contre une coalition
» qu'elle a vaincue, et que l'Espagne ne le parais-
» sait en 1808 contre un ennemi que la trahison
» avait rendu maître de ses principales forteresses,
» et auquel, néanmoins, elle résiste glorieusement
» depuis trois années.

» ART. 3.

» Qu'espère l'ennemi ?

» Profiter de la sécurité inspirée par une paix
» illusoire, pour user les moyens de résistance que

» la Russie pourrait un jour lui opposer ; il con-
» naît les forces qu'elle possède, et celles plus
» grandes qu'elle peut développer avec le temps ; il
» veut ruiner les unes et prévenir l'accroissement
» des autres ; il veut trouver chez ses ennemis ou
» ses alliés les moyens d'atteindre à son double but,
» qui est : de détruire tout ce qui ne saurait être
» un appui constant de sa puissance, et de solder
» un gouvernement au-dessus des ressources d'un
» État dont les revenus sont insuffisants ou épuisés.
» C'est là ce qui lui a fait piller successivement
» l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et entreprendre
» l'extravagante expédition d'Espagne. En temps
» de paix, il agit par la crainte de la guerre ; en
» temps de guerre, par une campagne vive, rapide,
» courte et brillante, en prodiguant des hommes
» qu'un article de gazette console de tout, et dont
» il place les chefs entre le trône et l'opprobre.
» Violant le droit de la guerre, comme il viole
» celui des nations, il affranchit son armée de
» l'embarras coûteux des magasins, des longs trans-
» ports et du soin de les protéger, en ruinant les
» pays envahis, qu'il accable de contributions et de
» réquisitions ; il dirige sa marche vers les points
» centraux des États ; cherche à livrer une bataille
» décisive, pour imposer une paix désastreuse, ou
» à atteindre la ville capitale de son ennemi pour
» en dissoudre le gouvernement. Quant à sa marche
» dans la dernière guerre contre la Russie, il faut
» remarquer que, déterminée primitivement par la
» campagne de Prusse, la nécessité de prendre

» Dantzick et Elbing pour couper toutes les com-
» munications entre elles et l'Angleterre; l'espoir
» de trouver dans ces deux villes des munitions
» dont il manquait, et à Kœnigsberg des magasins
» dont il avait besoin; la nécessité de repousser
» une armée formidable à laquelle il ne voulait
» point prêter le flanc; l'intention d'inspirer des
» craintes pour Riga et de séparer l'armée de ses
» dépôts de Grodno, étaient pour lui des motifs
» d'une haute considération; mais dans une nou-
» velle guerre il pourrait suivre une direction nou-
» velle, et s'il parvenait à passer victorieusement
» la Vistule, se porter, soit sur Smolensk, d'où il
» menacerait les deux capitales pour diviser les
» moyens de défense de son ennemi, ce que
» Charles XII a inhabilement négligé de faire en
» 1708, soit sur Kieff, pour occuper des provinces
» plus abondantes, couper l'Empire en deux (Lloyd,
» Jomini, Frédéric II), et user ainsi tous ses
» moyens de résistance. C'est à des projets de cette
» nature, qui, tout gigantesques qu'ils paraissent,
» n'en sont pas moins praticables après une défaite,
» qu'il faut opposer des moyens supérieurs et d'un
» succès assuré.

» ART. 4.

» Que faut-il faire?

» L'ennemi lui-même l'indique. Il veut, par l'ab-

» sence d'un commerce indispensable, ruiner
» comme allié un État qu'il se flatterait alors de dé-
» truire facilement par les armes ; mais par un
» gouvernement quelconque, il n'est point d'hon-
» neur sans indépendance, ni d'indépendance sans
» richesse ; il faut donc abjurer une paix trom-
» peuse, une alliance perfide, une sécurité falla-
» cieuse. L'ennemi veut encore prolonger ce funeste
» état de choses ; il faut en sortir, il faut le préve-
» nir par la guerre, en profitant du moment où ses
» armées sont vivement engagées en Espagne et en
» Portugal. Il veut à tout événement une guerre
» rapide et fructueuse ; il faut le forcer à en faire
» une ruineuse et lente ; il la craint, non-seulement
» en raison de l'état de ses finances, mais en raison
» de l'état moral du pays qu'il gouverne ; il sait
» que Paris le hait mortellement depuis les mitrail-
» lades du 13 vendémiaire (1) ; il sait que Lyon,
» Toulouse, Marseille l'ont en horreur ; il sait que
» ses vieux amis, les jacobins, sont mécontents de
» lui, et que ses nouveaux valets ne sont pas entière-
» ment satisfaits d'une grandeur qu'ils lui doivent ;
» il sait que lors du débarquement des Anglais à
» Flessingue, la Belgique demeura muette à l'invi-
» tation de marcher contre eux ; que la Lorraine
» n'agit qu'avec lenteur et que le département de

(1) Il faut considérer que cette exagération est celle d'un étranger qui vivait à cinq cents lieues de la France.

(*Note de l'éditeur.*)

» la Sarre refusa positivement de s'armer; il sait » que, lors de son premier passage du Danube, » dans la campagne de 1809, l'armée murmura » contre lui; que Paris (1), qui le croyait sans res- » sources, cherchait déjà des yeux qui pourrait le » remplacer; et qu'à cette époque l'esprit des » gardes nationales lui était entièrement défavo- » rable. Il redoute donc de s'éloigner de la France » pour un temps fort long, et ce qu'il redoute, il » faut, ou le rendre nécessaire à Napoléon, ou le » forcer à employer en chef des hommes qui, » n'ayant ni son autorité ni son éclat, ne pourraient » agir aussi puissamment que lui. Mais pour réus- » sir dans un tel projet, la première chose à faire » est de se défendre d'une intempérance de fausse » gloire; c'est de ne pas jouer le sort de l'Empire » au hasard d'une bataille dont le succès n'est ja- » mais certain; c'est d'opposer la patience de Fa- » bius à la fougue d'un nouvel Annibal. Loin » d'adopter les principes de guerre d'un ennemi » qui joint à l'habitude de les pratiquer celle de les » étayer de moyens injustes qu'on ne veut ni ne » doit imiter, il faut l'obliger à une guerre de tac- » tique, à laquelle il est neuf ainsi que ses géné- » raux et ses soldats. Il faut résister à cet élan in- » calculé qui, à Austerlitz, fit prêter le flanc par » une marche dangereuse; qui, à Friedland, em- » porta trop loin une partie de l'aile droite, tandis

(1) Tels étaient alors Fouché, Carnot, Bernadotte et leur faction.

» que la gauche était tournée; qui, à Wagram, fit
» quitter aux Autrichiens une position redoutable;
» et, préférant à l'impétuosité le courage de la pa-
» tience, qui est le plus admirable de tous et le
» plus utile, ne faire qu'une guerre de manœuvre
» et de position, ne former jamais que des grands
» corps, inonder le pays d'un déluge de Cosaques;
» multiplier les affaires de postes et les petits
» engagements, qui donnent de la confiance à
» l'armée que l'on commande, fatiguent l'autre,
» la ruinent en détail, et sont plus funeste à celle
» que cinq cents lieues séparent de ses frontières
» qu'à celle qui défend les siennes; avoir des places
» d'armes et des dépôts de vivres à l'abri d'un coup
» de main; ne jamais se diviser devant un ennemi
» brave, actif, entreprenant, dont le génie et l'or-
» ganisation militaire rendent l'armée susceptible
» d'être mue avec rapidité. C'est la faute que je
» signale ici qui a perdu Alvinzi en 1796 et nuit aux
» grands succès du prince Charles en 1809. Si l'on
» craignait, en suivant le système d'opérations que
» je présente, de se voir tourné par la célérité des
» mouvements de Napoléon, il serait facile de se
» mettre à l'abri de tous dangers à cet égard, en
» formant des armées de réserve qui, judicieuse-
» ment postées, le contraindraient à abandonner
» une manœuvre qui l'a si bien servi jusqu'ici, et à
» s'épuiser devant une armée formidable; ou, s'il
» voulait se porter sur un de ses flancs, à prêter le
» flanc lui-même à l'armée de réserve destinée à se-
» courir celle qu'il aurait en tête; ce qui lui ferait

» courir le risque de se voir séparé de ses moyens
» de subsistance ou de recrutement, et de laisser
» couper sa ligne d'opérations et ses communica-
» tions avec ses dépôts. Si, lors de la bataille de
» Preussich-Eylau, on avait eu une armée de ré-
» serve en Lithuanie, Napoléon n'aurait pu tenir
» dans sa position d'Osterod; Elbing eût été sauvée,
» et Dantzick peut-être : l'ennemi se voyait privé
» des munitions que ces deux villes lui ont four-
» nies; ses derrières n'étaient plus assurés, et la
» guerre se trouvait reportée au delà de la Vistule.
» Si, après Friedland même, une armée de réserve
» eût menacé son flanc droit, quoique appuyé à la
» mer par sa gauche et maître de Kœnigsberg, il
» ne pouvait avancer ou risquait d'être perdu, à
» moins qu'il ne se retirât en hâte sur les places
» qu'il avait prises. Le point important est de le
» forcer à user les quatre ou cinq mois de l'été,
» qui sont les plus avantageux pour lui, par l'abon-
» dance des fourrages, la longueur des jours, la
» douceur de la température, et d'atteindre ainsi
» l'hiver, que la longueur de ses nuits rend favo-
» rable aux opérations des troupes légères, et qui,
» par sa rigueur, doit être plus pénible à des sol-
» dats accoutumés aux climats chauds qu'il ne le
» serait à l'armée russe. Qu'il perde ainsi deux ou
» trois campagnes, et l'échafaudage de sa puissance
» disparaît. Si l'Autriche, en 1809, eût eu ses der-
» rières assurés; si elle n'eût pas voulu agir à la
» fois sur tous les points; si elle eût évité les
» grandes batailles; si elle n'eût pas perdu la tête

» après un échec très-réparable; si elle eût eu des » armées de réserve et des corps à porter sur les » derrières de l'ennemi, Napoléon était perdu. Que » la Russie, plus heureusement située que l'Au- » triche, s'éclaire des fautes de cette dernière; et, » qu'employant avec vigueur, dirigeant avec sagesse » les forces immenses qu'elle possède, elle empêche » enfin qu'une marche destructive, qui n'est encore » que le besoin d'un homme ambitieux et gêné » dans ses finances, devienne le système d'État » d'une puissance que la ruine de l'Europe entière » aurait mise au-dessus de toute crainte, comme » elle est au-dessus de toute pudeur.

» ART. 5.

» Exemples.

» L'histoire militaire de l'Europe offre un grand » nombre de guerres de position habilement exé- » cutées; sans multiplier les citations, il est peut- » être à propos de rappeler ici la dernière cam- » pagne de Turenne contre le célèbre Montecuculli; » celle du grand Condé en 1674; celles si remar- » quables du maréchal de Berwick en Dauphiné et » en Espagne, en 1705 et 1706, et dont la dernière » prépara la plus brillante et la plus utile qu'aucun » général ait peut-être faite; celles enfin de 1778

» entre les deux plus habiles généraux du dernier » siècle. Ce sont ici les plus beaux monuments de » la tactique moderne, des morceaux d'étude pour » les militaires de tous les âges, et les principaux » titres qu'offre à l'estime des connaisseurs l'his- » toire de ces illustres guerriers forçant à une sage » temporisation des armées jusqu'alors accoutu- » mées à des triomphes rapides. Ce que surtout il » est intéressant d'observer en ce moment, c'est la » retraite de Wellington depuis les frontières de » Portugal jusqu'aux positions formidables, occu- » pées et fortifiées par lui, pour couvrir Lisbonne, » conduite capable seule de rompre l'impétuosité » d'un général habile et entreprenant. C'est enfin » la guerre faite depuis trois ans par les Turcs, » qui, malgré leurs nombreuses défaites, n'ont pu » être forcés à une bataille décisive. En effet, une » bataille perdue par les Français, qu'il est difficile » aujourd'hui de mettre en pleine déroute, qui » sont inattaquables chez eux et qui se permettent » tout pour atténuer ou réparer leurs pertes, n'est » qu'une partie remise; tandis qu'une gagnée par » eux les jette au sein des provinces russes.

» Art. 6.

» Moyens subsidiaires.

» Les opérations propres à appuyer le plan pro-

» posé, consistent : 1° à se lier avec l'Angleterre, » plus généreuse à l'égard de la Russie durant la » guerre que d'autres ne se sont montrés malgré » l'utilité de son alliance, et dont le commerce seul » vaut mieux à cet Empire que les secours qu'il » pourrait espérer de quelque part que ce fût ; mais » il ne faudrait jamais compter sur une intervention » militaire prompte et à point nommé : la nature » de son gouvernement et de son armée entraînant » nécessairement des lenteurs, et l'incertitude des » vents produisant d'inévitables retards. Il ne fau- » drait pas davantage se piquer, à son propre » détriment, des torts vrais ou apparents d'un tel » allié. Frédéric II a donné sur cela, dans la guerre » de sept ans, un bel et utile exemple; 2° faire » cause commune avec l'Espagne et lui garantir son » indépendance, à condition de ne point faire la » paix sans le concours de la Russie; 3° conclure » une paix prompte et généreuse avec la Turquie, » au prix, soit d'une rupture avec l'Autriche, à qui » elle a toujours été redoutable, dans le cas où » cette dernière s'unirait à l'ennemi; soit d'une » diversion puissante en Dalmatie et des opérations » maritimes combinées dans la Méditerranée, si » l'Autriche concourait aux plans de la Russie; » 4° obtenir l'accession de l'Autriche, qui a tout » à craindre de la France, tout à espérer de la » Russie, ou du moins sa neutralité ; dans le pre- » mier cas, pour éviter les rivalités des généraux, » la laisser agir seule en Lombardie et en Souabe, » comme sur les derrières de l'armée française,

» tenue en échec par les Russes, à l'aide des insur-
» rections probables du Tyrol et de la Forêt-Noire,
» en l'aidant par une diversion sur Naples. Dans le
» second, s'en assurer par une armée d'observation
» sur la frontière de Galicie. Dans le cas enfin d'une
» rupture avec elle, l'attaquer de concert avec les
» Turcs; 5° envoyer un corps auxiliaire russe dans
» la Prusse, menacée, tant par le royaume de West-
» phalie que par les cinq nouveaux départements
» français; l'aider à insurger le nord de l'Allema-
» gne, qui y était si bien disposé lors de la guerre
» de 1809; affranchir toutes les côtes de la Baltique
» et de l'Océan germanique; en ouvrir les ports
» aux Anglais; séparer la France de la Suède et du
» Dannemark, et déterminer cette dernière puis-
» sance à s'unir à la ligue continentale pour éviter
» la ruine qui la menace doublement par l'exten-
» sion de ses armements et la destruction de son
» commerce. Mais subordonner ses opérations à
» celles du centre, où les grands coups doivent
» être portés; 6° engager la Suède par tous les
» moyens d'intérêt, de persuasion et de crainte (1),
» à rentrer dans l'alliance de l'Angleterre, qui peut
» seule la ruiner ou l'enrichir; détruire ou raviver
» son commerce, insulter ou protéger ses côtes;
» et, dans le cas d'une révolution possible, faire

(1) On l'a menacée, à cette époque, de travailler à la réintronisation, non de Gustave IV, mais de son fils, et un plan de guerre à ce sujet fut présenté par le baron Palhen.

» tomber la couronne sur la tête des héritiers légi-
» times de la maison royale, dont un se trouve
» doublement lié à la Russie par le sang et par al-
» liance; 7° ranimer en France le royalisme, si
» utile aux Autrichiens dans la campagne de 1793,
» et aux Anglais à Toulon; ce qui forcerait l'en-
» nemi à garnir de troupes les provinces occiden-
» tales de la France; à accroître la rigueur de son
» gouvernement, comme à faire désirer, tant à ses
» ennemis qu'à une partie de ses partisans, mais
» certainement à la plupart de ceux qui ont abattu
» le gouvernement directorial, de détruire celui de
» Napoléon; 8° enfin, pour mettre la France dans
» la nécessité de développer des forces supérieures
» à ses moyens en hommes et en argent, depuis le
» fond de l'Espagne et de l'Italie jusqu'à la Vistule
» et aux côtes de l'Océan, opérer des diversions
» comme, par exemple, dans la Dalmatie par les
» Grecs et les Albanais, en Italie par les fidèles Ca-
» labrois. Dix à quinze mille Russes pourraient
» alors balayer rapidement ces contrées jusqu'à la
» frontière napolitaine naturellement défendue, de
» Gaëte à Chietti, par des montagnes ouvertes seu-
» lement aux deux défilés longs, étroits et tortueux
» d'Itri et d'Aquilée, comme par le vallon à fond
» tourbeux de Santo-Germano; ne laissant d'acces-
» sible qu'une plaine peu étendue près de cette
» frontière, où dix mille hommes peuvent facile-
» ment en arrêter cent mille; diversion qui occu-
» perait de grandes forces à l'ennemi, ou le con-
» traindrait à évacuer entièrement la Péninsule, ce

» qui retrancherait douze millions d'hommes à son » Empire (1). D'autres diversions utiles seraient » faites sur la Poméranie, le Hanovre, la Hollande, » la Bretagne ou les environs de Bayonne, pour se- » conder les opérations de l'armée prussienne, des » Anglais, et réveiller le royalisme ; ou insurger les » habitants des Pyrénées, partisans de l'Espagne, » et faciliter ainsi les opérations projetées du duc » d'Orléans sur le Roussillon (2). Si les Anglais » avaient substitué cette dernière expédition à celle » de Flessingue, l'Espagne serait peut-être libre » aujourd'hui.

» ART. 7.

» Exemples.

» Ce fut à l'aide des diversions maritimes que, » dans la guerre de sept ans, l'Angleterre sauva le » roi de Prusse des efforts de la France ; c'est par

(1) Cette expédition fut projetée ; elle devait être confiée au baron depuis comte d'Armfelt, mais il fallait avoir le libre passage des Dardanelles et conclure en conséquence la paix de Turquie, à laquelle s'opposaient et le ministre Romanzoff et le général Kontousof.

(2) Cette expédition projetée par l'armée de Catalogne, que devait commander le duc d'Orléans, rencontra des obstacles tant de la part des Anglais que de celle des cortès.

» le projet d'une diversion opérée par les Tartares
» et les Turcs, que ce grand homme songeait à
» ruiner les efforts de la Russie, si la guerre se fût
» prolongée. C'est par une diversion sur Mayence,
» Francfort et Montabaur, que la France, en 1792,
» força le roi de Prusse, déjà trahi par les siens, à
» quitter en hâte sa frontière, ce qui facilita l'in-
» vasion de la Belgique; ce fut en menaçant la
» Souabe, qu'en 1799 les Français isolèrent en
» Suisse Korsakoff. Avec de la persévérance dans son
» expédition de Naples, la Russie eût pu, en 1805,
» réparer son échec d'Austerlitz, et, par une diver-
» sion facile sur le Hanovre, l'Angleterre aurait,
» en 1807, aidé puissamment l'armée russe. La
» guerre de 1809 fut une utile diversion pour l'Es-
» pagne, et si l'expédition de Flessingne eût été
» portée à Bayonne, l'Autriche, qu'elle sauva d'une
» paix plus désastreuse, eût peut-être pu se relever
» de la défaite de Wagram. Ce ne sont point des
» diversions fortuites et partielles qu'il faut aujour-
» d'hui; mais, combinant avec prévoyance et sa-
» gesse, exécutant avec vigueur et constance, il
» faut, par un grand développement de forces et
» par l'ensemble de ses opérations, rassurer l'Eu-
» rope effrayée de la puissance de l'ennemi, en at-
» taquant simultanément ses armées et sa réputa-
» tion d'invincibilité, ses finances et son territoire,
» en un mot ses ressources de tous genres. Le ja-
» cobinisme français, allié de toutes les vanités
» blessées et de tous les désirs ambitieux et cu-
» pides, tomba le jour où il attaqua la dernière des

» classes sociales et le dernier des intérêts privés. » La France est à l'égard de l'Europe ce que son » gouvernement ochlocratique fut alors à son » égard; elle pèse aujourd'hui sur le commerce, » sur l'industrie générale du continent; elle fait » ainsi de ses propres alliés ses ennemis; elle mé- » contente jusqu'à ses sujets, dont elle opère la » ruine : c'est donc le moment de la frapper avec » espérance de succès; c'est celui de rallumer, en » menaçant ses côtes, les feux mal éteints du » royalisme.

» ARTICLE 8.

» Opérations militaires (1).

» Il serait peut-être téméraire d'indiquer ici mili- » tairement les opérations à faire, et topographi- » quement les positions à occuper; mais il est indis- » pensable d'appuyer sur la nécessité : 1° de prendre » l'offensive en se portant vivement sur le duché de » Varsovie, et en gagnant, s'il était possible, la » Silésie; d'occuper, de concert avec la Prusse, la » ligne de l'Oder, pour faire déclarer les princes

(1) Ceci n'était qu'un aperçu : il fut plus tard décidé qu'on se retirerait jusqu'à la ville de Kazan, pour donner à l'armée de Moldavie le temps et les moyens de couper toute communication et toute retraite à Napoléon.

» de l'Empire, ou exciter des insurrections dans le
» nord de l'Allemagne ; d'appuyer sa gauche, soit
» par l'accession de l'Autriche, soit par un corps
» d'observation et une rupture des Turcs avec cette
» puissance (voyez art. 6, nos 3 et 4) ; 2° de dis-
» soudre le gouvernement polonais, de dissiper ou
» d'enrégimenter ses corps armés, en les envoyant
» sur les derrières ; mais de dévaster impitoyable-
» ment le duché, si on se trouvait contraint de l'é-
» vacuer, afin d'ôter à l'ennemi les moyens d'y sub-
» sister ; 3° d'avoir ses deux flancs protégés par deux
» corps, l'un réuni comme auxiliaire au roi de
» Prusse, l'autre menaçant la Galicie, tandis que la
» Hongrie serait attaquée par les Turcs, dans le cas
» de la non accession de l'Autriche ; et dans le cas
» contraire, agissant simultanément avec l'armée
» principale ; 4° de former deux armées de réserve
» stationnées, l'une à Kieff, l'autre à Smolensk, et
» pourvues de vivres, de munitions, d'armes et de
» moyens de transport, afin de pouvoir être vivement
» portées, en tout ou partie, sur les points où les
» circonstances pourraient l'exiger ; 5° de tenir tou-
» jours, autant que ses mouvements le rendraient
» possible, l'armée principale réunie en grands
» corps, qui peuvent être repoussés, mais non pas
» détruits ; d'éclairer le pays par des nuées de Cosa-
» ques propres à le dévaster, si l'on était obligé à
» un mouvement rétrograde, comme à harceler
» l'ennemi, à enlever ses convois, à inquiéter ses
» fourrageurs, et à retarder ainsi sa marche ; 6° de
» fortifier les postes qu'on occuperait par la rupture

» des chemins et des ponts qui y conduiraient l'en-
» nemi, par des batteries de position, des retranche-
» ments passagers et des abattis; employer alors
» l'état-major à reconnaître ceux qu'on pourrait
» être forcé d'occuper, les moyens de les rendre
» formidables, d'ouvrir les routes qui y mèneraient;
» 7° de couvrir soigneusement les magasins et les
» convois, en entretenant toujours ses communica-
» tions avec les corps russes ou alliés, appuis de ses
» flancs, ainsi qu'avec les deux armées de réserve,
» comme celles de ces dernières avec les corps sus-
» dits, par des postes intermédiaires, ou un mouve-
» ment en avant, si l'ennemi venait à tourner l'armée
» principale; 8° de forcer l'ennemi soit à l'inaction,
» soit à des attaques hasardeuses et où il dût néces-
» sairement éprouver des pertes considérables, en
» cas même de succès; 9° de ne l'attaquer qu'avec
» une supériorité accablante de forces et de situa-
» tion; 10° de chercher, tandis qu'on le tiendrait
» en échec, à jeter sur les derrières des corps mo-
» biles et rapides, qui pourraient enlever ou détruire
» ses convois, ou le forcer à s'affaiblir par des
» escortes; 11° de ne point ralentir pendant l'hiver,
» saison plus favorable aux Russes qu'aux Français,
» ces expéditions actives et ruineuses; 12° d'éviter
» toutes les actions décisives, qui procurent moins
» d'avantages dans le succès qu'elles n'entraînent
» de préjudice dans un échec; 13° de subordonner
» toutes les opérations auxiliaires aux opérations
» principales; 14° de combiner avec l'armée de ré-
» serve, dans le cas où l'ennemi manœuvrerait de

» manière à tourner l'armée agissante, les moyens
» de le menacer à la fois en tête et en flanc; de
» l'isoler de ses ressources et de le ruiner en détail,
» ou de le mettre dans la nécessité de se battre dans
» une position hasardeuse qu'il n'aurait pas choisie;
» 15° de s'assurer, dans toutes les positions occupées,
» des moyens de retraite et de transports, comme
» de positions nouvelles, toujours liées avec les
» situations des corps auxiliaires et de réserve;
» 16° de défendre ainsi et successivement, s'il est
» nécessaire, les lignes de l'Oder, de la Vistule, et
» même du Dniéper, à l'aide des positions intermé-
» diaires; bien sûr qu'un succès définitif et complet
» rendrait et assurerait solidement ce qu'on aurait
» été momentanément forcé d'abandonner; 17° d'ob-
» server la Suède avec un corps dont les attaques
» pourraient, selon les occurrences, être combinées
» avec les opérations maritimes des Anglais; 18° d'o-
» pérer, comme nous l'avons dit, deux diversions,
» l'une sur la Dalmatie ou sur Naples, l'autre sur
» les côtes françaises ou devenues telles; mais préfé-
» rablement en Bretagne, où l'on peut, à l'aide des
» îles de Gersey et de Guernesey, faire un débarque-
» ment qui, au nom loyalement prononcé du roi,
» ferait se former le noyau d'une armée nombreuse,
» si l'on y portait de l'argent et des armes; car les
» Russes, n'inspirant aucune défiance, rallieraient
» bientôt tous les ennemis du gouvernement, dans
» un pays dont il n'est pas sûr, et qui le forceraient,
» en lui ravissant des ressources, à y porter des
» forces considérables au moment où il en aurait le

» plus besoin ailleurs, l'armée débarquée se trou-
» vant nécessairement en Bretagne dans la même
» situation où les Anglais sont en Portugal; 19° d'em-
» ployer enfin tous les moyens de prolonger la
» guerre, en obligeant l'ennemi à diviser ses troupes
» par la nécessité de les diriger sur un grand nombre
» de points très-éloignés les uns des autres. — Il
» faut que le gouvernement russe ne perde point de
» vue quel doit être le but de la guerre, et qu'il en
» proportionne toujours les moyens à ce but impor-
» tant; il faut que son militaire, accoutumé aux
» opérations brillantes des Romansoff, des Sou-
» varoff et de Kamensky, songe qu'ici il n'est plus
» question de ces campagnes faites contre un ennemi
» soumis aux lois de la guerre et des gens, mais du
» débordement d'une nation qui ne cherche la gloire
» que dans le bouleversement des Empires, et ses
» moyens dans leur dévastation; que la valeur peut
» être trompée par la fortune, mais que la sagesse
» et la patience la gouvernent et la réparent; qu'au-
» jourd'hui le destin du monde civilisé est entre les
» mains des Russes; que si le sort d'un combat est
» incertain, celui de la temporisation est sûr, prin-
» cipalement devant une armée sans argent si elle
» ne pille, sans alliés si elle ne bat, et qui, entre-
» prenante par caractère, l'est encore plus par né-
» cessité. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que
» l'homme qu'on a en tête joint aux forces de l'an-
» cienne France, accrue des conquêtes de la France
» nouvelle, celle du jacobinisme organisé, qui fait
» l'essence de son gouvernement, puis la disposi-

» tion des moyens hostiles de l'Italie, de la Suisse, » du Dannemark, de la Suède, de la Pologne et » d'un tiers de l'Allemagne, supposé même que » l'Autriche ne s'unisse point à lui; que le but de » la guerre est l'affranchissement de l'Europe, chose » incompatible avec son existence. Il ne suffit donc » pas d'élever une digue fragile contre les efforts » d'une aussi redoutable puissance, mais de la dé- » truire, mais de briser un instrument de destruc- » tion universelle, si l'on ne veut point être broyé » par les effets du mouvement accéléré imprimé à » ses ressorts.

» ARTICLE 9.

» Forces nécessaires.

» Les forces nécessaires à ces opérations seraient » une armée centrale et agissante de quatre-vingts » à cent mille hommes tout au plus; un corps de » trente à quarante mille hommes pour menacer la » Galicie et la Hongrie simultanément avec les Turcs, » dans le cas où l'Autriche méconnaîtrait ses vrais » intérêts; pour observer cette puissance, dans » l'hypothèse de sa neutralité, ou être plus utilement » employé, dans celle de son accession; un de vingt » à trente mille hommes, auxiliaire de la Prusse; » deux armées de réserve, de quarante à cinquante

» mille hommes chacune, stationnées à Kieff et à
» Smolensk; une expédition de dix mille hommes
» vers Naples; une seconde, combinée avec les An-
» glais, contre la France, occupant un nombre de
» troupes égal, ou plus considérable si l'Autriche
» prenait part à la ligue (voyez art. 6, n° 8); de
» vingt à trente mille hommes en garnisons, camps
» volants, escortes de convois, etc. En tout, de deux
» cent cinquante à trois cent vingt mille hommes :
» deux cent quatre-vingt-cinq mille hommes pour
» terme moyen, non compris les troupes légères,
» pionniers, artillerie, etc., forces très-imposantes,
» quoique infiniment inférieures à celles que pos-
» sède la Russie, et qui, sagement dirigées, sont suf-
» fisantes, dans le cas même où l'Autriche ne profi-
» terait pas des circonstances pour affranchir sa
» couronne; car la France ne pourrait leur opposer
» que celles qu'elle serait capable de mouvoir et de
» nourrir dans un rays ruiné et mécontent, ce qui
» retranche beaucoup au calcul qu'une crainte exa-
» gératrice en présenterait. Il est à observer ici que
» la population de la Russie est encore intacte, que
» ses impositions sont proportionnellement les plus
» faibles qui soient payées par aucun peuple euro-
» péen; que le retour du commerce anglais, si utile
» par sa balance favorable aux Russes et par l'enlè-
» vement de leurs denrées, enrichirait à la fois l'État
» et les propriétaires, que la suspension de celui de
» la France, qui y importe beaucoup et en exporte
» peu, ne fournit que des objets sans valeur et se
» fait en grande partie par contrebande, relèverait

» son change, ce qui offre des moyens immenses
» pour soutenir une guerre longue et coûteuse;
» joignez-y l'abondance des vivres, produit de l'in-
» terruption momentanée de leur exportation, et le
» sentiment universel qui ferait de la rupture avec
» la France une guerre vraiment nationale. Pour
» agir néanmoins avec autant de célérité que de
» prudence, il serait à propos d'employer des
» moyens télégraphiques, et de faire de Moscou un
» grand dépôt de recrues, où seraient réunis, exercés
» et formés les soldats destinés à réparer les pertes
» éprouvées par les différentes armées.

» ARTICLE 10.

» Dispositions préliminaires.

» Pour ranimer les espérances de l'Europe et en
» rallier les intérêts à ceux de la Russie, il faut ex-
» poser qu'on ne prend les armes qu'en raison d'une
» nécessité irrésistible, et qu'on ne les posera qu'a-
» près l'affranchissement du continent; opposer la
» franchise à la dissimulation; les projets de pro-
» tection à ceux d'envahissement, promettre sûreté
» et intégrité à tous les États qui adopteraient ce
» plan conservateur; guerre à mort à ceux qui s'y
» opposeraient, en ouvrant néanmoins la porte au
» repentir, et en offrant des avantages à un retour
» loyal, comme à une intervention utile.

» ARTICLE 11.

» Résultats.

» Le plan, conçu sur ces principes de loyauté, de » sagesse et de fermeté, d'une guerre que la Russie » pourrait entreprendre presque sans alliés, bien » certaine de la continuer et de la terminer avec l'ap- » probation et le concours de l'Europe entière, con- » duirait aux résultats les plus glorieux qui puissent » jamais exciter la noble ambition d'un souverain; » ce serait l'indépendance des couronnes, l'affran- » chissement des peuples, la restauration du com- » merce, de l'industrie, des arts, la paix, la sécurité, » la prospérité de l'Europe; la reconnaissance uni- » verselle, et celle particulièrement de la partie la » plus saine d'une nation que la criminelle impré- » voyance de quelques novateurs a condamnée au » joug d'un homme qui la ruine par des entreprises » extravagantes, étrangères à ses intérêts; enfin le » lustre indicible et immortel de la Russie. — Je n'ai » exposé dans ce Mémoire que des faits et des vé- » rités incontestables; j'en ai déduit les résultats » nécessaires, en indiquant et les obstacles à » craindre, et les moyens de les surmonter. Mon » sujet eût été susceptible d'un plus vaste dévelop- » pement; mais peu de mots suffisent à l'expérience

» qui saisit tout avec rapidité et aux regards de la-
» quelle je les soumets, en remarquant ici que, si le
» rôle de Pierre 1er fut réellement grand, le rôle de
» Sa Majesté l'empereur Alexandre serait infiniment
» plus utile ; car celui du premier de ces souverains
» n'intéressait que cet Empire, et celui de l'empe-
» reur actuel embrasserait le système général de la
» civilisation. »

NOTA BENE. Il n'y a jamais eu que cinq copies de ce Mémoire, entre les mains de l'empereur Alexandre, du ministre de la guerre Barclay de Tolly, du duc de Serra-Capriala, du comte d'Armfelt et de l'amiral Mordvinof, président du grand-conseil de l'Empire. C'est sur l'exemplaire manuscrit de ce dernier que nous l'imprimons ici, et nous trouvons au bas de la main même de l'amiral, une note en russe, dont voici la traduction textuelle : « Ce plan de campagne fut présenté à l'empereur » en janvier 1811, par l'amiral Mordvinof; Sa Ma-» jesté l'ayant accueilli, ordonna d'en donner copie » au ministre de la guerre Barclay de Tolly. Avant » l'invasion de Napoléon en Russie, il y eut un » cŏnseil tenu pour arrêter les mesures à prendre » contre l'agression, et il y fut décidé que l'on se » conformerait à ce plan. »

NOTE VINGT-QUATRIÈME.

MARMONT. — FABVIER. — CAULAINCOURT.

Le respect dû à la vérité de l'histoire exige que nous donnions ici des détails exacts et positifs sur des faits que d'aveugles passions ont défigurés, et qui sont relatifs à ce que nous avons rapporté dans nos Mémoires tom. XII. Le maréchal Marmont, après avoir héroïquement défendu avec une poignée d'hommes la position de la butte de Saint-Chaumont, déjà compromise par la faute du général Compans, s'étant retiré à Essonne, alla voir à Fontainebleau l'empereur Napoléon, qui lui parut décidé à se retrancher et à traiter; celui-ci vint le 1er avril visiter les travaux de défense, mais ayant appris alors la déclaration de l'empereur Alexandre, il résolut de marcher sur Paris, et l'exécution de ce projet était fixée au 5. Il avait cependant d'autant moins de chance de succès que les canonniers eux-mêmes disaient : « Nous » tirerons sur l'ennemi, mais ne mettrons pas en » batterie contre la capitale. » Ce n'eût donc

été que de nouvelles victimes immolées sans nécessité.

Bientôt la déchéance est prononcée, les intérêts privés se divisaient, et les généraux sous les ordres du maréchal désiraient voir se terminer une lutte impossible à soutenir plus longtemps.

Le prince de Schwartzenberg écrivit le 3 au maréchal, pour l'inviter à se réunir à ce qu'il nommait *la bonne cause française ;* il lui répondit que *l'opinion publique* ayant toujours été la *règle de sa conduite,* et étant *délié* de son serment par le *décret du sénat,* il était disposé à concourir à un *rapprochement entre l'armée et le peuple,* à condition que les troupes pourraient se *retirer librement en Normandie avec armes, bagages et munitions ;* et que, si les événements faisaient *tomber la personne de Napoléon* aux mains des alliés, *sa vie et sa liberté lui seraient garanties.*

Il n'avait pas encore reçu cette garantie, et son accord n'était pas exécutoire, quand Macdonald, Ney et Caulaincourt vinrent lui dire que Napoléon était décidé à abdiquer, et qu'ils allaient négocier une suspension d'hostilités. Il leur dit ses arrangements non encore terminés, et les accompagna à Paris, ce dont il donna avis au généralissime des alliés, tandis qu'il donnait à ses généraux l'ordre de ne faire aucun mouvement. Mais ceux-ci ayant reçu de Fontainebleau, celui pour le maréchal de s'y rendre, et, à son défaut, au plus ancien général de division, tous s'en montrèrent également effrayés.

L'un dit : « Le tigre se plairait peut-être à faire » fusiller des généraux de division, il est instant » de lui échapper. » Et ils mirent les troupes en route pour Versailles. Les alliés s'opposèrent à leur marche; il fallut obtenir un ordre de Schwartzenberg, qui se hâta de l'expédier, et la défection fut opérée, tant à l'insu du maréchal que contrairement à ses ordres; il ne l'apprit même que le 4, à huit heures du matin, et c'était à quatre que le mouvement avait été exécuté.

Tel est le précis des faits, rapportés avec exactitude, jour par jour, heure par heure.

Napoléon, qui en 1814 n'avait point accusé Marmont, pour la défense de la capitale, dit, dans sa proclamation du 1er mars 1815, qu'il avait livré Paris, ce qui engagea Fabvier à présenter un Mémoire justificatif à l'empereur. Celui-ci répondit : *Je sais tout cela; mais il me fallait une victime, et il m'est tombé sous la main; au reste, il me reviendra et sera bien reçu.* Il ne lui reprochait donc à cette époque ni la reddition de Paris ni la défection d'Essonne.

En effet, Caulaincourt lui écrivit, mais sans succès, pour le rallier à celui qui l'avait publiquement injurié. Le maréchal put avoir des torts politiques ou militaires; mais son caractère se refusa à ployer devant qui l'outrageait, ce dont il a depuis donné la preuve dans la circonstance la plus critique de sa vie. C'est ce qui le place aujourd'hui dans la position la plus fausse; chose qu'au reste il n'est point à propos de consigner ici.

Enfin nous remarquerons que, sur le fait de l'évacuation d'Essonne, l'animadversion publique épargna ceux qui l'exécutèrent, pour accabler de tout son poids celui contre les ordres duquel il avait eu lieu; exemple, entre mille, des faux jugements trop souvent portés sur les hommes et les choses.

NOTE VINGT-CINQUIÈME.

DE LA CHARTE ET DE QUELQUES-UNES DE SES CONSÉQUENCES.

Ce que nous n'avons pas dit dans notre t. XII, relativement à la Charte de 1814, c'est que le roi, plus occupé de l'idée de remonter sur le trône que de songer aux moyens de gouverner la France, n'avait encore rien préparé sur cet important objet. Et cependant, on a dit partout que ce monument était le fruit de vingt ans de méditation dans l'exil. Quand Louis XVIII arriva à Compiègne, il lui fut remis, par M. de Talleyrand, un projet de déclaration, convenu avec l'empereur Alexandre (1), dont le prince prétendu restauré se contenta de retrancher quelques phrases, et qu'il fit paraître le 2 mai, en date de Saint-Ouen.

(1) L'empereur Alexandre, dès le lendemain de son entrée dans Paris, avait fait partir pour l'Angleterre son général Pozzo di Borgo, afin d'aller faire connaître à Louis XVIII que son désir était qu'il fît beaucoup de concessions au parti de Bonaparte et de la révolution; et il lui exprima le même désir dans leur première entrevue à Compiègne.

Dans cette déclaration se trouvait implicitement renfermé le gouvernement dit *libéral* qu'on lui infligeait.

Au lieu de griffonner alors l'une de ces rapsodies révolutionnaires dont on fait ce que l'on peut ou ce que l'on veut, suivant la situation plus ou moins heureuse dans laquelle on se trouve, n'eût-il pas mieux valu conserver ce que Napoléon avait fait? Mais on voulait donner du nouveau, et l'on cherchait à importer cette végétation politique anglaise dont la vitalité ne subsiste pourtant que de ce qui neutralise sa sève essentiellement corrosive.

Écrire une loi est possible; fondée sur des principes reçus, elle soumet des individus isolés et paisibles à un pouvoir qu'ils ne sauraient récuser; mais il n'en est pas ainsi d'une constitution qui se compose, outre le mécanisme administratif, d'intérêts de tous genres, d'habitudes de toutes sortes, des souvenirs, des opinions, des mœurs, du degré de civilisation, des préjugés mêmes, choses qu'on ne peut décrire et qui influent sur la marche de la société, quand surtout on a mis les masses en action par cette forme de gouvernement délégatif, nommé représentatif aujourd'hui, quoiqu'il ne représente que des vues étroites, personnelles, ambitieuses, vaniteuses, cupides, ou des passions désordonnées et désorganisatrices, en présence desquelles tout intérêt politique et vraiment national, conservateur du présent, fécond pour l'avenir, est aveuglément méconnu ou lâchement sacrifié; gouvernement où l'autorité directrice, qui seule pourrait

remédier aux maux que cet ordre constitutionnel enfante, moins occupée du bien-être général que de sa propre défense, contre des hostilités auxquelles elle se voit journellement en butte, en est réduite, comme unique moyen de salut, à satisfaire, sans mesure et sans choix, une foule de prétentions immodérées qui compromettent l'administration ou sont la ruine de l'État.

Quoi qu'il en fût, l'on brocha en cinq jours ce qui devait être présenté comme le produit d'une longue, profonde et sérieuse méditation; ce qui allait être juré par ceux qui avaient fait et faussé tant de serments; c'est ce qu'on intitula Charte constitutionnelle; mais la précipitation avec laquelle on la rédigea fut telle, qu'il était impossible de la présenter dans un état aussi informe; Beugnot passa donc la nuit du 3 au 4 à en corriger le style; ce qui dut souvent en altérer le fond, et cette Charte, *octroyée à jamais*, put à peine être mise en état d'être lue pour l'heure où, le 4 juin, elle fut promulguée par Louis XVIII, qui ne la connaissait pas mieux peut-être que ceux à qui il la présentait.

Telle est réellement l'histoire de cette Charte, reproduite durant les cent-jours, sauf la proscription de celui qui l'avait donnée; légèrement modifiée au retour du roi; violée par un coup d'État au profit des révolutionnaires le 5 septembre 1816; démolie en partie à la révolution de 1830. Est-elle ainsi parvenue à son plus haut degré de perfection? C'est une question de temps.

Les hommes qui, depuis longtemps, exploitaient à leur profit une révolution dont ils ne voulaient pas cesser de tenir les rênes, songeant, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, qu'une bataille perdue ou gagnée décidait du sort de l'État, et qu'il fallait être en mesure avec les futurs contingents, se réunirent, durant les cent-jours, pour aviser à ce qu'il y avait à faire. Plusieurs d'entre eux avaient suivi le roi à Gand, comme nous l'avons dit (t.XII), pour le déterminer, disaient-ils, à maintenir, lors de son retour, les dispositions de la Charte de 1814.

C'était le vœu d'un parti toujours prêt à changer de masque, selon les circonstances, et qui, allumant la veille des révolutions un feu que, le lendemain, il voudrait éteindre pour n'en pas devenir la proie, prolonge un mal qu'il rend durable, s'il est favorable à ses intérêts présents.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi, qui avait été ramené la première fois, non par les alliés, qui n'en voulaient pas, mais par les nécessités; qui allait l'être une seconde fois, non encore par eux, mais par Fouché et par le besoin qu'on avait de lui, comme plastron contre les traits de la vengeance étrangère; le roi, par qui seul, comme nous le prouverons bientôt, la France évita de tomber au point de ne s'en pouvoir jamais relever; le roi vint, de nouveau, raviver cette révolution que Napoléon comprima; rendre aux agitateurs des libertés dont ils s'armèrent contre lui. On dit et répéta qu'il avait amené les étrangers, qui l'avaient été deux

fois par celui que deux fois il remplaçait ; qu'il aurait dû, pour régner solidement, être rappelé par un vœu général, comme si le vœu qui rappela les Stuarts eût consolidé leur puissance ; qu'il aurait fallu, pour la Charte, une votation universelle; vaine charlatanerie pour les niais qui seuls y croient, et dont, sans y croire, d'autres lui faisaient un tort. Enfin la malveillance ne cessa de poursuivre de roi, dont Tacite aurait dit, comme de Nerva (1) : « Il sut concilier deux choses jadis in» compatibles, l'autorité du prince et la liberté. »

(1) Res olim dissociabiles miscuerit, principatum ac libertatem. (Tacit., *Agric.*., IV.)

NOTE VINGT-SIXIÈME.

DU CONGRÈS DE VIENNE.

En notant la clôture du congrès de Vienne, dans notre t. XII, nous ne l'avions peut-être pas fait assez complétement précéder ou suivre de toutes les considérations morales et politiques que cette grande convocation européenne devait, en raison de son objet et de ses actes, offrir à la méditation des hommes d'État. Cherchons à les exposer ici, en y joignant quelques traits qui ne sont pas sans importance.

Quel était ou devait être l'objet de cette réunion des plus puissants souverains et des ministres les plus distingués de cette époque? de réparer les maux produits par dix ans de bouleversement social, d'oubli des droits les plus sacrés, d'usurpation, de rupture de toute balance conservatrice du faible; c'était de reconstituer le corps politique de l'Europe sur des bases solides et durables; d'assurer à jamais les intérêts des souverains et des peuples; c'était enfin de rendre à chacun ce qui lui appartenait, en indemnisant, autant que pos-

sible, ceux qui avaient souffert, mais sans trop s'écarter des règles de l'équité. Voilà ce qu'on attendait, voilà ce qui était annoncé dans les discours comme dans les actes de ceux qui, par suite de la victoire, s'attribuaient le droit de prononcer sur les destinées européennes.

En effet, un article secret du traité de Paris disait que les alliés *étaient convenus entre eux des bases sur lesquelles on devait fonder un système d'équilibre.* Il ne restait donc plus qu'à donner une forme publique et authentique à ce qui avait secrètement été *convenu.* Cependant, la première déclaration des ministres alliés, au congrès, fut qu'il fallait, préalablement à toute convocation générale, que les questions soumises au congrès eussent acquis une parfaite maturité. De quoi les alliés, comme ils le dirent, étaient-ils donc *convenus?* de rien de positif probablement, sur ce qui avait trait à ce *système d'équilibre* prétendu arrêté; car, au lieu de débuter dans leurs travaux diplomatiques par poser les bases de ce système général et conservateur, ce fut des intérêts particuliers des grandes puissances qu'ils s'occupèrent. C'était agir en sens inverse de leurs devoirs, de leurs promesses comme de l'attente universelle; car dans un système d'équilibre, devenu nécessaire, ces intérêts particuliers devaient, logiquement, se coordonner aux intérêts généraux, en précéder l'examen, et non ceux-ci être mis d'abord à l'écart, puis être froissés et compromis par l'effet de vues ambitieuses exagérées.

Il faut avouer cependant que le rôle des négociateurs était des plus difficiles ; la Russie était liée par des promesses solennelles faites aux Polonais ; l'Autriche, par les stipulations du traité de *Reide* avec la Bavière ; les deux cabinets de Vienne et de Saint-James avec le roi Joachim ; puis le traité de Paris avait dépouillé le roi de Sardaigne d'une partie de ses États, il ne pouvait espérer d'indemnités qu'aux dépens de la république de Gênes, et l'on avait garanti son indépendance par une capitulation. Il fallait donc recourir à l'usurpation, quand c'était contre l'usurpation qu'on s'était armé ; manquer aux engagements, quand c'était contre le mépris des traités qu'on s'était hautement prononcé.

Ce qui jetait le trouble et la division dans le congrès, c'est que la Russie, qui occupait la Pologne, voulait la conserver ; que la Prusse prétendait être indemnisée de ses provinces polonaises par la Saxe tout entière ; que l'Autriche s'opposait à cette double occupation, et se liait à la France et à l'Angleterre pour la prévenir. Enfin une guerre générale allait peut-être jaillir d'un congrès assemblé pour consolider la paix, quand l'apparition inattendue de l'exile de l'île d'Elbe rapprocha, par la nécessité d'une défense commune, ceux que des ambitions rivales avaient divisés.

La France, qui s'était faite partie dans une querelle où elle pouvait et devait se montrer médiatrice, perdit toute influence, sous un ministre qui, après avoir suivi la marche la plus fausse, finit par

perdre entièrement la tête, sans perdre pourtant de vue les intérêts de lui et des siens. Dans ce mémorable encan des peuples, chacun, se relâchant un peu de ses prétentions, oubliant que c'était pour satisfaire le présent et assurer l'avenir qu'on s'était uni et armé d'abord, puis assemblé en congrès, on précipita l'œuvre qui eût demandé les plus sérieuses méditations. Il en résulta la juxtaposition de toutes les incompatibilités nationales : l'oubli, par la France, des intérêts de cette Allemagne, constamment son utile alliée quand elle ne voulait point l'opprimer ; l'implicite et aveugle consécration, pour toutes les puissances, du despotisme maritime anglais, et l'annihilation réelle du corps germanique. Sur un territoire de onze mille cent trente et un milles carrés, peuplé de vingt-neuf millions quatre cent soixante-seize mille huit cents âmes, en en retranchant pour l'Autriche cinq mille six cent quatre-vingts milles géographiques et neuf millions trois cent quarante mille âmes ; pour la Prusse deux mille huit cent onze milles et sept millions six cent quarante mille âmes ; pour le Hanovre, le Holstein et le Luxembourg réunis, un million huit cent soixante deux mille âmes, et neuf cent cinquante-trois milles carrés ; c'est-à-dire en totalité neuf mille quatre cent quarante-quatre milles carrés et dix-huit millions huit cent cinquante-deux mille habitants, la véritable Allemagne se trouvait réduite, comme puissance autre que celle de grands États, à un territoire de trois mille six cent quatre-vingt-sept milles carrés et à dix

millions six cent vingt-quatre mille huit cents âmes, divisés en nombre de petites principautés, sans consistance, livrées au ver rongeur des constitutions libérales, à moins d'être protégées par les deux grandes masses germaniques, et sans protection contre l'influence de celles-ci, dans le cas où elles voudraient abuser de leur puissance.

Enfin, outre la division naturelle et géographique de cette minorité, par celle de leur territoire, au Nord et au Midi, territoire où le sol, les intérêts sociaux, les opinions, les mœurs, les habitudes, les religions mêmes diffèrent, elle se divise encore en *trente-six* souverainetés particulières et dissemblables de régime constitutionnel; ce qui nuit à leur intime union. Ces souverainetés sont, pour la plupart, par les actes du congrès, privées d'une complète indépendance, dans leurs relations politiques extra-germaniques; et tout cela, en regard d'une immense majorité allemande, réunie entre les mains de cinq puissances, possédant chacune de vastes souverainetés étrangères, siéges de leur gouvernement, étant ainsi entièrement libres dans leurs relations politiques, et dont les deux principales, sur le continent, non-seulement présent ces trente-six États, au Nord et au Midi, mais entretiennent de cinq à six cent mille hommes de troupes réglées, tandis que l'une des deux préside constitutionnellement la diète. Que pourrait donc pour les intérêts de cette minorité allemande une diète dont les droits étant simplement écrits, sans une force capable de les garantir, ne saurait pas

même sur quoi elle pourrait librement et légalement délibérer?

Mais la Russie envahissait une grande partie de la Pologne; la Prusse acquérait la Lusace; l'Autriche dominait l'Italie; l'échauffourée de Murat rendait Naples à son roi; Gênes était indignement livrée à la Sardaigne; la Suède conservait la Norwége; l'Angleterre l'empire non contesté de toutes les mers, et M. de Talleyrand obtenait du roi de Naples pour son neveu le duché de Dino. C'est à tous ces intérêts privés qu'avaient été sacrifiés ceux de l'Europe. Nulle balance politique n'était solidement établie, de nouveaux éléments de troubles pouvaient jaillir d'un congrès réuni pour les faire à jamais disparaître; et comme si on voulait en accroître les effets possibles, l'on allait tenter bientôt, si l'intérêt politique de la Russie, alors heureusement prépondérante n'y eût mis obstacle, d'affaiblir l'un des poids de l'équilibre européen, par la ruine presque complète de la France, comme nous le prouverons tout à l'heure.

Voilà pourtant quelles furent les œuvres de ce congrès solennel, qui joignit à toutes ses erreurs le tort, au moins aussi grave, d'avoir abjuré tout principe de morale politique et tout respect pour ceux sur lesquels repose la stabilité des États.

Durant cette orgie diplomatique, le grand diplomate français, qui sacrifiait, selon sa coutume, l'alliance naturelle de la Russie à celle ruineuse de la Grande-Bretagne, avait écrit à Louis XVIII, le 25 janvier 1815, pour le détourner de l'idée d'un

mariage entre le duc de Berry et une grande-duchesse, sœur de l'empereur Alexandre. « Ici considérant, » disait M. de Talleyrand, « quel fut » l'état des facultés intellectuelles chez Pierre III, » aïeul de la grande-duchesse, chez Paul Ier, son » père; conduit par les exemples du feu roi de » Danemark, du duc actuellement régnant d'Oldenbourg, et du malheureux Gustave IV, à regarder leur déplorable infirmité comme un funeste appui de la maison de Holstein; je ne puis » me défendre d'appréhender qu'elle ne fût transportée, par ce mariage, dans la maison de France, » et peut-être à l'héritier du trône. La Russie, qui » n'a pu placer aucune de ses princesses sur aucun » trône, en verra-t-elle une appelée à celui de » France? Une telle perspective serait, j'ose le dire, » une trop grande fortune pour elle, et je n'aimerais point que M. le duc de Berry se trouvât de » la sorte dans des rapports de parenté fort étroits » avec une foule de princes placés dans les dernières divisions de la souveraineté. »

Nous avons noté, parmi les embarras des cours alliées au congrès, les engagements pris par les deux cabinets de Vienne et de Saint-James avec le roi Murat, engagements qui les jetaient dans l'oubli des principes de légitimité qu'on voulait faire revivre. Mettant donc à l'écart l'existence consacrée de Bernadotte, nous rapporterons ici une lettre antérieurement écrite de Dijon, le 3 avril 1814, par lord Castlereagh à lord Bentink, et communiquée au duc de Campochiara, ministre du roi Joa-

chim; elle avait pour objet de désavouer la proclamation faite à Livourne par le commandant des troupes anglo-siciliennes, et annonçant l'intention de reconquérir le royaume de Naples. Le ministre anglais y exprime « l'étonnement et la désapprobation du gouvernement britannique, relativement à une semblable proclamation, de la part du prince *François de Sicile*, et charge lord Bentink de l'informer des mesures qu'il pourra avoir prises pour désavouer cette proclamation. Il lui dit que le roi de Sicile, étant un souverain indépendant, il dépend de lui de renoncer ou de ne pas renoncer au royaume de Naples, mais qu'il doit songer à n'employer que ses seuls moyens, lorsqu'il lui plaît de *s'opposer aux intérêts de son allié;* que, quoique l'Angleterre n'eût pas, jusqu'à ce moment, conclu un traité solennel avec le roi Joachim, c'était uniquement par délicatesse et par attention pour le roi Ferdinand, mais que l'Angleterre a des engagements de nature à lui faire désirer de négocier à la fois un traité avec le roi de Naples (Murat) et une indemnité pour le roi de Sicile (Ferdinand); que si celui-ci juge plus à propos d'entraver les vues du gouvernement anglais, qui a jugé plus avantageux à la cause commune de l'Europe, d'adhérer au traité de l'Autriche avec le roi de Naples, dans ce cas, le roi de Sicile peut agir pour son propre compte; et l'Angleterre, ayant offert une indemnité, se trouvera dégagée de toute obligation envers lui, aura le droit de conclure un

» traité avec le roi de Naples, et alors se verra » obligée de protéger les intérêts du roi Joachim » contre les attaques du roi de Sicile. »

Bientôt les intérêts politiques de l'Angleterre changèrent, et avec eux la direction que suivirent elle et la cour de Vienne ; mais nous avons voulu signaler ici les difficultés dans lesquelles les circonstances, qu'on ne maîtrise pas toujours, les avaient jetés.

Du reste, c'est au temps à décider si la prépondérance de trois cours co-partageantes de la Pologne est ou doit être avantageuse ou désavantageuse aux destinées du corps politique de l'Europe, et si le continent aura ou n'aura pas les moyens de s'affranchir du monopole commercial anglais.

NOTE VINGT-SEPTIÈME.

DE LA SAINTE-ALLIANCE.

Nous nous étions contentés de citer, dans notre t. XII, sans y attacher une haute importance, cette niaiserie romanesque connue sous le titre de *la Sainte-Alliance;* mais quelques esprits ombrageux ayant prêté des intentions secrètes et sérieuses à un acte puéril et public, nous croyons devoir en parler ici.

Nous demanderons d'abord si ceux qui déclament tant contre ce traité, signé le 26 septembre 1815, jour où le ministère français fut changé à la suite d'un conciliabule entre l'empereur Alexandre, Bergasse et Mme Krüdner; si, disons-nous, ils se sont donné la peine de le lire.

S'ils ne l'ont pas fait, nous leur apprendrons qu'il porte, dans son préambule, des remercîments *à la divine Providence,* pour les succès qui signalèrent *le cours des trois dernières années,* et l'*inébranlable détermination* par les trois souve-

rains d'Autriche, Prusse et Russie, *de prendre pour règle de leur conduite les principes de la religion;* qu'en conséquence Leurs Majestés sont convenues : 1° d'être *unies par les liens d'une fraternité véritable*, et que, *se regardant envers leurs sujets* comme *des pères de famille*, ils *les dirigeront dans le même esprit de fraternité;* 2° que leur seul principe, *soit entre les gouvernements, soit entre leurs sujets, sera de se rendre réciproquement service;* 3° que *toutes les puissances* qui voudront *avouer ces principes sacrés* seront reçues *dans cette Sainte-Alliance.*

Telle est la substance de cet acte mystique, qui ne méritait pas ce débordement de bavardages dont il fut assailli. Quant à l'esprit qui le dicta, on pourra le rechercher dans la conversation suivante, qui eut lieu entre Mme de Krüdner et le professeur Krug; en voici la traduction textuelle :

« Le désir de voir de mes propres yeux une apparition intéressante qui, depuis longtemps, fait circuler tant de bruits et de jugements contradictoires, et l'espérance d'obtenir des renseignements sur un objet qui me tient beaucoup à cœur, me portèrent à me présenter chez Mme de Krüdner, lors de son passage par Leipsick, où elle s'arrêta pendant quelques jours.

» J'eus le bonheur de la trouver toute seule, c'est-à-dire sans témoins étrangers, ce que j'avais justement désiré, et même ses plus proches amis, Mme de Berkheim, sa fille et un M. Kellner, qui l'accompagne dans ses voyages, s'éloignèrent aus-

sitôt que j'entrai dans la chambre, et ne revinrent ensuite que de temps en temps.

» A mon entrée Mme de Krüdner me tendit la main avec l'exclamation connue : « Béni soit Jésus-Christ. C'est notre salut, » ajouta-t-elle, et me fit asseoir près de son lit, dans lequel elle se tenait assise à cause de sa mauvaise santé.

» M'étant proposé de parler peu moi-même, mais d'écouter, d'observer et d'animer autant qu'il était possible la conversation, je la fis tomber, après lui avoir adressé quelques questions insignifiantes, sur la Sainte-Alliance, qu'on dit formée par Mme de Krüdner. Elle ne l'avouait qu'à moitié, en disant : « La Sainte-Alliance est l'ouvrage immédiat de » Dieu. C'est lui qui m'a élue son instrument. C'est » par lui que j'ai achevé ce grand œuvre. »

» Là-dessus elle donna des louanges à ma brochure sur la Sainte-Alliance, en ajoutant toutefois que je n'en avais pas encore compris le sens.

» Après que je l'eus suppliée de l'expliquer, elle répondit : « La mission de la Sainte-Alliance s'a- » dresse à tous les hommes ; elle doit leur apprendre » que Jésus-Christ seul est le maître, à qui tout » pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre. » Elle doit les tirer de la corruption, dans laquelle » ils sont plongés, afin que la vengeance de Dieu, » dont les présages se font déjà voir, ne les at- » teigne point. »

» Lorsque je lui fis la remarque qu'aujourd'hui le monde ne me paraissait pas plus pervers qu'autrefois, elle répliqua avec vivacité : « L'homme vi-

» cieux n'est pas si loin de Dieu que vous le croyez. » Partout où il y a de grands vices, il y a aussi » beaucoup d'énergie, et l'homme vicieux peut s'a- » dresser à l'instant même à son sauveur. Mais le » monde d'aujourd'hui, principalement le monde » éclairé et civilisé, est pire que vicieux ; il est pa- » resseux en tout ce qui est bon ; il est faible et in- » dolent ; il n'est ni chaud ni froid ; il n'a point de » foi, point d'amour ; il s'enorgueillit de sa raison » et de sa soi-disant vertu. Le rationalisme et la » philosophie, que l'on prêche dans toutes les églises » et dans toutes les chaires, perdront le monde » actuel. »

» En général Mme de Krüdner était très-mal dis- posée envers la philosophie.

» M'étant aperçu qu'elle ne connaissait que la philosophie superficielle et légère des Français, et qu'il était impossible de lui donner, dans peu de mots, une idée juste de la philosophie plus pro- fonde et spiritualiste des Allemands, je ramenai la conversation sur le sujet de la Sainte-Alliance, en la priant de vouloir bien me communiquer quel- ques renseignements précis sur son origine. Elle me répondit que c'était par elle que Dieu avait fait naître la première idée de la Sainte-Alliance dans l'âme du grand et pieux empereur Alexandre, que celui-ci lui avait apporté sur ce sujet un brouillon, qu'elle avait parcouru et dont l'acte si connu s'é- tait suivi ; mais que des conflits opiniâtres avaient procédé à l'achèvement de l'ouvrage, parce qu'on n'en avait pas d'abord compris le sens sublime ;

qu'il avait été surtout difficile de le préserver des mains profanes des diplomates et des courtisans, parce qu'alors tout aurait été perdu; que l'un des premiers alliés n'avait absolument pas voulu signer sans avoir consulté son ministre; qu'un autre avait été plus prêt à le faire, *mais qu'il n'avait pas fait grand cas de la chose,* etc., etc.

» Après lui avoir demandé comment cette idée lui était venue, et si elle ne s'en était pas occupée autrefois, elle répondit : « Dieu m'y a conduite » pendant toute ma vie; lui, le Dieu de l'amour, » m'a fait renoncer au monde pour faire de moi, » d'un être faible que je suis, un instrument puis- » sant de sa grâce. »

» Alors elle me raconta, d'une manière très-détaillée, comme elle était née et avait été élevée dans le grand monde, qu'elle en avait à la vérité goûté les plaisirs, mais avait toujours ressenti une langueur secrète qui l'a portée vers des objets plus sublimes, parce que les plaisirs n'avaient pu satisfaire son cœur; que les souffrances de l'humanité l'avaient déjà touchée de bonne heure (elle fit ici mention du sort dur, mais actuellement radouci par le noble empereur de Russie, des serfs de sa patrie); que comme une autre Jeanne d'Arc, elle avait voulu saisir le glaive pour combattre les petits et les grands tyrans; qu'en Italie, parmi les ruines du vieux monde païen, devant les autels et dans les monastères du nouveau monde chrétien, une lumière céleste l'avait éclairée pour la première fois et que là son cœur s'était penché vers

Dieu; que toutefois il n'avait pas encore été bien pénétré du créateur et de son amour; que plus tard, après avoir vu la France et ses horreurs, elle avait renoncé à tous les plaisirs, à toutes les grandeurs du monde, afin de chercher uniquement son salut dans Jésus-Christ; qu'alors elle s'était tout à fait abandonnée à ses promesses et au commandement de l'amour divin, afin de pouvoir indiquer la même route à son prochain. « Je n'ai plus besoin de » rien, » s'écria-t-elle avec vivacité, « je ne de» mande rien au monde. Ah! j'éprouve déjà une » béatitude, je me sens si bienheureuse, que dans » le ciel même je ne saurais l'être à un plus haut » degré. Mais je désirerais tant de faire participer » tous les hommes à cet état bienheureux! »

» Elle prononça ces dernières paroles avec tant de feu, de ferveur, d'assurance, tous les traits de sa figure tournée vers le ciel devinrent si rayonnants, qu'avec un caractère plus exalté on aurait été tenté de se prosterner devant elle et de l'adorer comme une sainte.

» Après ce beau passage de son discours, il y eut un moment de silence. Elle retomba sur son chevet et cacha son visage dans son oreiller; j'ignore si c'était par abattement, vu que ce long discours paraissait avoir affecté sa poitrine, ou pour s'abandonner entièrement à son sentiment de béatitude, ou bien pour prier Dieu de m'éclairer également.

» Sur ces entrefaites, M. Kellner entra dans la chambre. Il me raconta alors combien de bienfaits

Mme de Krudner avait distribués ; comme elle avait, dans la malheureuse Suisse, sauvé de la famine des milliers d'hommes, de la manière la plus miraculeuse, et qu'elle avait été malgré cela persécutée, chassée d'un endroit à l'autre et traitée comme une criminelle ; mais que la vengeance divine avait incessamment atteint ses persécuteurs, ce qu'il prouva par beaucoup d'exemples.

» Lorsque M. Kellner s'aperçut de mon air sérieux et que je secouais la tête, il dit en changeant de ton : « Aussi nous ne l'avons pas désiré, nous » avons au contraire prié pour nos persécuteurs; » mais Dieu, qui autrement exauce toujours nos » prières, ne paraissait pas vouloir le faire cette » fois-ci. Nous en étions étonnés au commencement: » mais plus tard nous nous convainquîmes qu'il nous » avait exaucés ; car il est utile à l'homme de faire » pénitence pour ses péchés dans ce monde, afin » d'être sauvé dans l'autre, et pour que sa félicité » n'y soit point troublée. Voilà pourquoi des cri- » minels condamnés à mort, qui se sont sincère- » ment convertis, refusent souvent leur grâce et » préfèrent d'expier leur crime dans ce monde, » pour en être dispensé dans l'autre. Mais la main » vengeresse de Dieu frappera encore plus rude- » ment le monde, si tous les princes et toutes les » nations n'acceptent pas sincèrement la mission de » la Sainte-Alliance. Les indices que nous présage » la sainte Écriture sont déjà visibles : la famine, » la peste et des tremblements de terre, et les ta- » ches que depuis longtemps on a découvertes dans

» le soleil, surtout celle en forme de faux que l'as-
» tronome Stark a observée à Augsbourg, ne signi-
» fient-elles pas que le genre humain est mûr pour
» la moisson, et qu'il tombera bientôt sous la faux
» du grand moissonneur?»

» Madame de Krüdner, qui en l'entendant s'était relevée de son chevet, confirma le discours de son compagnon de voyage. « Oui, dit-elle, Napoléon, » que l'on déteste avec raison comme un pécheur » impie, sans vouloir renoncer à ses péchés, parce » qu'on le chérit encore; Napoléon a déjà quitté » l'île de Sainte-Hélène ou le fera sous peu. C'est » ce que Dieu m'a révélé, tout comme il m'avait » révélé sa première fuite de l'île d'Elbe. Mais cette » fois-ci Napoléon ne paraîtra pas armé d'un pou-» voir visible, mais il trompera le monde par des » artifices cachés. Il s'est formé en France une es-» pèce de ligue de vertu (Tougenbund) qui compte » déjà quatre cent mille membres. Ils se déchaîne-» ront avant qu'on ne s'en soit douté, et ravageront » l'Europe par le feu et le glaive. Ce n'est qu'une » association sincère, fidèle et ferme à la Sainte-» Alliance qui pourra sauver l'Europe de sa perte. » Mais les Anglais, qui se croient en sûreté dans » leur île, n'en veulent point. Ils détestent et ca-» lomnient la Sainte-Alliance, parce qu'elle menace » d'anéantir l'idolâtrie de l'or auquel ils rendent » uniquement hommage. »

» Je profitai de cette occasion pour demander à Mme de Krüdner si l'assertion des Anglais, qu'on avait annexée au traité de la Sainte-Alliance des

articles secrets qui tendent à l'oppression des peuples, était fondée, quoique pour ma personne je n'y pusse aucunement ajouter foi. Elle le nia fermement et appela cette assertion une diffamation grossière de la Sainte-Alliance et de ses fondateurs, surtout du grand et pieux Alexandre. « On re» doute, ajouta-t-elle, sa soif des conquêtes, mais » on ne le connaît pas. On aurait beau lui offrir le » monde entier, il ne l'accepterait pas, car son âme » tend vers d'autres choses bien plus sublimes. »

» Ayant entendu alors du bruit dans l'antichambre, je me levai et je pris congé. Lorsqu'en m'en allant je me trouvais déjà sur le seuil de la porte, Mme de Krüdner m'adressa d'une voix douce, mais avec vivacité, ces paroles : « Je vous supplie, mon » cher professeur, de songer à la mission de la » Sainte-Alliance; songez à la foi et à l'amour! » Fléchissez vos genoux devant Jésus-Christ. Hélas! » je désirerais tant de vous voir être aussi un bien» heureux! Que Dieu vous bénisse! »

» J'étais profondément ému en quittant sa chambre. Mon cœur et ma tête étaient en contradiction. Je ne pouvais pas accorder tant de bonté céleste avec des idées si bizarres. Ce ne fut qu'après avoir repris mes sens en plein air que je compris que de la bonne volonté toute seule ne saurait empêcher l'homme de s'égarer; que plus les sentiments de l'imagination sont vifs et exaltés, plus ils sont susceptibles de nous induire en erreur, à moins qu'ils ne soient réglés par la raison et le jugement, qui sont aussi des dons précieux de la Providence. Je

vis avec regret que le monde, après s'être abandonné à une civilisation frivole et à une froide incrédulité, se laissait aller à présent à un fanatisme mystique et une superstition aveugle. Je compris enfin que le pouvoir ne saurait y porter aucun rémède, et qu'il ne ferait qu'empirer le mal; mais que par une explication calme on pourrait ramener bien des égarés et garantir notre jeunesse de cette nouvelle extrémité. L'esprit mobile de l'homme, semblable à une pendule, penche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, parce qu'il s'ennuie de l'état immobile. Mais à la fin il reconnaît qu'il vaut mieux avoir de l'aplomb que de vaciller. »

POST SCRIPTUM. — « J'ai rendu, à ce qu'il me paraît, une conversation assez intéressante, avec toute la fidélité dont ma mémoire est susceptible, quoique succinctement; car la parleuse, selon la coutume des femmes, était trop verbeuse et se répétait trop souvent. Elle m'en a elle-même, à ce que je crois, donné le droit. Elle se plaignait, entre autres, de ce qu'on la méconnaissait, et principalement de ce que les feuilles publiques avaient tant médit d'elle. « Vous aurez aussi lu cela, mais vous » n'y ajoutez point foi? » me demanda-t-elle avec confiance, en me regardant d'un œil pénétrant. Je répliquai : « Si c'était le cas, madame, vous ne me » verriez pas ici assis à vos pieds. — A la bonne » heure, répondit-elle, vous paraissez avoir de la » véracité dans le caractère; mais on ne me permet » pas, comme à mes accusateurs, de parler au pu» blic. » Je crus trouver dans ces paroles un aver-

tissement de pouvoir communiquer au public quelques renseignements authentiques. Il m'a paru à cet effet convenable de la faire parler elle-même, autant que possible, de ses idées et de ses intentions. Si je ne l'ai pas comprise, ou si j'ai ajouté quelque chose qui pourrait lui déplaire, son âme aimante est certainement prête à me pardonner. L'auteur de *Valérie* dit elle-même : « On ne ré» siste guère à l'envie de communiquer aux au» tres ce qui nous a profondément émus nous» mêmes. »

« Qu'il me soit permis d'ajouter encore quelques mots par rapport à elle-même : il serait bien à désirer que cette femme, si aimable et si respectable malgré ses erreurs, fût traitée partout avec la délicatesse et les ménagements dus à son sexe, et qu'elle pourrait encore réclamer, pour avoir, la première, entrepris un ouvrage que le monde d'aujourd'hui ne tourne en ridicule que parce qu'il est trop neuf pour être bien compris, mais que la postérité reconnaissante bénira, lorsque l'idée qu'on vient de prononcer sera un jour réalisée. Et cette femme se plaignait, en supportant avec résignation ses souffrances (qui, selon elle, n'étaient que des preuves d'amour de son Dieu) du traitement dur et inhumain qu'elle avait éprouvé pendant son voyage en différents endroits : « Leipsick, ajouta-t-elle pro» fondément touchée, est le premier endroit en » Allemagne, où l'on m'a traitée avec le plus grand » ménagement et accordé quelque repos. » C'est pourquoi elle présageait à notre patrie beaucoup

de bien. Dieu veuille que cette prédiction s'accomplisse bientôt ! »

Nota bene. — Nous avons renvoyé nos lecteurs au texte même du traité de la Sainte-Alliance ; on en trouve ici l'esprit créateur ; qui pourrait, après cela, lire sans dégoût tout ce qu'on a débité sur cette œuvre de mysticité chrétienne, dont on a voulu faire une monstruosité politique? Enfin, qu'a produit cet insignifiant traité, qui n'est rien en lui, qui n'a rien fait ni rien empêché; mais dont on ne peut du moins accuser les intentions?

NOTE VINGT-HUITIÈME.

VOEUX DES ALLIÉS EN 1815, ET NOTES Y RELATIVES DE CAPO-D'ISTRIA, METTERNICH, HARDENBERG, GAGERN, CASTLEREAGH, ET PROTOCOLE DU 2 OCTOBRE.

Nous avons dit tome XII, à la suite d'un rapide exposé des prétentions des alliés, en 1815, que, grâce à la conduite noble de Louis XVIII, et à la générosité de l'empereur Alexandre, la France avait échappé à la ruine complète de sa puissance; nous en offrons ici la preuve, en mettant sous les yeux de nos lecteurs les notes des ministres des trois cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, les observations de M. Gagern, ministre des Pays-Bas, la note du lord Castlereagh du 11 septembre, et le protocle du 2 octobre.

État des négociations actuelles entre les puissances alliées et la France, le 16-28 *juillet* 1815, par M. CAPO-D'ISTRIA, ministre de Russie.

« L'alliance européenne et la guerre qui vient

d'être heureusement terminée par la bataille du 18 juin, avaient pour but :

» 1° De délivrer la France de Bonaparte et du système révolutionnaire qui l'avait reporté sur le trône;

» 2° De placer cet État dans la situation intérieure et dans les rapports extérieurs rétablis par le traité de Paris ;

» 3° De garantir à la France et à l'Europe le maintien inviolable des transactions fondées sur le traité de Paris, et complétées par les actes du congrès de Vienne.

» Bonaparte et les siens sont au pouvoir des alliés. Son armée est soumise. Elle va être licenciée. Louis XVIII est à Paris. La nation reconnaît ce monarque comme l'intermédiaire de sa pacification avec l'Europe.

» Les armées alliées occupent la France ; elles sont entretenues par elle.

» Le premier et le plus essentiel objet de l'alliance et de la guerre est donc atteint.

» Il s'agit maintenant de remplir le second, savoir : de garantir, par des mesures grandes et efficaces, le repos de la France, et conséquemment celui de l'Europe.

» Ce repos ne peut consister en France que dans un ordre de choses qui rende à jamais impossible le retour des révolutions. Il ne peut se consolider en Europe qu'autant que la France, comme corps politique, sera mise dans l'impossibilité d'y porter atteinte.

» C'est de ce principe, de l'état actuel de l'esprit public en France, enfin, du traité du 25 mars, que dérivent en raison composée toutes les questions relatives aux garanties que les alliés ont le droit d'exiger de la nation française, à l'effet d'assurer d'une manière immanquable et permanente le résultat des grands sacrifices qu'ils ont faits au bien général. Ces garanties sont morales et réelles. Les unes ne peuvent reposer sur l'opinion; les autres se fondent sur la force. Une constitution qui affermira le pouvoir du gouvernement du roi sur celui d'une représentation nationale, et qui identifie les intérêts créés par vingt-cinq ans de révolutions à ceux de la royauté, peut seule présenter l'ensemble des garanties morales.

» Il importe d'examiner les garanties de l'une et de l'autre classe pour décider :

» 1° Si c'est dans l'une ou dans l'autre, ou enfin dans toutes les deux espèces de garanties que les puissances alliées peuvent légitimement trouver celles qu'elles sont en droit de demander à la France;

» 2° Après avoir déterminé avec précision la nature de ces garanties, il est également important d'examiner quelles sont les formes moyennant lesquelles les puissances alliées peuvent les obtenir régulièrement et d'une manière analogue aux principes sur lesquels se fonde leur alliance.

Garanties réelles.

» On commence par l'examan des garanties de ce

genre. Elles pourraient consister dans les suivantes :

» **A**. Resserrer les limites assignées à la France par le traité de Paris.

» **B**. Lui enlever la ligne de défense qui garantit les frontières, ou en détruire les fortifications.

« **C**. La priver de tout le matériel de son état militaire, et en détruire les sources.

» **D**. Frapper la nation d'une forte contribution pécuniaire, qui la mette pour longtemps dans l'impossibilité de se relever de la crise actuelle.

» Les puissances alliées en prenant les armes contre Bonaparte et ses adhérents, n'ont point considéré la France comme un pays ennemi. (*Déclaration du* 13 *mars*, *traité du* 25 *mars*, *déclaration du* 12 *mai*.)

» Maintenant qu'elles occupent le royaume de la France, elles ne peuvent donc y exercer le droit de conquête.

» Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris, comme base des stipulations du congrès de Vienne. La fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification du traité de Paris, et celles qui s'ensuivront nécessairement pour toutes les transactions subséquentes.

» Conséquemment si les puissances alliées devaient dans les circonstances exercer en France le droit de conquête, il faudrait nécessairement qu'un nouveau traité déterminât au préalable les motifs de ce changement de système et en fixât les prin-

cipes; mais ces motifs et ces principes seraient en contradiction avec ceux qui ont été consacrés par le traité de Paris et par toutes les stipulations de Vienne.

» Ces stipulations en effet ont pour but de reconstruire les États respectifs sur une échelle propre à rétablir un juste équilibre en Europe.

» En portant atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne; procéder à de nouvelles stipulations territoriales; combiner un nouveau système d'équilibre. Cette opération difficile et peu analogne aux principes libéraux qui caractérisent la politique des grandes puissances, provoquerait une divergence dans la conduite uniforme qu'elles ont suivi jusqu'ici et de laquelle seule les peuples attendent leur repos.

» Les alliés ont reconnu le roi de France durant l'usurpation de Bonaparte. Il vient d'être replacé sur le trône par la force de leurs armées. Il est donc de leur justice autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque, et de l'aider du concours de toute leur puissance à fonder sur un intérêt général et national la force morale de son gouvernement.

» Ce serait détruire dès son principe la restauration de cette monarchie que d'obliger le roi à consentir à des concessions qui donneraient au peuple français la mesure de la méfiance avec laquelle les puissances alliées envisagent la stabilité de leur propre ouvrage.

» Affaiblir directement les forces de la nation française, pour obliger à respecter le gouvernement que l'Europe veut reconnaître comme légitime, c'est dire à la France qu'un gouvernement légitime est pour elle une calamité; c'est justifier peut-être aux yeux de la postérité toutes les horreurs de la révolution; c'est faire croire à la France que la guerre n'est pas encore terminée; c'est engager les puissances à se tenir en mesure de la faire avec succès.

» Ces considérations et celles qu'on pourrait aisément en déduire donnent la juste valeur politique de toutes les garanties qui appartiennent exclusivement à cette classe.

» *Garanties morales.*

» Un système de gouvernement quelconque ne peut offrir à lui seul la garantie absolue de sa stabilité.

» Il est inutile de développer cette observation, comme il serait déplacé d'examiner ici quelle serait, dans la situation actuelle de la France, la réforme constitutionnelle la plus propre à raffermir solidement le pouvoir souverain, et à éteindre entièrement dans ce pays tout foyer de révolution.

» Ce dont toutefois l'on peut convenir, c'est qu'en préservant à jamais la France du retour de la dynastie de Bonaparte et de son influence pernicieuse, le roi peut et doit rétablir son autorité constitutionnelle de manière à ce que la partie saine et

la majorité de la nation se rallie fortement à son trône.

» Les puissances alliées ne sauraient néanmoins faire consister les résultats de tous leurs sacrifices dans cet état de choses hypothétique qui n'aurait pour toute garantie que des opinions abstraites et des combinaisons conjecturales. Il paraît conséquemment juste d'affirmer que, dans la classe exclusive des garanties morales, les puissances alliées en peuvent trouver celles qu'elles sont tenues de présenter à l'Europe comme le gage de son repos. Cela étant, il faut nécessairement chercher ses garanties dans les classes réunies, en partant du principe que les garanties réelles ne sauraient être fondées sur le droit de conquête.

» *Garanties morales et réelles.*

» Supposons que le roi de France, par un accord entre ses opinions et celles des puissances alliées, parvienne à réformer la monarchie française, de manière à ce que les intérêts de tous les partis se confondent en un seul, savoir : celui du gouvernement et de la représentation nationale.

» Cette garantie morale de la fin de toute révolution en France deviendrait réelle du moment que l'ordre et le repos qui doit en résulter ne pourront être troublés par une réaction intérieure quelconque, semblable à celle qui a rapporté Bonaparte sur le trône, sans que la France attire encore sur son territoire des armées étrangères. Faire

sentir par le fait au peuple français cette grande vérité, en convaincre tous les partis, c'est le forcer indirectement à ne rechercher son salut que dans le maintien de la constitution que la France aura adoptée pour sortir de l'état d'humiliation et d'anéantissement auquel ses égarements l'ont réduite.

» Les puissances alliées peuvent remplir de deux manières cette tâche importante :

» 1° En renouvelant entre elles des stipulations conformes à celles du traité du 25 mars, à l'effet d'*exclure en vertu d'une loi générale sanctionnée par toute l'Europe, Napoléon Bonaparte et toute sa famille du pouvoir suprême en France;* de mettre en vigueur pour un temps déterminé, la partie défensive du traité de Chaumont, contre toute atteinte que la France à l'avenir pourrait porter à la sûreté des autres États européens;

» 2° En prenant, du consentement du gouvernement actuel, une position militaire en France, et en la conservant tout le temps qui serait jugé nécessaire pour obtenir la certitude de la stabilité du système du gouvernement qui serait adopté, et qu'on trouvera propre à mettre un terme à toutes les révolutions, pour donner aux États limitrophes de la France le temps et les moyens de renforcer leur défense militaire.

» Sur la première mesure, les puissances alliées conserveraient une égalité parfaite dans leurs rapports avec la France, et cet État serait tenu de payer une contribution pécuniaire destinée à sub-

venir aux frais occasionnés par la guerre actuelle, et à mettre en même temps les États limitrophes en mesure de pouvoir garantir par de nouvelles fortifications leur propre sécurité, et conséquemment celle de l'Europe, contre l'immense et menaçante ligne des places fortes que la France présente le long de ses frontières du côté de la Belgique et du Rhin.

» C'est à ce titre qu'une contribution considérable pourrait être légitimement fournie par la France aux puissances alliées, comme moyen de concilier la conservation de son intégrité territoriale avec ce qu'elle doit à la sûreté et à la tranquillité générales si longtemps sacrifiées à ses tentations et à son ambition.

» En percevant cette contribution, les puissances ne violeraient aucun principe de justice; en s'y soumettant la France y trouverait son salut, sans voir son existence politique compromise par la nature et la force du remède. Mais comme il est de toute impossibilité de retirer à la fois ou en peu de temps toute la somme de cette contribution, il s'ensuit que les alliés auraient à ce titre le droit d'occuper une ligne militaire dans le territoire français jusqu'à l'époque où cette contribution serait acquittée.

» Par cette mesure, fondée sur un droit incontestable, les alliés obtiendraient indirectement l'autre avantage, celui de mettre à l'épreuve du temps et de l'expérience la garantie morale qui

onsisterait dans la réforme constitutionnelle de la monarchie française.

» En effectuant cependant cette mesure, les alliés ne sauraient maintenir l'égalité de leurs rapports actuels avec la France.

» On a déjà démontré que ce n'est que du consentement du gouvernement que les alliés pouvaient garder en France une position militaire. Or, s'il y a moyen d'obtenir ce consentement libre, ce n'est qu'en offrant au gouvernement français des garanties qui le mettent en état de persuader à la nation que cette attitude militaire des alliés sur le territoire français cessera aux conditions et dans dans les temps déterminés par un traité formel.

» Il suit de cette considération que parmi les puissances alliées, celles dont les troupes pourraient le plus convenablement occuper une position militaire en France, ne sauraient à la fois être considérées comme propres à offrir cette garantie. Elle serait conséquemment réservée aux puissances dont les troupes évacueraient immédiatement le territoire français. Ces deux systèmes de garanties positives présentent un nombre de combinaisons faciles à saisir, et sur lesquelles il semble prématuré d'entrer dans des développements ultérieurs.

» Il s'agirait de réunir les opinions des cabinets sur le système qu'on jugerait le plus adapté aux circonstances, et le plus conforme aux principes comme au but que l'alliance s'est proposé.

» Mais quel que soit le système de garantie qu'adopteront les puissances, les formes à suivre pour le réaliser ne peuvent être que celles d'une négociation amicale avec le gouvernement français.

» L'Europe a été et se trouve alliée de ce gouvernement. L'ayant replacé à la tête de la nation française, elle est en paix avec la France. Si ce gouvernement ne s'ouvre pas encore avec une pleine et entière confiance aux alliés, si toute la France, ou pour mieux dire le parti le plus immédiatement intéressé à la révolution, ne se rallie pas encore de bonne foi au gouvernement, c'est que les alliés n'ont point déclaré dans quelles intentions ils occupent la France et se proposent de s'y maintenir.

» Le traité du 25 mars et les déclarations des alliés sont sous les yeux de la nation française. Bonaparte, l'objet principal de l'un et des autres, est en leur pouvoir. Le roi est censé gouverner légitimement la France. Néanmoins les armées alliées vont prendre des cantonnements. On travaille à un système d'administration destiné à pourvoir à leurs subsistances pour un long espace de temps. Des divergences momentanées, provoquées par l'ascendant du pouvoir militaire, font croire que quelques-unes des armées alliées se considèrent en pays ennemi.

» Le silence des cabinets glace les esprits, autorise toutes les méfiances, alarme une nation ivre d'orgueil et d'amour-propre, et capable encore

d'une grande énergie, double ses souffrances, peut exciter en elle le désespoir.

» Il est donc urgent que les cabinets s'expliquent catégoriquement avec le gouvernement français sur les garanties qu'ils se proposent de lui donner.

» A cet effet, il paraît nécessaire,

» 1° De se concerter sans délai sur ces garanties, et de les déterminer de commun accord ;

» 2° D'entamer une négociation formelle avec le gouvernement français, afin de les lui faire adopter ;

» 3° De consigner le résultat de cette nouvelle négociation dans un traité qui serait stipulé entre les puissances alliées et la France, et de donner, en conséquence de ce traité, une déclaration par laquelle, en annonçant la fin de la guerre, on déterminerait le rapport de la France avec les puissances signataires du traité du 25 mars.

» On pourrait objecter ici qu'il serait imprudent d'aborder ces questions avec le gouvernement français, tant que plusieurs forteresses sont encore au pouvoir de leurs garnisons, et tant que l'armée n'est pas licenciée et dissoute. Cette objection porte essentiellement sur la crainte d'une réaction de la part de l'armée, du gouvernement et de la nation.

» L'armée et la nation se prêteront aux vues des alliés, si elles se bornent à procurer à la France une constitution solidement établie et propre à rallier tous les partis. Dans ce cas, le gouverne-

ment ne peut que seconder les intentions des alliés. Cette réaction ne saurait donc avoir lieu toutes les fois que les prétentions des alliés seront conformes aux principes et aux conditions sur lesquelles se repose leur alliance.

» D'ailleurs, peut-on supposer que le gouvernement concoure à mettre les alliés en possession des forteresses tant qu'il ignore leur système politique à l'égard de la France? Dissoudra-t-il l'armée pour se placer dans un état de nullité absolue, et pour souscrire à toutes les lois que la force voudrait lui imposer?

» L'ensemble de ces considérations démontre qu'en gardant un silence qui provoque et autorise toute espèce d'appréhensions, les alliés n'obtiendront pas ce qu'ils semblent désirer, c'est-à-dire la faculté de tout pouvoir et de tout obtenir sans compromettre la sûreté de leurs armées et la liberté de leurs communications.

» De plus grands détails sur le mode de combiner les garanties morales et réelles, et d'en déterminer les proportions, ne sauraient trouver place dans ce Mémoire. »

Telle était l'opinion de l'empereur Alexandre exprimée par son ministre Capo-d'Istria. On voit, par les bases du traité de 1815, que ce fut celle qui prévalut. Cependant elle ne satisfaisait point ses principaux alliés, comme on le voit par le *Memorandum* du prince de Metternich du mois d'août, et par les autres pièces qui suivent.

MEMORANDUM *par le prince* DE METTERNICH.

« A. La guerre de 1815 n'est pas une guerre de conquête. Elle n'a été entreprise que dans le double but d'abattre l'usurpation de Napoléon Bonaparte et d'asseoir un gouvernement en France sur des bases assez solides pour qu'il puisse offrir des garanties de tranquillité à la France et à l'Europe.

» Cette guerre ne doit pas dégénérer en guerre de conquête, parce que les déclarations des puissances et les termes des traités seraient en opposition à un pareil but. Une saine politique ne doit pas moins retenir les puissances de la laisser dégénérer en guerre de conquête, parce qu'une altération notable dans l'état de possession, tel qu'il se trouve établi par le congrès de Vienne, entraînerait un revirement général, dans lequel le but de la guerre, *l'urgente nécessité de mettre un frein aux principes suversifs de l'ordre social, sur lesquels Bonaparte a fondé son usurpation, quelque courte qu'elle ait été, a donné le plus dangereux développement*, se perdrait incessamment dans la foule de nouveaux intérêts qui résulteraient de pareils revirements.

» Il est temps enfin de donner un nom au mal que nous combattons en France ; *le jacobinisme armé* seul pourrait espérer de tirer un avantage réel d'un bouleversement nouveau dans les rela-

tions politiques des puissances, relations toujours liées à leurs rapports géographiques et statistiques.

» J'exclus en conséquence de nos calculs tout arrangement entre les alliés qui entraînerait des revirements territoriaux.

» **B**. Plus je suis convaincu que tel doit être le principe qui devra guider la marche des puissances, plus il me paraît d'un autre côté qu'elles ne doivent pas se faire illusion sur la nécessité d'exiger des garanties de la part de la France, et ne pas borner ces garanties à celles qu'elles ne pourraient vouloir chercher que dans les *institutions politiques* et dans une occupation militaire *momentanée*.

» La France, de longtemps, ne sera pas dans le cas d'asseoir le système de son gouvernement de manière à offrir à l'Europe, dans ses seules institutions, des gages de sûreté.

» L'occupation militaire, si elle devait avoir lieu *sur une échelle étendue*, heurterait autant et plus le sentiment national de la France, que des cessions auxquelles elle s'attend.

» Nous risquerions sans doute non moins de manquer notre but, *si cette occupation était restreinte*, et si elle n'était appuyée sur aucune autre garantie.

» Il est donc certain que les efforts immenses que vient de faire l'Europe ne peuvent être couronnés d'un plein succès, qu'autant que les quatre grandes cours se réuniront franchement sur un

système fondé également, *sur l'esprit des traités, sur la position réelle des choses en France, sur la nécessité de rendre le calme à cette partie du continent par des garanties qu'elle devra aux puissances, et qu'elle est en droit de lui demander à son tour.*

» J'essaierai de développer les principes que je crois les plus conformes à ces divers points de vue.

» Les puissances alliées ont le droit de demander à la France :

» 1° Une indemnité pour les frais de la guerre ;

» 2° Une garantie réelle et permenante, en changeant son attitude offensive en une attitude défensive plus rapprochée de celle des autres puissances ;

» 3° L'adoption d'une forme de gouvernement et d'institutions qui se concilient avec celles des autres grandes puissances de l'Europe, et qui, par un juste balancement de pouvoir, assurent à la France et à l'étranger des garanties de leur stabilité ;

» 4° Que la France enfin se soumette à des mesures de police intérieure et momentanées, qui offrent au gouvernement royal un juste soutien et à l'Europe des gages de repos.

» (Ad. 1.) Cette indemnité ne pouvant avoir lieu qu'au moyen d'une contribution forcée, il suffit que, pour ne pas sortir du but du présent *Mémorandum*, j'admette cette contribution en thèse, en réservant la fixation de sa quotité à une discussion séparée.

» (Ad. 2.) L'Europe, et surtout les puissances limitrophes de la France, ont le droit de demander

que cet État ne demeure pas dans une attitude offensive.

» **A**. L'attitude offensive de la France se fonde sur des positions offensives qu'elle a trouvé moyen de se ménager depuis le règne de Louis XIV, par l'établissement de grandes places d'armes et de forteresses placées à des postes assez avancés, pour empêcher la formation et le déploiement d'armées qui n'auraient d'autre but que la défense de leur propre territoire;

» **B**. Sur un système de fortification qui se trouve hors de proportion avec les moyens de défense des États voisins, et non moins hors de proportion avec tous ceux dont ils puissent jamais disposer pour établir un balancement dans leurs attitudes militaires réciproques.

» Le système de fortifications de la France a été formé, ou par la conquête des places fortes que son gouvernement a conservées et augmentées, telles que les forteresses dans la Flandre française, ou par la construction de nouvelles places dans des provinces conquises, et de ce nombre sont les forteresses de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, et de la ligne du Midi.

» Le système de fortifications de la France a acquis dans les derniers temps une nouvelle valeur, par deux circonstances qui ne sauraient être trop portées en ligne de compte.

» L'une est l'institution de la garde nationale, de cette grande force défensive qui suffit pour la dotation de toutes les places de la France, et qui permet

à son gouvernement de jeter impunément au dehors toute sa force militaire réglée.

» L'autre est la destruction de toutes les places fortes dans les Pays-Bas et en Allemagne, et cette dernière opérée par la France elle-même dans toutes les guerres depuis Louis XIV.

» Ehrenbreitstein, Philipsbourg, Ingolstadt, et plusieurs autres places de la plus grande importance, ont été démolies en entier; toutes les villes, telles que Francfort, Ulm, etc., qui avaient une circonvallation et quelques moyens de défense, en ont été privées. La Savoie a dû prendre antérieurement l'engagement de ne pas fortifier les passages de ses montagnes.

» Toutes les guerres entreprises par la France sous tous les gouvernements depuis Louis XIV fournissent la preuve que cette puissance a poursuivi avec une constance invariable l'établissement d'un système de fortifications et de défense aux dépens de tous ses voisins: il ne serait pas digne des puissances vouées à la noble entreprise de rétablir le repos de l'Europe sur des bases fortes et véritables, de se faire illusion sur des faits aussi incontestables que le sont ceux-ci :

» 1° Que ce système de défense offensive ressort bien moins des principes qui ont provoqué les guerres de la révolution, qu'il n'est inhérent à celui de la monarchie royale française.

» 2° Que, vu le système de fortifications de la France, il a fallu, et la destruction totale de l'armée française dans la campagne de 1812, et la perte dans

cette même campagne de tout le matériel nécessaire à la dotation des places, et surtout les efforts réunis de l'Europe pour assurer les succès des armées en 1813, 1814 et 1815.

» La France conservant sa triple ligne de forteresses sera toujours, et sous une forme de gouvernement quelconque, assez forte pour porter au delà de ses frontières, autant et plus de monde que ne peut lui opposer toute autre puissance du premier ordre, et pour ne risquer en perdant des batailles, que toujours elle livrera sur territoire étranger, que d'être forcée à renoncer à un projet de conquête; elle sera de même assez forte pour résister dans des temps ordinaires à l'attaque de deux ou trois puissances du premier ordre, réunies pour une même cause.

» La conviction que doit avoir le peuple français que les guerres ne lui coûtent que des hommes, et tout au plus de l'argent, mais que les propriétés des particuliers ne sauraient être dévastées, et que les citoyens ne risquent pas d'être exposés aux fléaux inséparables de la présence d'armées ennemies, est sans contredit une des raisons qui a mis le plus de moyens offensifs à la disposition du gouvernement révolutionnaire.

» Il suffit de connaître l'égoïsme et le manque d'esprit public qui caractérisent la nation française pour vouer à cette considération une valeur toute particulière.

» Il me paraît donc que l'intérêt permanent de l'Europe exige :

» **A**. Que la France perde les points offensifs que lui a laissés le traité de Paris.

» **B**. Que des forteresses de la première ligne, ou passent sous la domination étrangère, et servent dorénavant à la défense des frontières des États voisins, où que pour le moins elles soient rasées.

» Si la première ligne des forteresses de la Flandre devait former dorénavant la frontière des Pays-Bas, ceux-ci ne seraient pas placés par ce fait dans une attitude offensive contre la France, car il resterait dans ce cas à ce royaume deux lignes de défenses fortifiées.

» Si les places de l'Alsace étaient rasées, à l'exception de Landau, qui, à mon avis, devrait être réuni à l'Allemagne, pour compenser la perte de Philipsbourg, et à l'exception de quelques autres places qui ne peuvent servir qu'à la défense de cette frontière, sans menacer, comme Huningue, la tranquillité d'une capitale voisine; si Strasbourg ne conservait que sa citadelle pour appuyer cette grande et importante cité, qui, dans ce moment, n'est qu'un vaste camp retranché, une place d'armes dans laquelle se formera et se concentrera toujours une armée, qui, vu sa position à l'extrême frontière, portera, dès l'ouverture d'une campagne, le théâtre de la guerre sur le territoire étranger, la sûreté de la France serait loin d'être menacée.

» Les défilés et les positions des Vosges et du Jura, les forteresses de seconde ligne qui sont susceptibles de grands développements, formeraient des boulevards plus que suffisants, et que le manque

de places fortes, dans lequel se trouve le midi de l'Allemagne, est loin de compenser en faveur des puissances voisines.

» Il en est de même de la place de Briançon et de plusieurs fortifications sur la ligne du Midi qui devraient être démolies.

» Il suffit de consulter l'histoire de tous les temps et de considérer le dénuement de moyens pécuniaires dans lequel les puissances se trouvent, pour que *la construction projetée de places* ne présente guère de chances de sécurité, quelques secours pécuniaires qu'il soit possible de tirer de la France.

» Les princes, qui ont fait de si glorieux efforts pour le soutien de la cause des gouvernements et des nations, et qui sont également prêts à n'admettre de nouveau aucune chance d'ambition, et à ne consulter que ce qu'ils doivent à la sûreté de l'Europe, doivent viser à couronner leur grande entreprise par des mesures qui ne mettent plus en doute le fruit des efforts de leurs peuples, et ce but ne sera véritablement atteint que quand la France ne pourra plus attaquer et envahir ses voisins avec l'assurance de l'impunité. Il me paraît, en un mot, que la France doit être mise au niveau des chances et risques des autres puissances du premier ordre, et que de cette manière, un gouvernement fort en France soit moins tenté de subjuguer ses voisins, et qu'un gouvernement faible y devienne moins le jouet des factions, qui, à l'abri de remparts inexpugnables, ne risquent pas, à moins de l'arrivée des

forces de l'Europe entière, de se voir arrêtées dans leurs criminelles atteintes.

» L'expérience des dernières cent cinquante années a prouvé que ces considérations s'adaptent à tous les règnes qui se sont succédé en France, et que sans doute elles sont dignes de toute la sollicitude des puissances.

» (Ad. 3.) Les alliés ont sans contredit le droit de s'assurer que les institutions sur lesquelles doit se fonder le repos de l'intérieur de la France, soient assises sur des bases solides et aptes à assurer ce but. La marche que les cabinets réunis suivent dans ce moment, semble la seule conforme à cette intention et la plus adaptée aux circonstances.

» (Ad. 4.) J'entends par mesure de police intérieure, la présence prolongée en France des troupes étrangères ; cette mesure offre des considérations tellement majeures, qu'elle devra être dans son application, le résultat d'une délibération expresse qui devra porter sur les points suivants :

» 1° De quelles armées devront se composer les troupes étrangères ?

» Il paraîtrait utile que, pour éloigner d'une mesure de simple précaution toute idée de conquête, les puissances qui se trouvent en contact de frontières avec la France, ne doivent pas fournir des corps de troupes.

» 2° Quel devrait être le nombre des contingents ?

» Je crois que le nombre total des troupes étran-

gères en France devrait pour le moins être de 100 à 150,000 hommes.

» 3° Fixer les rapports dans lesquels les généraux commandant ces troupes devraient se trouver vis-à-vis du gouvernement français.

» 4° Fixer les rayons qui devraient être assignés aux cantonnements de ces troupes.

» Ces rayons me paraissent devoir être déterminés d'après des considérations combinées, tant militaires qu'administratives, et dans tous les cas, tenir les troupes étrangères hors de contact avec les corps de l'armée française.

» 5° Prendre en considération jusqu'à quel point il serait convenable et utile d'employer ces corps auxiliaires à l'exécution des stipulations des traités futurs à la charge de la France. »

Le *Memorandum* du prince Metternich était sévère; mais celui du prince d'Hardenberg, ministre de Prusse, du 4 août, l'est bien plus encore; nous allons le reproduire également dans toute son intégrité. Ce ministre voulait non-seulement affaiblir la France, mais encore consoler l'Allemagne, et effacer près d'elle le rôle usurpateur que la Prusse avait joué au congrès de Vienne.

MEMORANDUM *par le prince* D'HARDENBERG, *ministre de Prusse.*

« Le but que les puissances de la grande alliance de l'Europe s'étaient proposé d'atteindre est d'ame-

ner un état de choses tel, qu'une paix solide et durable fût assurée à toutes.

» La France a derechef troublé cette paix ; l'Europe a généreusement pardonné l'année passée à la France.

» L'expérience a prouvé que cette confiance généreuse dans la loyauté de la nation française a manqué le but proposé. Employer encore une fois une telle générosité serait impardonnable. L'Europe se doit donc à elle-même, et chaque puissance le doit à ses peuples, de prendre des mesures de sûreté pour se garantir d'être facilement troublée par la France. L'Europe a le droit de demander ces garanties, puisque la France ne s'est pas montrée digne de sa confiance et de sa générosité.

» C'est son devoir, puisque chaque puissance a pris des engagements formels envers sa nation de lui donner une paix solide et durable.

L'Europe a, en même temps, le droit de demander à la France des indemnités pour les frais de cette guerre provoquée par elle.

» La grande question est donc : en quoi ces indemnités et ces garanties doivent-elles consister?

» Quand on analyse cette grande question, les questions spéciales suivantes se présentent :

» 1° Les garanties doivent-elles être purement militaires, ou purement politiques, ou bien politiques et militaires ensemble?

» 2° Si elles doivent être politiques et militaires, en quoi doivent consister les garanties politiques?

» 5° En quoi les garanties militaires?

» 4° Est-ce que ces dernières doivent consister en mesures de sûreté temporaires ou permanentes, ou toutes les deux à la fois?

» 5° En quoi doivent alors consister les mesures de sûreté temporaires?

» 6° En quoi doivent consister les garanties permanentes?

» 7° En quoi doivent consister les indemnités? Doivent-elles consister simplement en des contributions que l'on demandera à la France, ou en argent et en pays?

» 8° En quoi, dans ce cas, doivent-elles consister? quoi en argent, quoi la masse du pays?

» 9° Quelles doivent être les provinces que l'on demandera à la France?

» Sans vouloir préjuger l'une ou l'autre de ces questions, je me permettrai quelques considérations.

» **A.** Si on ne demande que de l'argent, quelle que soit la somme, on ne sera pas indemnisé.

» **B.** Une nation qui a plus d'égoïsme que de patriotisme trouvera moins dur de céder des provinces que de payer de l'argent, puisque la charge d'une contribution tombe sur chacun, et que céder quelques départements ne tombe que sur l'ensemble et sur le gouvernement.

» **C.** Comme ce cas supposé existe apparemment en France, une indemnisation purement en argent lui paraîtra plus dure, et sera moins avantageuse

pour la coalition qu'une indemnisation donnée en partie en pays; d'ailleurs le Français est avare, la masse du peuple n'est pas riche : si on lui demande une forte somme d'argent, il en sera plus mécontent que si la France en général cède quelques départements. Je préférerais donc d'indemniser en argent les États éloignés de la coalition, et de demander pour les autres du pays.

» **D.** Quant aux garanties, l'expérience prouve que rien n'est plus fait pour aigrir une nation que de lui demander des garanties temporaires. Des cessions permanentes s'oublient, ce n'est que le trait de plume de la cession qui coûte : des cessions temporaires rappellent à chaque individu d'une nation le joug sous lequel elle se trouve, et ces souvenirs se répètent chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année, aussi longtemps que cet état de choses dure, puisque la charge d'une occupation pèse sur chacun, et le pousse, par son intérêt même, à se soustraire à ce joug qu'il porte, et à le repousser : témoin l'occupation des forteresses de la Prusse de la part des Français, qui prouve entièrement cette vérité.

» Veut-on se brouiller avec la nation française en lui demandant des stipulations temporaires? Si l'on ne veut pas, si l'on veut une paix solide, qu'on établisse entre elle et ses voisins des limites qui garantissent à l'une et aux autres une défensive naturelle ou artificielle.

» **E.** Lorsqu'une nation a surpassé sa défensive

marquée par la nature ou par l'art, elle devient offensive et menaçante par ce pas même; son activité, ses forces, sa politique, ses institutions, son esprit national, son opinion publique, tout prend alors la direction de sa situation géographique, et elle conservera cet esprit aussi longtemps que sa situation géographique restera la même.

» La France se trouve dans ce cas depuis que Louis XIV, par une ambition démesurée et quelques campagnes heureuses, parvint à ôter aux pays voisins la défensive que leurs ancêtres avaient établie, savoir : dans les Pays-Bas et sur la Meuse, les forteresses qui forment à présent la première et la deuxième ligne des forteresses françaises, et vers l'Allemagne, en ôtant à cet Empire l'Alsace et les places fortes de la Moselle et de la Sarre.

» Dès ce moment, l'histoire nous montre l'inclination de la France de pousser ses conquêtes plus loin et de subjuguer les autres États.

» Pourquoi?

» Puisque la France voyait la facilité qui existait pour elle et la difficulté que les États voisins avaient de lui résister, puisque son offensive se trouvait dans sa situation géographique, et puisque cette situation même l'y poussait et l'y induisait à chaque moment.

» Veut-on donc une paix durable et solide comme on l'a annoncé et prononcé tant de fois? La France elle-même veut-elle une telle paix avec ses voisins? Il faut qu'elle rende à ses voisins la défensive qu'elle leur a ôtée, c'est-à-dire, *l'Alsace et les forteresses*

des Pays-Bas, de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre (1).

» Ce ne sera qu'alors que la France se verra dans une vraie ligne défensive, savoir : dans les Vosges et dans les deux lignes de forteresses depuis la Meuse jusqu'à la mer, et seulement alors elle restera tranquille. Si on ne la fait pas rentrer dans ces limites, marquées plus spécialement encore sur la carte ci-jointe (2), les nations voisines n'auront pas recouvré leur défensive contre la France, et l'avantage de la situation géographique et militaire de cet Empire et la facilité qu'il gardera d'aller plus loin, influeront tellement sur sa politique, sur l'ambition et sur le caractère de la nation, enfin sur son opinion publique et son cabinet, qu'il est à prévoir qu'aux premières circonstances favorables qui se présenteront, la France tâchera derechef d'étendre ses frontières jusqu'au Rhin, et dès lors plus de bornes, puisque dès ce moment son in-

(1) Notez que la France, en perdant toutes ces places, n'aurait plus été couverte à l'est que par Vitri, qu'il fallait fortifier; au nord par Péronne et quelques bicoques sans liaisons entre elles; que la Champagne devenait totalement ouverte, et que les frontières ennemies eussent été formidables. (Voyez la lettre du prince de Hardenberg au prince régent d'Angleterre, t. XII, p. 544.)

(2) La nouvelle carte de délimitation pour toute l'Europe était dressée; ainsi l'on voit combien la France a été près de subir un partage qui, ainsi que celui de la Pologne, n'eût sans doute pas été le dernier.

(*Note de l'éditeur.*)

fluence sur l'Allemagne sera si grande, qu'elle sera entraînée malgré elle à troubler le repos de l'Europe.

» Pour le bien de l'Europe, pour le bien de la France, ne laissons pas échapper le moment favorable qui se présente à nous pour statuer une paix solide et durable.

» Aujourd'hui nous le pouvons, la main de la Providence a visiblement amené cette occasion, si on la laisse échapper, des torrents de sang couleront pour atteindre à ce but, et les cris de ces malheureux nous en demanderont raison. »

Quant au comte de *Gagern*, ministre des Pays-Bas, qui, chargé en 1791, des affaires du prince de Nassau-Uningen, réclama si vivement à la diète de Ratisbonne les indemnités dues aux princes allemands, possessionnés en France; qui, postérieurement, fut l'un des plus ardents promoteurs de la confédération rhénane; changeant de religion politique, dès que les événements eurent imprimé une direction nouvelle à la diplomatie européenne, il se montrait alors l'implacable ennemi de cette France dont il combattit d'abord, puis servit l'ambition usurpatrice. Nommé ministre à Vienne, par le nouveau roi des Pays-Bas, il avait refusé de signer le traité du 30 mai 1815, parce qu'il y était

dit, à l'égard de la France : « Les arrangements » *territoriaux*, arrêtés au congrès, resteront les » règles des rapports entre elles et les autres États » de l'Europe. » C'était peu de la mettre ainsi en opposition avec les vœux prononcés des grandes puissances; il ne garda plus aucune mesure, dans la note suivante, où il abjura toute espèce de convenance.

Observations sur la question de l'intégrité de la France, par M. DE GAGERN, ministre des Pays-Bas.

« Deux grandes parties de l'Europe se sont fait » la guerre, l'une évidemment dans l'intention d'a- » grandir son territoire, d'envahir si elle réussis- » sait. Appeler, admettre ou applaudir à Napoléon, » n'était autre chose que vouloir guerre, gloire, » pillage et conquête.

» L'Europe demandait à la France un gouverne- » ment plus pacifique, et l'ancienne dynastie, qui » n'avait pas besoin d'un autre éclat, y paraissait » la plus propre. Napoléon paraît : tout fléchit de- » vant lui; la guerre éclate, il emploie les forces de » la France, il succombe avec elle, et elle rejette » aujourd'hui l'idée d'être payée de la même mon- » naie. J'analyserai brièvement ces sophismes pour » s'y soustraire et les combattre par le gros bon

» sens. Il s'agit de cessions territoriales! *L'hon-*
» *neur français en serait blessé.* Cet honneur
» français est-il autrement fait que celui des autres
» nations? Je croyais à cet honneur français, j'y
» croirais encore; mais n'en parlons plus aujour-
» d'hui. L'honneur est un *sterling-valeur,* com-
» posé de ses éléments et attributions.

» Le retour de Napoléon, soutenu par l'armée et
» l'élite de la jeunesse, est une des plus vilaines
» taches faites à ce même honneur, depuis que l'es-
» pèce humaine est civilisée.

» *Ce territoire, ce royaume est indivisible.*

» Depuis longtemps les diplomates français se
» sont moqués de cette prétendue indivisibilité.

» Perdre du territoire est une des suites du :
» *C'est la terre classique de la France dont il*
» *s'agit.* C'est-à-dire la terre de leur concupiscence
» et de leur vanité; le fruit de leurs guerres, de
» leurs victoires, de leurs ruses. C'est la valeur,
» l'intelligence et la fortune supérieure qui la leur
» ont donnée; c'est la valeur, l'intelligence et la
» fortune supérieure qui vont la leur ôter. A com-
» mencer par les Trois-Évêchés : Metz, Toul, Ver-
» dun et leurs diocèses. Les ont-ils occupés en
» guerre ouverte? Point du tout, mais à titre de
» bienveillance, d'amitié et de protection; il suffit
» de lire leur propre aveu sur cette usurpation, et
» ce qu'en disent les ambassadeurs de Louis XIV
» ou de la reine régente, au congrès de Munster,
» dans les dépêches officielles, datées du 17 sep-
» tembre 1646. » — « Mais ce qui n'est guère moins

» à estimer, c'est qu'un droit de protection sur les » Trois-Évêchés, qui a été le seul jusqu'à présent, » est aujourd'hui changé en une souveraineté ab- » solue et indépendante, qui s'étend aussi loin que » ces trois diocèses ; encore que nous ayons bien » connu d'abord l'importance de cette question, » nous avons affecté pendant quelque temps de la » mépriser, jusqu'à ce que nous ayons été assurés » du reste. »

» La guerre de trente ans était foncièrement » guerre civile en Allemagne. Le parti protestant » avait appelé la Suède et la France pour le main- » tien de l'équilibre. Ces cours demandèrent *à titre* » *de satisfaction* des contributions et des cessions » qui n'étaient nullement l'objet primitif de la » guerre. Nous demandons la même chose à bien » plus juste titre, et au besoin nous employons et » employerons les mêmes expressions.

» Ouvrons les Mémoires du temps, voyons la nar- » ration succincte et ci-jointe du suffragant Adami, » lui-même plénipotentiaire à ce congrès, et l'un » des hommes d'État les plus estimés de tous les » partis. Dans le courant de ces mêmes négocia- » tions, Contarini, le médiateur vénitien, se plaisait » à dire sur les deux Alsaces et le Sundgau à l'am- » bassadeur français qui haussait les prétentions à » mesure qu'on accordait : « Qu'il avait envoyé à » son maître trois provinces dans une lettre. »

» Après soixante ans de possession, le prince » Eugène de Savoie observait encore à Torcy, le » négociateur français : Que *d'ailleurs l'Alsace*

» *n'était pas une province française, mais un* » *pays de conquête qu'on devait abandonner* » *sans peine.*

» Après cent soixante ans, nous disons la même » chose. Rien n'est oublié : rien n'est changé.

» La prescription est une invention du droit civil » inconnu au droit de la nature. On oublie sans » doute les rapports, contrats, titres de famille; et » pour couper court à des procès inintelligibles et » interminables, l'esprit humain a inventé l'idée de » la prescription, en admettant certain nombre » d'années : l'unité 3, 10, 30; enfin le temps im- » mémorial. En politique il n'y a rien d'immémo- » rial. L'histoire est là pour nous montrer clair et » net l'origine des guerres, la transmission des » possessions, les traités de paix et les motifs. Une » saine morale veut que les traités de paix, même » désavantageux, soient maintenus. Mais rompre » pour d'autres causes l'état de guerre échéant, on » revient au précepte : « Ce qui a été juste, équi- » table ou admissible pour vous, le sera aujourd'hui » pour nous. »

» Dire qu'on ne fait la guerre qu'à Bonaparte est » une des assertions les plus absurdes que jamais » gens raisonnables se soient permises, et qui ne » peut avoir été inventée que pour se moquer de » nous. Nous ne la croirons que quand on nous » aura prouvé que lui seul mitraillait, tirait, sa- » brait à *Quatre-Bras*, *Ligny* et *Waterloo*. Qu'il » y ait eu des gens assez sages en France pour ne » pas vouloir la guerre et en craindre les suites,

» qui en doute? Charles XII était aussi un roi très-
» ambitieux et conquérant. La Suède gémissait de
» ses excès, et une grande masse de la nation dési-
» rait vivement la paix. Lui-même combinait, mé-
» ditait déjà un autre système d'alliance, et com-
» mençait même à briguer l'amitié de la Russie. La
» balle l'atteint. Les Suédois, dans leurs négocia-
» tions et représentations, se servirent à peu près
» de semblables arguments; ce qui n'empêcha pas
» Pierre le Grand de se faire céder les plus belles
» provinces; et celui qui a succédé à son Empire
» et à sa gloire savait être magnanime, mais il saura
» être juste.

» On assure qu'on a promis l'intégrité. Où? qui?
» quand? Pareille phrase s'était glissée dans un
» projet de déclaration; le ministre des Pays-Bas,
» au congrès, qui sans doute y était le plus inté-
» ressé, a cru de son devoir de rendre attentif aux
» fausses conclusions; il s'y est opposé par une
» lettre adressée au ministre britannique, et la ré-
» daction, la signature n'a pas eu lieu. Voici cette
» lettre écrite à la hâte :

« Vienne, 11 avril 1815.

» En entrant, milord, je trouve la pièce ci-jointe
» pour y apposer ma signature. Comme ce passage :
» Que le traité du 30 mai et les *arrangements ter-*
» *ritoriaux* et politiques arrêtés au congrès reste-
» ront la règle des rapports entre elles et les autres

» États de l'Europe, est absolument contraire à » ma conviction morale et politique, je ne peux me » résoudre à la signer. Votre Excellence est le » maître de passer ce refus sous silence ou d'en » faire mention dans les protocoles.»

» Les forces de la France turbulente se déploye- » ront pour nous prendre des provinces. Les nôtres » pour les punir se déployeront dans les mêmes » intentions. Nos frontières sont mauvaises, il faut » les rectifier. Cependant je suis loin de mettre trop » d'importance à cette opposition : car si cette pro- » clamation avait eu lieu, le sens était tout autre » que celui qu'on cherche à lui donner. Je réta- » blirai ce véritable sens. La paix de Paris est » faite; quelque défectueuse qu'elle nous paraisse, » nous la maintiendrons. L'exclusion de Napo- » léon du trône de France en est la première » base. Chassez-le ; chassez-le pendant que nous » nous préparons à vous en débarrasser, car nous » n'en voulons pas à votre territoire. Mais si vous » lui adhérez, si nous en venons sérieusement aux » mains, prenez-vous-en à vous-mêmes de toutes » les suites facheuses.

» Combattions-nous à Waterloo quelque faction? » Non sans doute : l'armée, la jeunesse française, » l'élite était là ! Elle se battait avec acharnement, » avec une valeur admirable. Nous continuons donc » de dire aujourd'hui et après la victoire : L'accord » est fait, vous le rompez, payez les frais de procès. » La France admet ce raisonnement et la justice de » l'indemnité, car nulle part on ne raisonne mieux

» qu'en France pourvu qu'on le veuille. Mais on » croit être quitte pour des sacrifices en argent. » Qui leur permit ce choix ? A Munster et à Osna- » bruck on a fait marcher de pair la satisfaction en » argent et les cessions territoriales : l'une modifiait » l'autre. Votre traité d'alliance est rédigé avec une » grande précaution et une excellent choix d'ex- » pressions.

» De préserver contre toute atteinte l'ordre des » choses si heureusement rétabli en Europe, et de » déterminer les moyens les plus efficaces de mettre » ces engagements à exécution, ainsi que de leur » donner, dans les circonstances présentes, toute » l'exécution qu'ils réclament impérieusement.

» Et plus bas, articler Ier.

» Les hautes puissances contractantes ci-dessus » dénommées s'engagent mutuellement à réunir les » moyens de leurs États respectifs, pour maintenir » dans toute leur intégrité les conditions du traité » de paix conclu à Paris le 30 mai 1814, que les » stipulations arrêtées et signées au congrès de » Vienne dans le but *de compléter les dispositions* » *du traité*, de les garantir contre toute atteinte, » et particulièrement contre les desseins de Napo- » léon Bonaparte. »

» Le but principal de la paix de Paris n'était donc » certainement pas le ménagement du soi-disant » honneur français ou de leur gloire; la sécurité » des Bourbons, les déférences pour cette dynastie, » ne tenaient indubitablement que le second rang. » Une pacification durable, une juste répartition

» des forces, l'équilibre de l'Europe, sa tranquillité : » voilà quel était le but; et l'événement a prouvé » sur-le-champ qu'on avait encore mal calculé; » qu'il fallait toute cette réunion de forces pour » dompter.

» *Compléter la paix*, consolider cet état de re- » pos, ce système d'équilibre, en chercher les » moyens les plus sûrs; voilà le grand, le noble » projet de notre alliance, et c'est à nous à juger » ce qui doit former ce complément.

» Loin de moi, et de tout homme d'État qui » connaît l'Europe, l'idée d'un déchirement de la » France, de l'antique France; loin de moi l'inten- » tion de la réduire à un véritable point de fai- » blesse. Posséder sur le Rhin, avoir l'Alsace, n'est » pour eux qu'un aliment d'orgueil, qu'une tenta- » tive, qu'un stimulant de plus d'en avoir davan- » tage, d'avoir la limite du Rhin toute entière.

» Nous nous gênons entre Suisse et Hollande; » l'un doit faire place à l'autre. Schopflin, l'un des » savants les plus distingués de France, lui-même » Alsacien, disait de son pays : *Alsatia, præpo-* » *tens illa Rheni superioris custos, quæ super-* » *riori ævo Germanis aperuit Galliam, nostris* » *Germanium nunc aperit Gallis.* (L'Alsace, cette » puissance gardienne du Rhin supérieur, qui jadis » ouvrait la France aux Allemands, ouvre aujour- » d'hui l'Allemagne aux Français).

» Et qui nous dira qu'il a tort?

» M. de Bignon, diplomate habile, auquel on » destinait le porte-feuille des affaires étrangères,

» s'exprime ainsi dans son exposé comparatif de » l'état financier, militaire, politique et moral de » la France et des principales puissances de l'Eu- » rope, ouvrage sous plus d'un rapport digne » d'être lu, page 173 :

» Il est notoire que depuis plusieurs siècles, la » limite du Rhin est une acquisition que la France » n'a cessé d'avoir en vue. Nous repousser de nou- » veau loin de cette limite, dont nous avons été » vingt ans en possession, est un acte d'une poli- » tique insidieuse, qui nous provoque à des dé- » marches indiscrètes, dans le dessein d'en profiter. » Trompons son attente par une noble résignation » et une héroïque patience.

» Nous venons de voir et cette noble résignation » et cette héroïque patience; et trois années ne s'é- » couleront pas que nous serons encore témoins » et peut-être victimes de cette héroïque patience » si éloignée du caractère national. Mieux vaut-il » leur ôter tout prétexte, tout contact avec les bords » du Rhin, qui, depuis des milliers d'années, for- » maient notre antique patrimoine.

» La France nous fera bientôt la guerre; elle sera » toujours menaçante. A la bonne heure, je le crois. » Elle le sera en cédant et en ne pas cédant. L'ir- » ritation est trop forte et trop prononcée, l'orgueil » est trop blessé pour qu'il en soit autrement. Pré- » parons-nous à cette lutte; mais ôtons-lui quel- » ques grands moyens de nous faire du mal.

» Pour gagner l'affection, la reconnaissance des » Français, affection que vous ne gagnerez jamais,

» faut-il indisposer, révolter toute l'Allemagne? Il » y aura un cri d'indignation d'un bout à l'autre, » je vous en préviens. Les monarques allemands, » français, et Frédéric-Guillaume, ne rentreront » pas avec tout honneur, acclamation et gloire dans » leurs capitales. Ils verront peut-être troubler leur » avenir. Leurs ministres, seraient-ils les plus ver- » tueux et les plus sages, seront sur-le-champ ac- » cusés d'ineptie et de corruption, et rien ne les » relèvera de ces reproches.

» J'entends dire : *Il n'y a pas d'Allemagne.* Il » me semble que nous avons joliment prouvé qu'il » y en a une, et une Allemagne et des Allemands; » une Allemagne qu'il ne faut point irriter ni inju- » rier; une Allemagne qui a son genre de *public* » *esprit.* La France a été atteinte de révolution » parce qu'elle se croyait négligée, et que son roi » était censé avoir souffert l'offense et l'injustice!! » Le meilleur moyen d'empêcher les révolutions, » le discrédit des monarques, c'est d'en éviter les » causes.

» Pour les Pays-Bas, quand on leur aura restitué » les cantons enlevés sans motif, ce n'est pas une » question d'ambition, mais une question essen- » tiellement militaire pour l'Allemagne, une ques- » tion nationale.

» Dans un sens sans doute il n'y a pas d'Alle- » magne; il n'y a pas cet ensemble d'un vaste Em- » pire qui effraie les voisins par l'agrandissement » de son territoire. L'Allemagne, comme telle, est » un système fédératif, une ligue, par sa nature,

» en paix avec tout le monde ; et l'agrandir n'est » qu'un gage de plus du maintien de la paix de » l'Europe ; et cette même considération majeure » est encore applicable aux Pays-Bas. M. de Bignon » s'appliquait à prouver que même après les sacri- » fices de la paix de Paris, la France serait l'État » le plus puissant, l'État prépondérant sous tous » les rapports. J'en suis intimement persuadé ; il » aura encore raison, même après la cession de » l'*Alsace*, de la *Lorraine* et de la *Flandre ;* je » pourrais, dans cette réminiscence des provinces » arrachées, y ajouter l'*Artois*, la *Franche-Comté*, » si telle était ma conviction.

» La guerre, pour me servir du langage des an- » ciens, m'a toujours paru un jeu funeste, où les » chances de gain et de perte devraient se trouver » égales pour l'une et l'autre partie. Le contraire, » tout d'un côté, rien de l'autre, est une absurdité. » Je n'ai aucune animosité personnelle contre la » France. Personne ne rendra plus de justice que » moi à ce peuple vaillant, hospitalier, aimable, » spirituel, mais gâté par la fortune et le désordre. » Je lui souhaite bonheur et prospérité, le repos » après tant d'orages, et son haut rang parmi les » nations. Mais d'autres conditions me paraîtraient » bien plus dures et plus humiliantes que celles » communes à toutes les guerres malheureuses. »

« Paris, août 1815. »

Ces opinions de MM. Hardenberg et de Gagern

avaient donné lieu au tracé de cette carte, où l'on avait retranché du territoire français l'*Alsace*, *la Lorraine*, *une partie de la Franche-Comté et de la Champagne*, *l'Artois*, *le Hainaut et la Flandre française*; ce qui mettait Paris tout à fait à découvert.

L'Angleterre voyait alors, aux pertes que la France ferait de ses forteresses du nord, l'avantage de rendre le royaume des Pays-Bas presque formidable contre une puissance dont, par l'effet du voisinage, il deviendrait l'ennemi naturel. Aussi lord Castlereagh, dans la note qu'il remit le 11 septembre aux plénipotentiaires des cours alliées, s'exprimait-il ainsi :

« Les plus purs sentiments d'égards pour » Louis XVIII ont guidé les alliés, ce qu'ils ont » prouvé par les soins qu'ils ont mis d'établir l'an- » née dernière, pour base du traité de Paris, la » conservation de l'entière intégrité de la France; » mais ce serait le comble de la faiblesse, si les » souverains alliés, de qui le monde attend la pro- » tection et le repos, allaient refuser l'application » de ce principe à d'autres nations leurs alliées. A » quel titre la France peut-elle s'attendre à con- » server la même étendue qu'avant la révolution? »

Tel était l'état des négociations quand le duc de Richelieu remplaça le prince de Talleyrand. Louis XVIII fit entendre qu'il préférait retourner en exil à l'opprobre du morcellement de la France; l'empereur Alexandre ne voulait pas lui-même rendre trop fortes contre cette puissance, et l'Alle-

magne, et la nouvelle monarchie alliée de l'Angleterre.

Dans la conférence du 2 octobre furent arrêtées les bases de la pacification ; les stipulations en étaient dures, mais beaucoup moins qu'elles ne l'eussent été sans la présence de Louis XVIII, sous le ministère surtout du prince de Talleyrand ; et c'était beaucoup dans la situation où le retour et la défaite de Napoléon avaient jeté la France, que d'en être quitte pour la perte de la sous-préfecture de Chambéri, des places de Landau, Sarrelouis, Philippeville, Marienbourg, Versoi ; de la démolition des fortifications d'Huningue ; l'occupation militaire et de fortes contributions.

CONCLUSION.

Nous ne ferons pas un résumé de ces notes, uniquement complémentaires, et nous renverrons nos lecteurs à celui, très-rapide, qui termine le douzième volume de ces Mémoires ; mais nous noterons cependant ici que, dans le chaos des plus sales comme des plus brillantes affections humaines, que dans cette lutte mémorable entre la France délirante de démocratie, ivre de présomption, affamée de gloire, et l'Europe livrée à des vues usurpatrices, trompées d'abord, puis satisfaites ; lutte où l'action fut vive, mais inconsidérée, la réaction non moins vive, mais dénuée d'une prévoyante

sagesse, tout fut souvent erreur de part et d'autre.

D'un côté, nulle appréciation raisonnable et juste de la puissance réelle de l'ennemi commun, de cette vigueur surtout que prêtent à un peuple essentiellement belliqueux, les paroxismes d'une fièvre révolutionnaire ; puis, quand ce peuple retombe dans l'affaissement, suite et effet momentané de l'accès qui usa ses forces vitales, passant d'une aberration à une autre, ses adversaires, aveuglés par l'éclat de leurs victoires tardives et inespérées, ferment l'oreille aux enseignements de leur propre expérience, au point de ne rien faire pour prévenir la recrudescence d'une épidémie sociale, des miasmes délétères de laquelle ils pourraient être eux-mêmes atteints, et endorment leur ambitieuse cupidité triomphante sur cette couche empestée dont leur incurie semble ne prévoir point les dangers.

Il y a plus : ils font succéder d'injustes conquêtes à celles non moins injustes dont ils souffrirent; irritent ceux qui les sauvèrent et dont, peut-être, ils auront un jour besoin. Leurs actes solennels divisent les États dont l'union affermirait leurs actes; ils immolent les intérêts généraux à des intérêts particuliers, et, en compromettant l'avenir, corrompent jusqu'à la morale politique dont ils se proclament les vengeurs.

D'un autre côté, c'est la France qui ne demande qu'une réforme d'abus à ses représentants, dont les vanités agressives la précipitent dans une révolution, régime de boue, de sang et d'orgueil. C'est cette révolution qui, après avoir proscrit guerres

et conquêtes, s'étendit par de passagères conquêtes, après avoir elle-même commencé la guerre ; qui prétendit tout créer ; et détruisit tout, jusqu'au pouvoir de recréer ; vociféra *liberté*, et enfanta un gouvernement militaire ; *égalité*, et se masqua de titres féodaux ; *république*, et se pavoisa de haillons monarchiques ; *patriotisme*, et n'en fit découler, au dedans et au dehors, qu'un torrent de dévastations ; parla de vertu, et ruina les mœurs.

Par elle jaillit des troubles publics cette société, bizarre assemblage de génie et de démence, de lâcheté sociale et d'héroïsme militaire, d'insubordination et de servilité, de crédulité et d'athéisme, de tiédeur de l'âme et d'exaltation de l'esprit.

Telle est cette révolution à laquelle une acerbe vanité s'attache, au mépris de ses vrais intérêts. C'est elle encore qui, par ses excès, ouvrit deux fois à l'étranger les portes de sa capitale, et qui, dans les rêves de son orgueil calomniateur, croit s'en absoudre en accusant des maux et des humiliations qu'elle s'était attirés, celui-là même qui deux foix l'en affranchit ; c'est elle dont l'égoïsme matérialiste, se glorifiant de quelques perfectionnements purement physiques pour la plupart, qui constatent avec une progressive dégradation morale et une pénible abjection politique, ose, dans la logique de sa théâtrale et ridicule fierté, nommer progrès social ce qui accroît le despotisme de l'or et dévore l'avenir ; égare les esprits dont elle éteint le spiritualisme vivificateur ; frappe de mort l'enthousiasme pour la vertu, l'in-

dignation pour le crime ; brise les plus solides bases de la société ; asservit l'homme à de tyranniques légalités, le ruine, l'avilit, et finira par stigmatiser sa honte.

En présence de ce double tableau, empreint d'une leçon aussi magistrale qu'elle sera probablement infructueuse, tout observateur consciencieux n'aurait-il pas le droit d'adresser aux rois-peuples comme aux peuples-rois, ces paroles tirées des livres saints : « Éclairez-vous enfin, instruisez-vous, » rois qui gouvernez le monde : » *et nunc, reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram.*

FIN DU TREIZIÈME ET DERNIER VOLUME DES MÉMOIRES.

TABLE

DES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

		Pages.
Avertissement de l'éditeur.		1
Avertissement.		5
Note I.	Prétendu traité de Pavie.	7
— II.	Circulaire de Padoue.	13
— III.	Articles secrets de Pilnitz.	15
— IV.	Retour vers des faits antérieurs nécessaires à connaître.	18
— V.	De la Pologne.	24
— VI.	De l'émigration armée; son origine.	30
— VII.	Déroute de Tournay; lettre du comte de Pully.	40
— VIII.	Manifestes et déclarations de 1792.	50
— IX.	Campagne de 1792 et négociations; Dohm; Garde-Meuble.	69
— X.	Gouverneur Morris; ses prédictions d'un inévitable gouvernement militaire.	84
— XI.	Partage définitif de la Pologne.	91
— XII.	Événements politiques et militaires omis, de 1792 à la paix de Bâle.	103

— XIII. Événements politiques et militaires de 1796 (omis). 114
— XIV. De l'administration prussienne sous Frédéric-Guillaume II. 121
— XV. Garat, Bolivar, Francia, don Pedro. 126
— XVI. Fauche-Borel, Barras, Louis XVIII. 132
— XVII. Assassinat de Rastadt (nouveaux détails). 139
— XVIII. Maison de Condé. 147
— XIX. Talleyrand, Napoléon, Savari, Murat. 154
— XX. Lettre de Dumouriez au baron d'Hardenberg; Daru. 160
— XXI. Palm (détails omis). 167
— XXII. Élection de Bernadotte; comment elle eut lieu. 171
— XXIII. Plan de campagne des Russes (pièces encore inédites). 179
— XXIV. Marmont, Fabvier, Caulaincourt. 210
— XXV. Charte constitutionnelle; Beugnot. 214
— XXVI. Esprit du congrès de Vienne (lettre curieuse de Talleyrand). 219
— XXVII. Sainte-Alliance, Mme de Krudner. 228
— XXVIII. Notes et vœux des alliés en 1815, par Capo-d'Istria, Metternich, Hardenberg, Gagern, Castlereagh. 240
Conclusion. 281

FIN DE LA TABLE.

JUN 25 1951